

- 2024 -

ROB

RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

Accusé de réception en préfecture
08724511864 20240229 ROB 2024 DE
Date de réception Préfecture : 29/02/2024

Présentation en séance du

Conseil Communautaire du 22 février 2024

PREAMBULE

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG (CCRMM) intervient dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

A ce titre, l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 modifie les conditions de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire puisqu'il doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG doit présenter un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ainsi que sur la structure de la dette).

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote et qui est ensuite transmise au représentant de l'Etat et aux Communes membres de la C.C.R.M.M. dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil Communautaire.

Sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté, le débat permettra à l'assemblée délibérante de discuter des Orientations Budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 sera débattu au Conseil Communautaire du **22 février 2024**.

Le vote du budget primitif est programmé à la séance du 28 mars 2024. Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon le débat d'orientation budgétaire.

Le ROB tient compte du contexte économique national et des orientations connues de la loi de Finances pour 2024, ainsi que de la situation financière locale. Dans un souci de meilleure compréhension, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le contexte général (international, national, collectivité et Projet Loi Finances (PLF) 2024),
- La situation et les orientations budgétaires de la collectivité
- les perspectives d'évolution

A l'instar des derniers exercices, la préparation budgétaire 2024 reste soumise aux aléas de l'actualité géopolitique et économique mondiale, source d'incertitudes majeures.

La devise reste la même : « *Accompagner les Communes, Agir pour la qualité de vie* ».

Accusé de réception en préfecture 067-246701064-20240229-ROB-2024-DE Date de réception préfecture : 29/02/2024
--

Table des matières

PREAMBULE	1
CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	5
Chiffres clés - Hypothèses macroéconomiques retenues pour 2024 :	7
LES MESURES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES 2024 :	13
SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	15
I. BUDGET PRINCIPAL	18
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	18
1. Recettes de fonctionnement	18
1.1. LA FISCALITE	18
a. Evolution des taux	18
b. Evolution prévisionnelle des bases 2024	18
c. Evolution prévisionnelle des produits	19
1.2. LES CONCOURS DE L'ETAT	19
1.3. LES PRODUITS DES SERVICES	20
1.4. LES TARIFS	20
➤ ENTREES PISCINES	20
➤ TRANSPORT A LA DEMANDE	22
➤ TAXE DE SEJOUR	22
➤ BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	22
1.5. LES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT	23
2. Dépenses de fonctionnement	23
2.1. DEPENSES DE PERSONNEL.....	23
a. Evolution des charges de personnel	23
b. Evolution des effectifs	24
c. La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs	26
d. Les avantages en nature :.....	27
e. Le temps de travail	27
f. Absentéisme	28
g. Egalité Femmes / Hommes	28
2.2. LES ELUS.....	28
2.3. SUBVENTIONS VERSEES	29
2.4. LES DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT	29
3. Bilan	31
3.1. L'EPARGNE DE LA CCRMM (BUDGET PRINCIPAL)	31
3.2. LA STRUCTURE GENERALE DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT	34
3.3. PRESENTATION PAR FONCTION : DEPENSES ET RECETTES DE GESTION.....	36
2 SECTION D'INVESTISSEMENT	44
1. Dette	44
2. Recettes d'investissement	44

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

3.	Dépenses d'investissement.....	45
4.	Les prévisions 2024 : Une situation budgétaire qui permet de financer en 2024 l'ensemble des projets inscrits.....	46
II.	LES BUDGETS ANNEXES	47
A.	BUDGET AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGE	47
1.	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	47
1.	Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024.....	47
1.1	LES TARIFS	47
1.2	LES PRODUITS DE RECETTES	48
2.	Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024	48
2.	SECTION D'INVESTISSEMENT	48
1.	Recettes prévisionnelles d'investissement 2024	48
2.	Dépenses prévisionnelles d'investissement 2024.....	48
B.	BUDGET ZONES D'ACTIVITES.....	52
1.	Situation Budgétaire.....	52
1.1.	LA DETTE :.....	52
1.2.	LE RESULTAT PREVISIONNEL PAR ZONE 2023.....	52
2.	La structure Générale du Budget annexe « Zones d'Activités » 2024	52
3.	Projection Prévisionnelle du Budget annexe « Zones d'Activités » 2024	53
C.	BUDGET ASSAINISSEMENT	54
1.	Situation Budgétaire	54
1.1.	LA DETTE	54
1.2.	L'EPARGNE.....	55
1.3.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56
1.4.	LES RESULTATS	56
2.	La Structure Générale du Budget annexe Assainissement 2024	56
3.	Projection prévisionnelle 2024-2034	57
3.1.	PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2024 – 2034 : PLUS DE 29.000.000 €	57
3.2.	LES TARIFS.....	57
D.	BUDGET EAU.....	59
1.	Situation budgétaire.....	59
1.1.	LA DETTE	59
1.2.	L'EPARGNE	59
1.3.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	60
1.4.	LES RESULTATS	60
2.	La structure du budget annexe eau 2024	61
3.	Projection prévisionnelle 2024-2034	62
3.1.	PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2024-2034 : PLUS DE 25 000 000 €.....	62
3.2.	LES TARIFS	62
E.	BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	64

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

III.	PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE	65
A.	LES ORIENTATIONS 2024	65
B.	PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS 2024-2026	65
C.	PROJECTION PLURIANNUELLE 2024 – 2026	66
D.	PERSPECTIVES	68
IV.	Annexe au Débat d'Orientation Budgétaire	70
A.	RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES	70
1.	Répartition hommes femmes sur emploi permanent 2023	70
2.	Part des titulaires et non titulaires 2023	70
3.	Répartition par filières	71
4.	Répartition par catégorie hiérarchique	71
5.	Pyramide des âges (emploi permanent)	72
6.	Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels	72
7.	Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois	72
8.	Répartition femmes-hommes sur le temps partiel	72
9.	Congé parental	72
10.	Rémunérations	73
11.	Déroulement de carrière 2023	73

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Sources : projet de la loi de finances pour 2024, dossier de presse PLF 2024 portant présentation générale du PLF, DOB 2024 Caisse d'EPARGNE, Rapport FMI ; Projection BCE.

L'année 2023 dans la continuité de l'exercice précédent a été marquée par une **forte hausse de l'inflation**, due notamment à la **guerre menée par la Russie en Ukraine** et à la **hausse des prix de l'énergie**.

PERSPECTIVE DE L'ECONOMIE MONDIALE : Recul de l'inflation et stabilité de la croissance

L'économie mondiale poursuit son lent rétablissement après avoir été frappée par la pandémie, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise du coût de la vie.

En dépit des perturbations sur le marché de l'énergie et des produits alimentaires provoquées par la guerre, et du durcissement sans précédent des conditions monétaires mondiales pour lutter contre une inflation qui n'avait jamais été aussi élevée depuis des décennies, l'économie mondiale a ralenti, mais n'est pas au point mort. La croissance n'en demeure pas moins lente et inégale, et les disparités s'accroissent entre les pays. L'économie mondiale avance tant bien que mal, mais n'est pas prête à se lancer dans un sprint.

L'activité mondiale a atteint son point le plus bas à la fin de l'année dernière tandis que l'inflation, aussi bien globale que sous-jacente (hors énergie et alimentation), est peu à peu maîtrisée. Toutefois, un retour à la situation antérieure à la pandémie semble de plus en plus hors de portée, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement. D'après nos dernières projections, la croissance mondiale va ralentir et passer de 3,5 % en 2022 à 3 % cette année, puis à 2,9 % l'année prochaine, ce qui représente une révision à la baisse de 0,1 point de pourcentage pour 2024 par rapport à nos projections de juillet. Ces chiffres restent très inférieurs à la moyenne historique.

L'inflation globale continue de ralentir, de 9,2 % en 2022 à 5,9 % cette année et 4,8 % en 2024 (en glissement annuel). L'inflation hors énergie et alimentation devrait elle aussi reculer, mais plus progressivement que l'inflation globale, à 4,5 % en 2024. (*Perspectives de l'économie mondiale octobre 2023-FMI*).

- LE CONTEXTE ECONOMIQUE EUROPEEN : La dynamique de désinflation se poursuit

En Europe, la reprise a été mise à mal par la crise énergétique qui a suivi le déclenchement de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Le rebond du PIB observé après la pandémie s'est estompé à mesure que les effets de la guerre se faisaient sentir, poussant à la hausse les prix de l'énergie et provoquant de nouvelles perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

L'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires a nourri l'inflation, amenant la BCE à resserrer sa politique monétaire. L'inflation s'est généralisée, soulignant la nécessité de maintenir une orientation monétaire et budgétaire restrictive.

L'économie de la zone euro s'est affaiblie au second semestre 2023, freinée par le durcissement des conditions de financement, la faiblesse de la confiance et les pertes de compétitivité. Elle devrait se redresser à un rythme légèrement plus lent que celui prévu dans les projections macroéconomiques de septembre 2023 établies par les services de la BCE. Les indicateurs à court terme font état d'une activité économique anémique au quatrième trimestre 2023. La croissance devrait toutefois se renforcer à partir de début 2024, à mesure que le revenu disponible réel augmente – soutenu par le recul de l'inflation, une croissance robuste des salaires et un marché de l'emploi résilient – et que les exportations alignent leur rythme de croissance sur celui de la demande extérieure. Le resserrement de la politique monétaire de la BCE et les conditions défavorables de l'offre de crédit continuent d'avoir une incidence sur l'économie, ce qui affecte les perspectives de croissance à court terme. Ces effets modérateurs devraient s'estomper à la fin de l'horizon de projection, au bénéfice de la croissance. Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait ralentir, de 3,4% en 2022 à 0,6 % en 2023, avant de repartir à 0,8% en 2024 et se stabiliser à 1,5% en 2025 et 2026.

L'inflation a continué de se replier en raison du ralentissement de la hausse des prix de l'énergie, des effets du resserrement de la politique monétaire et de l'atténuation en cours des tensions en amont et des goulets d'étranglement au niveau de l'offre. Après être revenu à 2,4% en novembre 2023, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) devrait provisoirement repartir à la hausse en raison d'un rebond des prix de l'énergie. Le processus désinflationniste sous-jacent devrait toutefois se poursuivre, en dépit de fortes hausses des coûts salariaux. Le PIB devrait croître à un rythme plus lent que le principal moteur de l'IPCH hors énergie et produits alimentaires. Malgré une certaine accalmie, la situation sur le

marché du travail devrait rester tendue, ce qui, conjugué aux effets de la forte inflation passée, devrait maintenir la croissance des salaires nominaux à un niveau élevé. La hausse des salaires devrait néanmoins ralentir sur l'horizon de projection, à mesure que les effets haussiers de la compensation de l'inflation s'estomperont.

Projections macroéconomiques - BCE

- LE CONTEXTE NATIONAL : Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. L'inflation IPC a suivi la même évolution, passant d'un pic à 6,3% en février à 3,7% en décembre. L'inflation sous-jacente (IPC) reflue également, à 3,6% en novembre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

(DOB 2024 – CAISSE D'ÉPARGNE)

L'économie française "parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession". La croissance s'établirait à 0,8% pour l'année 2023 (légère révision à la baisse depuis septembre), puis à 0,9 % en 2024, 1,3% en 2025 et une accélération en 2026 à 1,6% en 2026 en supposant que les effets des chocs récents pesant sur l'économie française (choc de prélèvement extérieur, resserrement des conditions monétaires et financières) se seront estompés à cet horizon. L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5% en 2024. Sur le marché du travail, dans les trimestres à venir, l'emploi s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022 : le taux de chômage continuerait de progresser, tout en restant inférieur à 8% en 2025, avant de reprendre sa trajectoire baissière à la faveur de la reprise de l'activité.

Projections macroéconomique - Banque de France, 19 décembre 2023

↳ Principales hypothèses macro-économiques associées à la LF 2024 :

Sources : Présentation Générale du PLF pour 2024

Le projet de loi de finances (PLF) a été présenté au conseil des ministres le 27 septembre et les débats à l'Assemblée nationale ont débuté le 10 octobre.

Ce projet de loi de finances pour 2024 est présenté comme marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public, dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

L'état appelle à la modération de la progression des dépenses de fonctionnement, tant pour lui-même que pour les collectivités territoriales dans l'objectif d'investir davantage, en particulier dans la transition écologique. Pour autant, il n'y aura pas de dispositif contraignant.

LE PLF 2024 S'INSCRIT DANS UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE COMPLEXE MARQUÉ PAR LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT ET DES INCERTITUDES GÉOPOLITIQUE MAJEURES

Source Dossier de Presse PLF 2024

Lutte contre l'inflation, réduction du déficit, investissement, sont les objectifs affichés du projet de loi de finances pour 2024, présenté dans un contexte exceptionnel.

- **Un déficit public en baisse malgré un environnement macroéconomique incertain**

En 2023, malgré les nombreuses incertitudes notamment liées à la situation géopolitique, le déficit sera tenu à 4,9 % du PIB, contre 5,0 % prévu dans la loi de finances initiale (LFI) pour

Accusé de réception en préfecture
10412670104120240219-301024-18
Date de réception préfecture : 29/02/2024

2023. La baisse observée sur les prix de l'énergie aura notamment permis de diminuer le coût des différentes mesures de soutien.

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait **- 4,4 % du PIB**, comme inscrit dans le Programme de stabilité 2023-2027. Avec une croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'explique notamment par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien. Cet effet est partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

En % du PIB	2020	2021	2022	2023	2024
Déficit public	- 9,1 %	- 6,5 %	- 4,8 %	- 4,9 %	- 4,4%
Dette publique	115 %	112,8 %	111,6 %	111,2 %	109,7 %

- **Une poursuite de la baisse du taux de prélèvements obligatoires**

Après s'être établi à 45,6 % du PIB en 2022, le taux de prélèvements obligatoires **corrigé des effets du bouclier tarifaire** s'élèverait à 44,4 % en 2024, stable par rapport à 2023.

En % du PIB	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de prélèvements obligatoires	44,5 %	44,3 %	45,4 %	44,0 %	44,1 %

- **Vers un redressement des finances publiques**

Après 57,7 % en 2022, le ratio de dépense publique (hors crédits d'impôts) reculerait à 55,9 % du PIB en 2023, puis à **55,3 % en 2024**.

En % du PIB	2020	2021	2022	2023	2024
Croissance volume de la dépense publique	6,7 %	2,6 %	- 1,1 %	- 1,3 %	0,5 %
Taux de dépenses publiques	60,7 %	58,4 %	57,7 %	55,9 %	55,3 %

Chiffres clés - Hypothèses macroéconomiques retenues pour **2024** :

- Hausse du PIB : prévision de croissance de 1% en 2023 et **1,4%** en 2024
- Inflation : à 4,9 % en 2023 et en recul à **2,6%** en 2024
- Dette publique : stabilisation à **109,7%** du PIB
- Taux de prélèvements obligatoires attendu : **44,1%** du PIB
- Hypothèse de croissance de la dépense publique : **+0,5%**
- Déficit public : stabilisation à 4,9 % du PIB en 2023 et réduction à **4,4%** en 2024, pour un objectif à 3% en 2027.
- Déficit budgétaire de l'Etat : réduction de 20 milliards d'euros, 145 milliards d'euros en 2023
- Baisse des dépenses de l'Etat de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023
- Hausse des recettes fiscales en 2024 de 17,3 milliards d'euros par rapport à 2023, soit 491 milliards d'euros.
- Evolution du produit de la TVA en 2023 : **+3,7%** au lieu des 6,1% annoncés
- Prévision 2024 : **+4,5%**

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2024 :

(LOI N° 2023-1322 du 29 décembre 2023)

A la différence des précédentes, la loi de finances pour 2024, entrée en application au 1er janvier, ne contient pas de mesure majeure en matière de fiscalité locale. Le mouvement de réforme de la fiscalité locale, matérialisé par la suppression de la TH sur les résidences principales, la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels et la suppression de la CVAE échelonnée sur deux ans, est aujourd'hui achevé.

Ce texte, tourné vers la transition écologique (40 Md€ y sont consacrés) fait apparaître la notion de « budget vert », qui se matérialise par la nécessité pour les collectivités de produire dans leur budget un état annexe visant à mesurer l'impact pour la transition écologique. Dans le même sens, des dispositifs d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sous condition de bonne performance énergétique et environnementale peuvent également être cités.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Principales dispositions de la loi de Finances concernant les collectivités locales :

Le projet de loi de finances pour 2024 a été préparé autour de deux axes principaux :

- ♣ Un maintien de la résilience des ressources des collectivités publiques
- ♣ Une orientation des dotations et subventions sur la transition écologique

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Revalorisation des bases fiscales pour 2024

Comme chaque année, les bases d'imposition se voient appliquer une revalorisation forfaitaire afin de tenir compte de l'évolution théorique des prix du marché de l'immobilier. Jusqu'en 2017, ce pourcentage était fixé par les parlementaires lors de l'examen de la loi de finances. Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient d'actualisation des bases d'imposition est déterminé par la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre le mois de novembre de l'année n-1 et celui de l'année n-2.

Suite à la publication de l'indice de novembre 2023, le coefficient d'actualisation s'élève à 1,039 pour 2024, soit un taux de progression des bases d'imposition (taxes foncières - TEOM - TH sur les résidences secondaires et certaines catégories de locaux passibles de la CFE) de 3,9 %.

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Evolution des bases	1,2 %	0,2 %	3,4 %	7,1 %	3,9 %

Depuis 2019, la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

Réforme de la taxe d'habitation (pour rappel) Comme prévu par la loi, cette taxe disparaît totalement en 2023 pour les résidences principales et est compensée par l'attribution d'une part de la TVA (plus aucun pouvoir de taux, recette sujette à des variations liées à la consommation). Elle est maintenue pour les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants (TLV).

Réduction de la fiscalité économique En 2022, elle a touché notamment

- La réduction de moitié du produit de la CVAE
- La diminution des bases des locaux industriels

Pour 2023, l'article 55 de la loi de finances a prévu la suppression en 2 ans de la CVAE compensée pour l'EPCI, par une nouvelle fraction de la TVA avec une régularisation a posteriori sur la base du produit réel encaissé l'année précédente et une évolution annuelle de la compensation par référence à celle du produit prévisionnel de TVA inscrit au projet de loi de finances (avec une part figée et une part évolutive). La progression de cette compensation est calculée sur la dynamique des entreprises sur le territoire et en particulier de leurs effectifs. La suppression de cette taxe pour les entreprises a été **reportée en 2027**.

La CVAE prend fin dès 2024 uniquement pour les redevables de la cotisation minimum.

Dans tous les cas, la question se pose de la dynamique de ces compensations et un risque que ces dotations rentrent dans les variables d'ajustement dans les années futures. Ces réformes fiscales accentuent la dépendance accrue des budgets territoriaux au contexte socio-économique national, synthétisée par le poids des fractions de TVA désormais attribuées aux collectivités locales au lieu de recettes localisées perçues naguère sur les ménages et les entreprises.

Réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation La réforme est planifiée avec comme échéancier :

- Référence au 1er janvier 2025 pour le marché immobilier
- Déclaration à faire par les propriétaires au plus tard le 1er juillet 2025
- Rapport présenté au parlement au plus tard le 1er septembre 2026
- Processus local d'adoption des valeurs locatives sur 2027
- Introduction dans les bases fiscales le 1er janvier 2028

Révision des valeurs locatives des locaux professionnels La révision calculée en 2022 avec les services de l'Etat ne sera pas appliquée en 2023 et 2024. Un nouvel examen de la sectorisation et des tarifs aura lieu en 2025 pour application au 1er janvier 2026.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Agence de l'eau L'Etat prévoit de réformer au 1er janvier 2025 les modes de financement de l'agence de l'eau pour assurer les mesures du plan « eau » et augmenter ses ressources. A ce titre, la création de nouvelles redevances est prévue. Assises sur la performance des réseaux et des services, elles seraient dues par les communes ou leur groupement à la fois sur l'assainissement et la distribution de l'eau potable. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation.

La généralisation de la budgétisation verte (Art. 191 et 192)

Impact du budget pour la transition écologique L'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des entités publiques locales de plus de 3500 habitants qui mettent en œuvre l'instruction budgétaire et comptable M57 présente, à compter de l'exercice 2024 (comptes produits en 2025), un état annexé permettant de mesurer l'impact des dépenses d'investissement pour la transition écologique.

Cette annexe ne remet pas en cause les modalités de vote des budgets locaux. Il s'agira d'un document de présentation des dépenses exécutées cotées selon une méthodologie et un formalisme en cours de détermination entre les directions des ministères concernés, en collaboration avec les associations représentatives des élus locaux.

La mise en œuvre de cette cotation environnementale des dépenses publiques locales s'inscrit dans une démarche progressive et évolutive, concertée avec les collectivités locales, qui sera amenée à se développer et à se préciser d'année en année.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Les transferts financiers de l'Etat atteignent 105,2 milliards € dans la LFI 2024 à périmètre courant, en hausse de 1,3 % (+ 1,4 Mds €) par rapport à la LFI 2023.

Les concours financiers de l'Etat en faveur des collectivités territoriales devraient se monter en 2024 à 54,2 Md€ en progression par rapport à 2023.

Les principales évolutions des dotations classiques de l'Etat se détaillent ainsi :

Dotations globales de fonctionnement (DGF)

L'enveloppe de DGF est abondée cette année de 320 millions d'euros. Cette croissance bénéficiera aux communes rurales, avec une affectation de 150 millions d'euros à la DSR, mais aussi aux communes plus urbaines avec une augmentation de 140 millions d'euros pour la DSU. Le solde de l'abondement, viendra financer une partie de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité prévue pour 2024, le reste étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

CHIFFRES 2023 CONCERNANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	335 526 €
PRELEVEMENT SUR FISCALITE – CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FP	- 85 957 €
DOTATION DE COMPENSATION	85 617 €
POTENTIEL FISCAL PAR POPULATION DGF	236,68
COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCAL (CIF)	0,224352

Précisions concernant le Coefficient d'intégration Fiscale (CIF) (Art. 240)

La loi de finances pour 2019 avait prévu d'intégrer la redevance d'eau dans le calcul du CIF des communautés de communes à compter de 2026. Cette disposition a été supprimée.

Variables d'ajustement (art.238)

Plusieurs compensations fiscales versées par l'Etat, en contrepartie des pertes de recettes liées aux exonérations et allègements de fiscalité locale décidés par le législateur, servent de variables d'ajustement afin de respecter les plafonds des concours financiers reversés aux collectivités locales.

En 2019, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) attribuée aux communes et aux EPCI à fiscalité propre, suite à la réforme de la taxe professionnelle, est intégrée dans le périmètre de ces variables. Depuis 2020, cette recette n'a plus été impactée.

Au titre de l'année 2024, il est prévu un prélèvement sur les variables d'ajustement pour un total de 47 millions d'euros.

- La part départementale de la DCRTP qui passe à 1,243 milliard d'euros contre 1,263 milliard en 2023 (soit -20 millions d'euros représentant une baisse de -1,58 %).
- La DCRTP du bloc communal, à hauteur de 14 millions d'euros, passant à 1,131 milliard d'euros contre 1,145 milliard en 2023 (-1,22 %).

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

- Le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : le montant mis en répartition en 2024 est prélevé à hauteur de 13 millions d'euros, passant à 271,3 millions contre 284,3 millions en 2023 (-4,57 %).

Pour chacune de ces variables d'ajustement, le montant de la minoration est réparti entre les collectivités territoriales et les établissements bénéficiaires de la dotation au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF) du budget principal, constatées en 2022 dans les comptes de gestion, hors recettes exceptionnelles. Si, pour une de ces collectivités ou l'un de ces établissements, la minoration de l'une de ces dotations excède le montant perçu en 2022, la différence est répartie entre les autres collectivités ou établissements selon les mêmes modalités.

Le transfert intégral de la compensation part salaire des communes aux EPCI (Art. 240)

Cet article prévoit l'attribution intégrale des « parts CPS » résiduelles des communes à leurs EPCI à fiscalité propre d'appartenance, quel que soit le régime fiscal appliqué.

Jusqu'alors, seuls les EPCI à FPU s'étaient vu transférer cette recette qui alimentait leur dotation de compensation. Pour les communes membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle, cette compensation « part salaire » était intégrée dans leur dotation forfaitaire et évoluait comme cette dernière.

Pour assurer la neutralité financière de cette mesure, il est institué un reversement automatique de même montant des EPCI concernés vers leurs communes membres. Un décret en Conseil d'Etat doit venir préciser les modalités d'application de cette disposition.

Dans l'exposé des motifs il est précisé que le versement intégral de la « part CPS » au niveau intercommunal permet d'opérer une simplification de la répartition de la DGF du bloc communal et d'améliorer sa lisibilité. Il garantit également que l'écrêtement de la dotation de compensation soit uniformément réparti entre l'ensemble des groupements à fiscalité propre, sans biais lié à leur régime fiscal.

Les aménagements apportés aux indicateurs financiers pour le calcul des dotations de péréquation (Art. 240)

Sur la suppression de la CVAE : L'article 55 de la loi de finances pour 2023 a prévu la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) les collectivités territoriales cessant de percevoir cette ressource dès 2023. Le produit perçu de CVAE faisait partie des recettes prises en compte dans le calcul des indicateurs financiers communaux (potentiel fiscal et financier) et intercommunaux (potentiel fiscal des EPCI, potentiel fiscal agrégé, coefficient d'intégration fiscale). Il est remplacé par la fraction de TVA affectée aux intercommunalités en compensation.

Sur les fractions de correction : En 2022, des fractions de correction applicables à chacun des indicateurs financiers ont été mises en place dans le but d'assurer une certaine neutralité « avant-après » réforme de la TH. Les fractions calculées en 2022 doivent être progressivement supprimées avec l'application d'un coefficient de 90 % en 2023, 80 % en 2024 puis diminuer de 20 points par an au cours des quatre années suivantes. Or, contrairement à ce qui avait été prévu par la loi de finances de 2022, la fraction de correction de l'effort fiscal été maintenue à un coefficient de 100 % par la loi de finances 2023, contre 90 % initialement prévu.

La loi de finances de 2024 revient elle aussi sur les pondérations prévues. Par dérogation, les fractions de correction des indicateurs financiers (potentiel financier, effort fiscal, potentiel financier et effort fiscal agrégé pour le FPIC) sont pondérées par un coefficient égal à 90 % en 2024.

Dotations de soutien à l'investissement local (plus de 2 milliards d'euros pour 2024) majoré de 300 millions d'euros fléchés vers la transition écologique

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) voit ses objectifs de verdissement augmentés de 30% en 2024. La dotation 2024 est fixée à **570 millions d'euros**.
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste stable à **un milliard d'euros** (autorisation d'engagement) avec un renforcement de la part verte de 20%.
- Le FCTVA progresse de 250 millions d'euros pour s'élever à **7 milliards**. Les dépenses d'aménagement des terrains sont réintégrées dans le FCTVA.
- Le fonds Vert se voit attribuer une enveloppe de **2,5 milliards d'euros** en 2024.

Pour la DETR et la DSIL, les taux de subvention seront fixés en tenant compte du caractère écologique des projets.

Mesures concernant la hausse des prix de l'énergie

Prolongation mais resserrement du dispositif d'amortisseur des prix de l'électricité

En 2024, le dispositif est prolongé mais resserré sur les consommateurs finals non domestiques pour leur contrat de fourniture d'électricité en vigueur en 2024 signé ou renouvelé avant le 30 juin 2023.

Les paramètres évoluent de la façon suivante :

- la facture est couverte à hauteur de 75 %, contre 50 %, en 2023 ;
- le montant unitaire d'amortisseur ne sera plus plafonné au-delà d'un prix de l'électricité de **500 €/MWh** ;
- le seuil de déclenchement de la part énergie de la facture est relevé à **250 €/MWh** (**180 €/MWh** en 2023)

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de dépôt : 29/02/2024

Ainsi, l'amortisseur devrait s'appliquer aux contrats en cours mais signés à des conditions particulièrement défavorables.

Tarifs réglementés de vente de l'électricité

Les ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget pourront fixer, pour 95 % de la consommation finale, un niveau de tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVe) inférieur aux propositions de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) si ces tarifs excèdent ceux applicables au 31 décembre 2023. Les pertes de recettes supportées par les fournisseurs d'électricité sont compensées par l'État.

Les collectivités subiront cependant, comme les particuliers la hausse annoncée de près de 10% au 1er février 2024 ; en outre, la hausse est possible jusqu'à 15 % TTC désormais en moyenne

LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC)

Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. La loi de finances 2018 en a fixé définitivement le montant à 1 Md€. Cependant le plafonnement pour les contributeurs a été rehaussé de 0.5%, soit 14 % des ressources fiscales (13.5% en 2018) en 2020. Cette mesure a pour objectif de permettre la poursuite de la hausse de la contribution de Paris mais aussi celle des territoires dits « riches ».

L'assouplissement des règles de répartition du FPIC (Art. 241)

La loi de finances pour 2024 procède à un assouplissement des règles de procédure permettant de déroger à la répartition de droit commun du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), de manière à faciliter le recours à des modalités de répartition du FPIC définies localement et à tenir compte de l'hétérogénéité des territoires.

En particulier, elle pose le principe que les délibérations fixant la répartition dérogatoire du FPIC entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres sont pluriannuelles, tout en prévoyant les conditions dans lesquelles ces délibérations cessent de produire leurs effets :

- Lorsque l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre ou le conseil municipal d'au moins une de ses communes membres adopte une délibération demandant à ce qu'elles soient rapportées ou modifiées, dans un délai de deux mois à compter de la notification par le représentant de l'Etat dans le département ;
- En cas de différence, pour un EPCI à fiscalité propre, entre le périmètre constaté au 1er janvier de l'année de répartition et celui existant au 1er janvier de l'année précédente.

En cas de vote d'une répartition dérogatoire valable sur plusieurs années, les modalités de répartition entre l'EPCI et les communes membres, pour les années suivant l'année de la délibération, sont prévues à L.2336-3 du CGCT pour le prélèvement, et L.2336-5 du CGCT pour l'attribution.

Les modalités d'application seront précisées par décret en Conseil d'Etat.

La précision des modalités de calcul du FPIC des EPCI issus d'une division (Art. 241)

En cas de division d'un EPCI à fiscalité propre, les indicateurs financiers (potentiel fiscal agrégé, effort fiscal agrégé) applicables aux ensembles intercommunaux issus de la division ainsi que les autres critères de répartition du fonds (revenu moyen par habitant, coefficient d'intégration fiscale) sont ceux calculés pour l'ancien ensemble intercommunal l'année précédant la division, répartis entre eux au prorata de leur population. Ces critères sont applicables tant qu'il n'existe pas de données disponibles pour les nouveaux EPCI.

SYNTHESE

Les mesures détaillées dans les projets de loi de Finances 2024 et de programmation des finances publiques 2022 - 2027 et l'environnement économique n'auront que peu de conséquences positives pour notre EPCI.

Comme l'ensemble des collectivités locales, après la gestion de la pandémie du Covid19, la Communauté de communes reste confrontée à une forte inflation, une volatilité des coûts de l'énergie et des matières premières.

L'autonomie financière des EPCI est de moins en moins assurée. En effet les compensations via une attribution d'une part de la TVA en remplacement des taxes supprimées les années précédentes (taxe d'habitation pour les résidences principales, CVAE, CFE, locaux industriels ...) ne permettent pas d'envisager l'avenir sereinement.

La TVA est sujette à des variations liées au niveau de consommation et les compensations ne tiennent pas compte de la dynamique des taxes perdues.

Accuse de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

La politique de contractualisation des aides de l'Etat avec des objectifs précis et à atteindre notamment en matière de transition écologique risque d'impacter les dotations plus pérennes fragilisant les équilibres financiers de budgets publics locaux et rendant difficiles les projections financières et la réalisation des plans pluriannuels d'investissement.

Enfin l'Etat demande aux collectivités locales de participer à la transition écologique, de financer des opérations « sobres », d'en assurer leur fonctionnement et concomitamment de limiter à périmètre constant le niveau des dépenses de fonctionnement.

Un des enjeux majeurs est donc de maîtriser les charges de fonctionnement tout en comptabilisant, en année pleine, l'augmentation de la masse salariale liée aux différentes revalorisations imposées par l'Etat ainsi que l'accompagnement en matière de garantie sociale de nos agents (complémentaire santé prévoyance).

Comme les années précédentes, le recours au levier fiscal ou à la hausse de la tarification des services n'est pas envisagé.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

LES MESURES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES 2024 :

Les élections professionnelles ont eu lieu le 8 décembre 2022 : ayant passé le cap des 50 agents, la Communauté de Communes dispose au 1^{er} janvier 2023 de son propre Comité Social Territorial (CST).

MESURES GENERALES :

- Le **SMIC est revalorisé** au 1^{er} janvier 2024 de 1,13 %. Le SMIC horaire brut passe de **11,27 à 11,65 €**. Le SMIC mensuel brut, pour une personne à temps plein, s'élève à 1766,92 €,
- Revalorisation du minimum de traitement dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2024 : **L'indice minimum de traitement dans la fonction publique** est porté à 366 points (indice brut 385), soit 1712,06 euros brut mensuel.
- **Point d'indice de la fonction publique** : au 1^{er} juillet 2023, la valeur du traitement indiciaire brut annuel de l'indice majoré 100 a été fixée à 5 907,34 €.
- **Hausse de la participation des employeurs aux titres de transport** (la prise en charge est passé à 70% contre 50% au 1^{er} septembre 2023)
- **Attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024 à tous les agents publics**
- **Revalorisation du taux de remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement pour les missions ou intérim**

MESURES CATEGORIELLES :

Instauration de la prime d pouvoir d'achat exceptionnelle

Promotions internes : vers un assouplissement des quotas à partir de janvier 2024 Pour rappel, « le nombre de fonctionnaires susceptibles de bénéficier d'une inscription sur la liste d'aptitude au titre de la Promotion interne est déterminé grâce à une règle de quotas fixée par le statut particulier des cadres d'emplois considérés, appliquée au nombre de recrutements de fonctionnaires intervenus dans ces mêmes cadres d'emplois (concours, mutation, détachement, intégration directe). »

Aujourd'hui plusieurs règles s'appliquent pour déterminer le nombre de promotions internes possibles :

- Une promotion interne au sein d'un cadre d'emplois est ouverte dès lors que 3 recrutements de fonctionnaires ont été effectués sur ce même cadre depuis la publication de la dernière liste d'aptitude.
- Une clause de sauvegarde fixe un nombre de promotions possibles au sein d'un cadre d'emplois en appliquant le quota prévu (1/3) à 5 % des effectifs du cadre d'emplois considéré (nbr d'agents x 5 % x 1/3)
- Une promotion peut être sollicitée si le quota de promotion au sein d'un grade n'a pas été atteint sur une période de 4 ans

Le décret prévoit ainsi de diminuer le quota à 1 promotion pour 2 recrutements et de faire passer le taux de fonctionnaire à prendre en compte dans le calcul de la clause de sauvegarde à 8 %.

La prise en compte des recrutements de contractuels sur emploi permanent dans le calcul du nombre de promotions ouvertes n'est en revanche pas d'actualité.

Compte Epargne Temps : Un projet de décret pour augmenter le plafond de jours épargnés en 2024

Revalorisation de la participation de l'employeur public à la protection sociale complémentaire (Art. 196)

La convention de participation employeurs conclue, relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, peut être prolongée dans la limite d'une année ou, si le terme après la prolongation est antérieur au 31 décembre 2024, à une durée supérieure à un an sans dépasser cette date.

Le montant de la participation versée ne peut être inférieur à la moitié du financement nécessaire à la couverture des garanties minimales définies à l'article 911-7 du Code de la sécurité sociale est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 aux employeurs publics qui ne disposent pas de convention de participation en cours au 1^{er} janvier 2022.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Lignes directrices de gestion : un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels doit être établi chaque année, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du Rapport Social Unique. Il doit être présenté au Comité Social Territorial.

Violences : les collectivités doivent avoir un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes (art. 80 de la loi du 6 août 2019). Le plan d'action égalité professionnelle inclut des actions pour lutter contre les violences. Chaque année est présenté un état des lieux (cf. le plan d'action égalité professionnelle femmes – hommes).

Egalité professionnelle femmes – hommes : l'état de mise en œuvre du plan d'action incluant la promotion de l'égalité professionnelle femmes/hommes, obligatoire dans les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants, doit être présenté chaque année aux représentants du personnel (CST cette année).

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

18 communes – 41 381 habitants au 1^{er} janvier 2024 (41 197 au 1^{er} janvier 2023), soit +184 habitants.

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une crise mondiale qui a entraîné de multiples répercussions dans l'économie mondiale. Aux difficultés d'approvisionnement, se sont ajoutées les hausses des coûts et la pénurie de main d'œuvre. Aujourd'hui, nous connaissons une inflation à des niveaux inconnus depuis les années 80. Cette crise a eu pour conséquences, à l'échelle nationale et locale, la flambée des prix de l'énergie, l'explosion des coûts des matières premières et l'alimentation avec des ruptures de stock chez les fournisseurs et une augmentation du coût des marchés.

L'exécution du budget 2023 aura ainsi été marquée, comme l'ensemble des collectivités françaises, par cette brutale accélération de l'inflation, et une augmentation des charges à caractère général.

Les efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat, accompagnée d'une certaine dynamique des recettes à caractère économique tout en renforçant la solidarité envers ses communes membres, aura toutefois permis à notre intercommunalité de conserver encore en 2023 un autofinancement satisfaisant.

Mais, le contexte d'élaboration budgétaire reste marqué depuis la crise sanitaire, par un contexte économique incertain comme souligné en introduction du PLF : « 2024 s'inscrit dans un environnement économique complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures. ».

Les « incertitudes géopolitiques majeures » sont aujourd'hui une réalité avec la situation au Proche-Orient qui s'ajoute à celle du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le PLF, avant cet événement, indiquait que l'inflation record et inédite constatée en 2022 et 2023 pourrait enfin se tasser dans le courant de l'année 2024. Le tassement de l'inflation devrait entraîner des conséquences positives sur les dépenses de fonctionnement, avec des dépenses de fluides qui devraient se situer à un niveau plus modéré qu'en 2023 sans revenir à leurs montant de 2021 ou du premier semestre 2022.

Cette situation générale, spécifiquement liée au choc inflationniste, continue d'impacter directement les dépenses de la CCRMM et devrait à nouveau peser sur la capacité d'auto-financement.

Les dernières années ont par ailleurs été marquées par des décisions gouvernementales de mesures RH visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics mais sans compensation.

Se rajoutent les modifications constantes du panier des ressources des collectivités locales : la disparition de la taxe d'habitation, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et une absence de prise en compte de l'inflation sur les dotations.

Le poids relatif des dotations se stabilise comme celui des recettes fiscales relevées sous l'impulsion des revalorisations basées sur le taux d'inflation, avec une autonomie limitée dans la fixation des taux.

L'option fiscale demeurera solidement articulée autour de la sagesse fiscale, sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale.

Ainsi, le budget 2024 devra pleinement inclure ces données qui nous imposent à la fois d'adapter notre exécution budgétaire, mais aussi d'engager une véritable politique de sobriété et d'efficacité visant à préserver des marges financières pour l'investissement et à réduire l'impact de nos choix sur le climat.

Au final le Budget 2024 sera élaboré sur la base d'une augmentation brute de ses dépenses de fonctionnement dans le contexte général d'augmentation des coûts, ainsi que sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes.

La CCRMM entend pour autant poursuivre sa politique d'investissement avec la volonté de saisir toutes les opportunités de financement qui peuvent être proposées.

L'épargne disponible permettra d'atteindre les objectifs de mandat, et de financer des projets majeurs en voie d'aboutir avec un recours marginal à l'emprunt :

- Construction d'un nouvel équipement aquatique à MUTZIG
- Achat du Fort de Mutzig
- Construction de nouvelles liaisons cyclables

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Enfin l'enjeu de la maîtrise énergétique, et de la transition écologique devient plus que jamais une priorité forte de la Communauté de Communes.

Si le budget de la CCRMM présente toujours à l'instar des années précédentes, une situation saine, l'épargne disponible pour des projets d'investissements s'érode en fonction du contexte général et des décisions prises depuis le début du mandat, et le maintien de la politique de stabilité des taux d'imposition dans un contexte de réforme fiscale illustrée par la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les politiques nouvelles et actions de développement durable : liaisons cyclables, Energie 18, Trame verte et Bleu, gestion des eaux pluviales urbaines devront être définies dans le cadre d'une stratégie qui laissera des marges de manœuvre à la Communauté de Communes pour l'avenir.

Pour 2024 les investissements programmés répondent dans la continuité des objectifs du mandat, à la volonté :

- De moderniser ses équipements : Lancement du projet de construction d'un nouvel Equipement aquatique à MUTZIG ;
- Développer l'activité touristique du territoire : Achat du Fort de MUTZIG et travaux d'aménagement,
- De préserver l'environnement, par l'installation de bornes de recharge électrique sur le territoire, par le développement et l'entretien des réseaux d'assainissement, des stations d'épurations et des réseaux d'eau, par la poursuite du développement des pistes cyclables,
- D'agir pour le développement économique du territoire en poursuivant le développement des zones d'activités économiques ;
- De soutenir les communes : Equipement de la Banque de Matériel Intercommunale,
- De soutenir les services à la personne dans le domaine de la petite enfance : Relais Petite Enfance ;
- De renforcer graduellement la mutualisation des achats
- De gérer les eaux pluviales urbaines

Et désormais :

- D'agir pour la transition écologique
- D'agir en faveur de la prévention contre les inondations et de la maîtrise des eaux pluviales de ruissellement.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2024 mettent l'accent sur les points suivants :

- **La poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 19^{ème} année consécutive**
- **L'ajustement du produit de la taxe GEMAPI**
- **Le maintien de la solidarité budgétaire**
- **Des engagements en faveur de la transition écologique**
- **La maîtrise des charges de fonctionnement dans un contexte inflationniste**
- **La préservation de notre capacité à investir**
- **La capacité à faire face aux imprévus découlant de la situation internationale**
- **Le maintien d'une politique de soutien au travers des participations financières :**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE MOSSIG : gestion des milieux aquatiques et inondations ;

PETR BRUCHE- MOSSIG : définition des conditions de développement économique, écologique, culturel et social du territoire ;

OFFICE DU TOURISME : développement touristique ;

MISSION LOCALE : aide à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans ;

EPICERIE SOCIALE : aide aux personnes en difficulté ;

INITIATIVE BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : aide à la création ou reprise d'entreprises.

En 2024, 6 budgets seront ouverts avec pour orientations majeures :

- LE BUDGET PRINCIPAL

L'aboutissement de 2 projets majeurs : la construction d'une nouvelle Piscine et l'acquisition du Fort de MUTZIG.

La poursuite des politiques actuelles.

Une réorientation vers des questions environnementales :

- Trame verte et bleue
- Energie 18
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Pistes cyclables

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

- LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Un dossier majeur : Lancement de la 4ème tranche de la ZA ACTIVEUM

- LE BUDGET ANNEXE AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (DEPUIS 2023)

Une participation financière au fonctionnement en hausse en raison de l'augmentation des charges de gestion.
Des travaux d'isolation des blocs sanitaires et de création de 3 blocs supplémentaires estimés à 106.000 € subventions déduites, qui seront financés sur les budgets 2024 et 2025.

- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET PLUVIAL

Un Dossier Majeur : Unification de l'eau et de l'assainissement - Réussir l'intégration d'Oberhaslach et Niederhaslach au 1^{er} janvier 2025.

- LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

La taxe d'enlèvement des déchets ménagers reste collectée et reversée intégralement au SELECTOM.
Pas d'augmentation pour 2024.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

I. BUDGET PRINCIPAL

Le résultat budgétaire prévisionnel de l'exercice 2023 s'élève à 14 253 682,99 €.

BUDGET PRINCIPAL	2020	2021	2022	2023
RESULTAT FONCTIONNEMENT	9 056 745,31	1 846 391,87	1 414 147,15	1 792 951,84
RESULTAT INVESTISSEMENT	604 655,37	10 547 060,11	12 150 996,04	12 460 731,15
RESULTAT GLOBAL	9 661 400,68	12 393 451,98	13 565 143,19	14 253 682,99

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes de fonctionnement

1.1. LA FISCALITE

2024 : en l'absence de notification des bases, les prévisions de recettes fiscales restent prudentes.

a. Evolution des taux

LIBELLE	TAUX					
	2020	2021	2022	2023	2024	D N/(N-1)
Taxe d'habitation*				3,84	3,84	0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	0%
Contrib. foncière des entreprises (part add)*	2,89	2,89	2,89	2,89	2,89	0%
Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)*	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	0%

Les taux des différentes taxes n'ont pas augmenté depuis 2005.

Les taux de taxe d'habitation sont figés depuis 2020.

* 2023 : vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

b. Evolution prévisionnelle des bases 2024

LIBELLE	BASES					
	2020	2021	2022	2023 PREV.	2024 PREV.	D N/(N-1)
Taxe d'habitation	52 199 000	-	-	1 216 680	1 216 680	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties	63 098 145	54 716 251	56 832 000	58 546 389	60 810 240	4%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 101 730	1 102 707	1 140 000	1 179 896	1 219 800	3%
Cotisation Foncière des Entreprises	32 736 429	21 475 285	21 967 000	22 978 555	23 504 690	2%
Fiscalité professionnelle de zone	3 162 303	2 281 408	2 322 000	2 441 107	2 484 540	2%
TOTAL	152 297 607	79 575 651	82 261 000	86 362 627	89 235 950	3,33%

2024 : Revalorisation prévisionnelle des bases d'imposition :

- locaux industriels, propriétés non bâties, locaux d'habitation : **1,039** (1,071 en 2023)
- locaux professionnels révisés : actualisation de la grille départementale des tarifs catégoriels d'après les loyers collectés
- bases minimum CFE (à défaut de nouvelle délibération).

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

c. Evolution prévisionnelle des produits

LIBELLE	PRODUITS					
	2020	2021 *	2022 *	2023 *	2024 prév	D N/(N-1)
Taxe d'habitation (Résidences secondaires*)	2 004 442	42 227	45 140	80 976	60 000	-26%
Compensation TVA		1 993 299	2 184 265	2 243 895	2 250 000	0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 179 935	1 023 433	1 065 483	1 137 986	1 172 000	3%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74 367	74 433	76 877	82 156	85 000	3%
TOTAL RESSOURCES TH & TF	3 258 744	3 133 392	3 371 765	3 545 013	3 567 000	0,62%
Cotisation Foncière des Entreprises	946 083	621 995	634 865	695 739	713 000	2%
Fiscalité Prof. De Zone	617 598	445 479	453 512	497 624	510 000	2%
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	1 578 925	1 492 002	1 303 580	16 590	-	-100%
Compensation CVAE				1 573 884	1 570 000	0%
TOTAL FISCALITE PROFESSIONNELLE	3 142 606	2 559 476	2 391 957	2 783 837	2 793 000	0,33%
Taxe GEMAPI				120 686	200 000	66%
TOTAL	6 401 350	5 692 868	5 763 722	6 449 536	6 560 000	1,71%
Evolution N/(N-1)	86 078	- 708 482	70 854	685 814	110 464	

2021 : Réduction du taux de CVAE des entreprises de moitié et abaissement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée ;

Réduction de la moitié de la CFE et TFPB pour les établissements industriels.

La diminution de CFE et TFPNB a été compensée par des allocations compensatrices.

2022 : Baisse de la CVAE

2023 : Suppression de la CVAE prévue sur 2 ans pour les entreprises, compensée totalement sous forme de fraction de TVA. Le montant de la compensation est divisé en deux parts.

- la première part prévoit que les communes, EPCI bénéficient d'un montant de TVA correspondant à la moyenne de CVAE des années 2020-2023, à laquelle s'ajoute le montant des compensations d'exonération de CVAE reçues sur la même période.
- la seconde part prévoit que la dynamique de la fraction de TVA est affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires, réparti annuellement en fonction de l'activité économique sur le territoire des collectivités. La définition des modalités de répartition de ce fonds est renvoyée à un décret.

2023 : Instauration de la Taxe GEMAPI

2024 : La suppression de la CVAE pour les entreprises a été reportée en 2027- 2^{ème} année de compensation sous forme de fraction de TVA.

2024 : Ajustement de la Taxe GEMAPI au titre de la prévention contre les inondations.

1.2. LES CONCOURS DE L'ÉTAT

DOTATIONS	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
DGF - Dot°d'intercommunalité avant prélèvement	249 884	275 644	303 926	335 526	336 000
Prélèvement CRFP	- 85 957	- 85 957	- 85 957	- 85 957	- 86 000
DGF - Dot°d'intercommunalité après prélèvement	163 927	189 687	217 969	249 569	250 000
DGF - Dot°de compensation	89 818	88 048	86 117	85 617	85 000
TOTAL DGF	253 745	277 735	304 086	335 186	335 000
Allocations compensatrices TF	4 772	177 039	15 159	2 521	3 000
Allocations compensatrices CFE	7 993	511 185	695 283	800 320	800 000
Total Allocations Compensatrices	48 257	688 224	710 442	802 841	803 000
FNGIR	47 545	47 545	47 545	47 454	47 540
FDPTP	70 210	40 622	65 709	63 609	60 000
TASCOM	26 019	41 302	48 830	49 850	49 850
Autres recettes	135 379	129 469	162 084	160 913	157 390
PRELEVEMENT FPIC	- 398 989	- 407 480	- 863 219	- 822 779	- 850 000
DOTATION PERTE DE RECETTES	-	63 212	167 738		
TOTAL	38 392	751 160	481 131	476 161	445 390

Accusé de réception en préfecture
067 246704064 20240220 ROB 2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

En attente de notification 2024

- 2021** - Une évolution des allocations compensatrices liée à la réduction des valeurs locatives de la TFPB et CFE des locaux industriels
 - Une dotation pertes de recettes liées à la crise sanitaire
- 2022** - Un prélèvement FPIC en hausse pour la CCRMM sur le principe de la répartition libre,
 - Une dotation pertes de recettes liées à la crise sanitaire
- 2023** - Maintien du prélèvement FPIC pour la CCRMM sur le principe de la répartition libre.

1.3. LES PRODUITS DES SERVICES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2020	2021	2022	2023	2024 prévision
PRODUITS DES SERVICES		338 236,07	308 729,78	586 462,52	643 903,95	612 200,00
PISCINES	<i>Entrées piscines</i>	216 328,01	185 678,40	414 876,78	486 040,15	444 500,00
	<i>Location - loyer</i>	-	1 042,90	1 114,40	1 212,49	1 200,00
	<i>Redevances distributeur</i>	2 353,15	841,35	2 407,36	2 450,20	1 900,00
	<i>Caution Badge</i>	3 345,20	2 170,00	-	-	600,00
	TOTAL	222 026,36	189 732,65	418 398,54	489 702,84	448 200,00
Taxe de séjour		114 931,57	57 183,09	98 830,56	138 136,91	144 000,00
Bornes Recharge Electrique		1 278,14	4 945,57	15 350,26	16 064,20	20 000,00
PARTICIPATIONS		144 606,26	126 709,88	134 878,03	155 535,07	143 700,00
RAM	<i>CAF</i>	117 902,81	121 569,34	125 937,70	117 666,69	106 000,00
	<i>MSA</i>	746,23	979,42	994,11	861,03	900,00
Transport a la demande	<i>REGION</i>	25 485,21	4 100,06	7 855,08	36 239,17	36 000,00
	<i>Communes voisines</i>	472,01	61,06	91,14	768,18	800,00
PISCINES aide Apprenti	<i>REGION</i>		12 000,00	-	-	2 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		482 842,33	435 439,66	721 340,55	799 439,02	755 900,00

- 2020** : est marquée par une diminution générale des recettes liée à l'épidémie de la Covid-19.
- Piscines** : baisse des recettes tarifaires liée à la fermeture des piscines et au remboursement prorata temporis des abonnements piscines.
- 2021** : reste marquée par une diminution de la fréquentation et des recettes tarifaires des piscines.
- 2022** : présente une hausse générale des recettes après l'épidémie de la Covid-19, : reprise de la fréquentation de nos piscines et une hausse de la Taxe de Séjour.
- 2023** : affiche une hausse des recettes tarifaires : reprise du service de Transport à la demande, de la fréquentation des piscines et une augmentation de la Taxe de Séjour.

1.4. LES TARIFS

➤ ENTREES PISCINES

Entrées individuelles	
Enfants de - de 6 ans	1,20 €
Jeunes de 6 à 18 ans	3,00 €
Adultes	4,20 €
Handicapés enfants – de 18 ans	1,20 €
Handicapés adultes, invalidité à 80%, Étudiants - de 25 ans, Carte Cézam, Adultes de + de 64 ans	3,50 €
Séance « Activité aquagym »	4,80 €
Séance aquabike, aquatraining, trampo-step, trampo-bike, duo surprise	7,20 €
Séance aquaphobie	15,00 €
Location aquabike, tapis de course ¼ heure	4,20 €
Abonnements	
Badge enfants - de 6 ans, handicapés enfants :	
➤ 12 entrées	12,00 €
Badge jeunes de 6 à 18 ans, étudiants – 25 ans, handicapés adultes à 80 %	
➤ 12 entrées	30,00 €
➤ 25 entrées	48,00 €

Accusé de réception en préfecture
 067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
 Date de réception préfecture : 29/02/2024

Badge adultes	
➤ 12 entrées	42,00 €
➤ 25 entrées	72,00 €
➤ à l'année	180,00 €
Badge « Activité aquagym »	
➤ Abonnement trimestriel	110,00 €
➤ Abonnement 25 séances	180,00 €
Badge « Aquabike / aquatraining / trampo-step / duo surprise »	
➤ 10 séances	66,00 €
Caution badge « abonnement »	
	5,00 €
Entrées groupes	
Comité d'entreprise (10 abonnements à 11 entrées)	300,00 €
Scolaires primaires de la Communauté de Communes	0,00 €
Scolaires secondaires de la Communauté de Communes	2,20 €
Scolaires hors Communauté de Communes (par séance et par classe)	75,00 €
Centres de vacances de la Communauté de Communes	1,20 €
Centres de vacances hors de la Communauté de Communes	2,50 €
Accompagnateurs des Centres de vacances	3,00 €
Association : tarifs des 6 à 18 ans	1,80 €
Association : tarifs adultes	3,00 €
Etablissements spécialisés	2,40 €
Entrées diverses	
Famille : 2 adultes et 2 enfants ou 1 adulte et 3 enfants	12,00 €
Soirée événementielle : 1 h de cours, avec ambiance, lumière, décoration, déguisements, et verre de l'amitié	12,00 €
Activité spécifique : Animation pour les enfants, chasse au trésor ou kermesse	6,00 €
Mise à disposition d'un Maître-Nageur	30,00 €
Location de la piscine à la 1/2 journée	120,00 €
Location de la piscine aux bébé-nageurs	280,00 €
Tarif horaire ligne d'eau	1,80 €
Formations au Brevet National de Sécurité et Sauveteur Aquatique (B.N.S.S.A.)	
Stage « secourisme et sauvetage » (par participant et pour la totalité du stage)	85,00 €
Partie théorique : formation aux Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) (obligatoirement de 39h00) - la formule "week-end" : 3 week-ends complets, - la formule "stages" : 1 semaine complète durant les congés scolaires	290,00 €
Partie spécifique "natation" ou pratique : - la formule "continue" : les lundis soirs de 19h30 à 21h30, - la formule "stages" : 1 semaine complète durant les congés scolaires,	260,00 €
Affiliation du stagiaire à la FNMNS*, (obligatoire)	10,00 €
Assurance professionnelle du stagiaire (obligatoire)	30,00 €
Le recyclage du diplôme de PSE1 (obligatoire tous les ans)	70,00 €
Les formations de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)	60,00 €
Recyclage obligatoire tous les 5 ans : - Examen de révision - Formation à l'examen de révision	50,00 € 150,00 €
Stage de Natation enfants 6 à 11 ans	
- Pour 1 semaine (5 jours)	50,00 €
- Pour 2 semaines (10 jours)	90,00 €

* Délibérations n°23-53 du 29 juin 2023 & n°23-114 du 21 décembre 2023

Les tarifs n'avaient pas évolué depuis 2015.

2023 : une révision des tarifs d'entrée a été décidée avec effet au 4 septembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

➤ TRANSPORT A LA DEMANDE

	Au sein de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG	Vers la Commune de ROSHEIM	Des Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG vers la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
<i>Ticket à l'unité</i>	3,50 €	4,50 €	4,50 €
<i>Carnet de 10 tickets</i>	30,00 €	40,00 €	40,00 €

➤ TAXE DE SEJOUR

Tarif applicable au 1^{er} janvier 2020 (Délibération n°18-69 du 4 octobre 2018) :

Catégories d'hébergement	Tarif de la CC
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,45 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	1%
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

➤ BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

(Délibération n°18-51 du 5 juillet 2018)

Les tarifs de la recharge aux bornes de recharge pour véhicules électriques implantées par la Communauté de Communes, comme suit :

☞ pour les zones denses :

- de 0 à 7 kWh : 0,40 € pour 15 minutes,
- de 7 à 22 kWh : 1,00 € pour 15 minutes,
- temps de branchement sans énergie délivrée : 0,40 € pour 15 minutes,

☞ pour les zones non denses :

- de 0 à 7 kWh : 0,40 € pour 15 minutes,
- de 7 à 22 kWh : 1,00 € pour 15 minutes,
- temps de branchement sans énergie délivrée : gratuit,

- ✓ les zones denses sont définies comme les emplacements fréquentés où les places sont peu nombreuses, à savoir :
 - à MOLSHEIM : le parking des Jésuites et le parking rue des Sports,
 - à MUTZIG : le parking de la Mairie,
 - à DORLSHEIM : le parking de la Place du Village,
- ✓ tous les autres emplacements intègrent les zones non denses.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

1.5. LES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	Evolution n/n-1
013	Atténuation de charges	71 418,82	49 640,70	120 314,32	65 570,15	28 000	-57%
70	Produits des services	320 460,12	377 705,45	619 736,51	663 660,93	650 600	-2%
73	Impôts et taxes	6 752 624,57	5 882 555,09	5 996 038,56	6 753 740,91	6 806 390	1%
74	Dotations, subventions	672 340,33	1 345 102,19	1 514 545,14	1 393 462,74	1 381 900	-1%
75	Autres produits de gestion c	12 970,69	19 719,69	41 880,69	134 547,29	25 570	-81%
	Total des recettes de gestion	7 829 814,53	7 674 723,12	8 292 515,22	9 010 982,02	8 892 460	-1%
77	Produits exceptionnels	60 815,56	1 256 852,22	51 986,80	4 705,11	6 600	40%
78	Reprise sur amortissements	-	-	-	-	10 000	0%
	Total des recettes réelles de	7 890 630,09	8 931 575,34	8 344 502,02	9 015 687,13	8 909 060	-1%
042	Opération d'ordre de transfé	27 320,24	4 452,01	-	-	5 000	0%
	Total des recettes d'ordres d	27 320,24	4 452,01	-	-	5 000	0%
	TOTAL RECETTES	7 917 950,33	8 936 027,35	8 344 502,02	9 015 687,13	8 914 060	-1%

Pour information R002 Excédent 6 662 068,19

* à partir de 2022 - M57

2020 : baisse des produits des services suite à l'épidémie de COVID-19

2021 : poursuite de la baisse des produits des services liés à la crise sanitaire, des produits exceptionnels liés au transfert de terrain sur le budget annexe ZA

2022 : des atténuations de charges en hausse liés à des remboursements des frais de personnels
reprise des recettes de produits de services après crise sanitaire et hausse des dotations

2023 : des recettes fiscales en hausse, liées à la revalorisation des bases.

2024 : des recettes estimées prudemment.

2. Dépenses de fonctionnement

2.1. DEPENSES DE PERSONNEL

a. Evolution des charges de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	2020	2021	2022	2023	DOB 2024
CHARGES DE PERSONNEL	1 951 619,64	1 995 547,54	2 192 448,02	2 282 206,29	2 559 100,00
Administration Générale	668 668,53	705 006,39	745 280,66	778 104,22	837 500,00
Piscines	1 072 855,50	1 079 775,26	1 224 665,77	1 277 010,84	1 424 800,00
RAM	125 906,92	136 856,02	132 213,71	129 940,15	149 500,00
Tourisme	-	-	-	-	-
Banque de Matériels	35 998,73	34 370,33	47 958,86	45 351,13	51 800,00
AIRES DES GENS DU VOYAGE	48 189,96	39 539,54	42 329,02	33 970,97	37 500,00
Développement durable	-	-	-	17 828,98	58 000,00
ATTENUATION DE CHARGES	- 71 418,82	- 49 640,70	- 120 314,32	- 65 570,15	- 28 000,00
Administration Générale	- 16 155,57	- 25 406,61	- 31 407,99	- 15 344,99	- 7 000,00
Piscines	- 55 147,50	- 24 234,09	- 64 312,52	- 39 689,10	- 16 000,00
AIRES DES GENS DU VOYAGE	- 6,00	-	-	-	-
RAM	- 31,00	-	- 22 054,69	- 10 536,06	- 5 000,00
Banque de Matériels	- 78,75	-	- 2 269,55	-	-
TOTAL	1 880 200,82	1 945 906,84	2 072 133,70	2 216 636,14	2 531 100,00
REMBOURSEMENT AGENT MISE A DISPOSITION	-	46 897,34	52 116,74	59 588,25	72 000,00

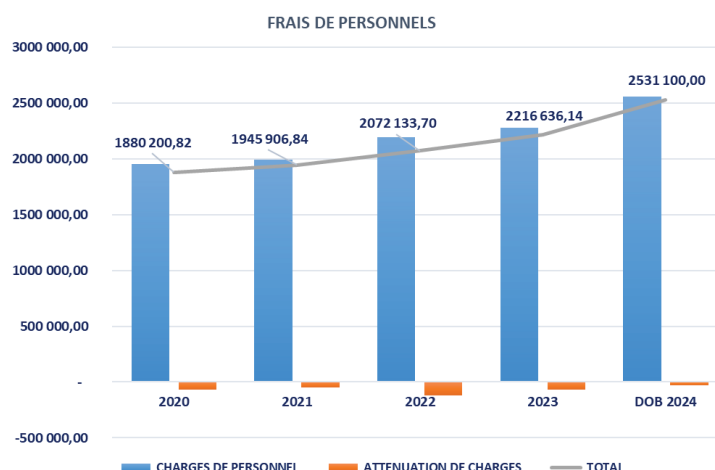
Le Budget global a augmenté de **17,89 %** de 2020 à 2023.

L'exercice 2020 affichait une diminution de la masse salariale due à la fermeture des piscines, au non renouvellement de CDD pendant le confinement et au recours à moins de personnel saisonnier en raison de l'ouverture tardive de la piscine de plein air.

Sur la période concernée des postes ont été créés.

Depuis 2022, la CC est impactée par un taux d'absentéisme et la revalorisation des salaires.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024



b. Evolution des effectifs

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	1er janvier 2024
	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP
ADMINISTRATION GENERALE	11,70	11,70	11,70	12,30	11,70
RAM	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
PISCINES	28,17	28	28	28,20	26,90
MAITRE NAGEUR	13,00	14,00	14	13	13
MAITRE NAGEUR (POSTE NON PERMANENT)	1,17	0,00	0	0,20	0,20
APPRENTI BPJEPS	2,00	2,00	2	2	2
ENTRETIEN-CAISSE	8,00	8,00	8	8	8
AGENT d'EXPLOITATION	0,00	0,00	0	0	0
AGENT TECHNIQUE	4,00	4,00	4	4	3,70
APPRENTI TECHNIQUE				1	0
AAVG/ BMI	3	2	2	2	2
EAU ET ASSAINISSEMENT*	2	2	3	3	3
SAISONNIERS	30	30	37	43	43
AGENT MIS A DISPOSITION	1,00	1,00	1	1	1,30
TOTAL	78,37	77,20	85,20		
ELUS	7	8	8	8	8

Commentaires concernant l'état des effectifs et les variations de la masse salariale :

Administration générale :

2020 : Renouvellement d'un poste de technicien SIG (poste non permanent) et pérennisation du poste

2020 : Remplacement congé de maternité

2021 : Des absences maladie et un congé de maternité

2022 : Recrutement d'un adjoint administratif chargé de la Mutualisation et du Développement durable

2023 : Transformation du poste : Recrutement d'un responsable des marchés mutualisés (1^{er} juillet 2023) et Recrutement d'un chargé de projet Transition Energétique (1^{er} septembre 2023)

Relais Petite Enfance :

2022 : Congé de maladie ordinaire

2023 : Disponibilité pour raison de santé

A.A.G.V. et B.M.I. :

2020 : Départ à la retraite d'un agent.

2022 : Renforcement de l'équipe technique : Recrutement d'un agent contractuel pour les AAGV et renforcement de l'équipe technique suite au départ d'un agent.

Piscines :

2020 : Activité réduite liée à l'épidémie de Covid-19

2021 : Reprise modérée de l'activité liée à la crise sanitaire, aux arrêts imposés pour les cas covid + et à une météo peu clémente

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

2022 : Des remplacements de MNS suite à des départs et des recrutements de saisonniers pour la piscine de plein air

Recrutement d'un agent technique en apprentissage

2023 : Réorganisation du service des Piscines

Eau et assainissement

2021 : Recrutement d'un animateur Gestion des Eaux pluviales Urbaines (GEPU)

BILAN DES MOUVEMENTS :

ANNEE	DEPART/ABSENCE				ARRIVEE/ REMPLACEMENT			
	MOTIF	GRADE	H / F	STATUT	MOTIF	GRADE	H / F	STATUT
2020	Retraite	Adjoint technique	H	TIT				
	Retraite	Ingénieur	H	TIT	Remplacement	Ingénieur	F	TIT
	Fin de CDD	Adjoint administratif	F	NTIT	Remplacement	adjoint administratif	F	NTIT
	Rupture CDD	Educateur des APS	H	NTIT	Remplacement	Educateur des APS ppal 2ème cl	H	TIT
	Fin de CDD	Educateur des APS nn permanen	F	NTITNP	Remplacement	Educateur des APS	H	NTIT
	Fin de CDD	Adjoint technique	H	NTIT	Remplacement	adjoint technique	H	NTIT
	Congé de maternité	Attaché territorial	F	TIT	Remplacement	attaché territorial	F	NTIT
	Fin de CDD	Adjoint technique	F	NTIT	-	-		
	APPRENTI	BPJEPS	FH	APP	Renouvellement	APPRENTI BPJEPS	HH	APP
	Maladie LD	Adjoint administratif	F	TIT				
				Création	Technicien SIG	F	NTIT	
2021	Statut	Adjoint technique NP	F	STAG TNC	Titularisation	Adjoint technique	F	TIT TNC
	Vacance de poste	Adjoint technique	F	NTIT	Remplacement	adjoint technique	H	NTIT
	Statut	Adjoint administratif	F	NTIT	Stagiaire	adjoint administratif	F	STAG
	Congé de maternité	Attaché territorial	F	TIT	-	-		
	Retraite Progressive	Adjoint technique	F	NTIT	Remplacement	2 Adjoints techniques	F	NTIT
	Maladie LD	Adjoint administratif	F	TIT	Remplacement	Adjoint administratif	F	NTIT
	Maladie	Rédacteur	F	TIT	Réorganisation	Adjoint administratif ppal	F	TIT TNC
	APPRENTI	BPJEPS	HH	APP	Renouvellement	APPRENTI BPJEPS	HH	APP
				Création	Ingénieur GEPU	H	NTIT	
2022	Mutation	Rédacteur ppal	F	TIT	Remplacement	Rédacteur	F	NTIT
	Statut	Educateur des APS	H	NTIT	Stagiaire	Educateur des APS	H	STAG
	Statut	Educateur des APS	H	NTIT	Stagiaire	Educateur des APS	H	STAG
	Disponibilité pour CP	Adjoint technique	H	TIT	Remplacement	Adjoint technique	H	NTIT
	APPRENTI	BPJEPS		APP	Renouvellement	APPRENTI BPJEPS		APP
	Démision	Educateur des APS	H	NTIT	Remplacement	Educateur APS principal 1ère cl	H	TIT
	Démision	Educateur des APS	H	NTIT	Remplacement	Educateur APS	H	NTIT
	Fin de CDD	Educateur des APS	H	NTIT	-	-		
	Fin de CDD	Educateur des APS	H	NTIT	Remplacement	Educateur des APS	H	NTIT
					Création	Mutualisation-Dév.durable	H	TIT
	Retraite Progressive	Adjoint technique	F	NTIT	Remplacement	2 Adjoints techniques	F	NTIT
	Maladie - AT	Adjoint technique ppal 1er cl	H	TIT	Création	Apprenti BTS	H	APP
	Maladie	Educateur des APS	H	TIT	Remplacement	Educateur des APS	H	NTIT
	Maladie	Educateur de JF	F	TIT	Remplacement	Educateur de jeunes enfants	F	NTIT
	Maladie	Adjoint technique	F	TIT TNC	-	-		
	Maladie	Rédacteur	F	TIT	Réorganisation des Serv	Adjoint administratif ppal	F	TIT TNC
Maladie LD	Adjoint administratif	F	TIT	Remplacement	Adjoint administratif	F	NTIT	
				Création	ENERGIE 18	H	NTIT	
				Réorganisation des Serv	Adjoint administratif ppal	F	TIT TNC	
2023	TP thérapeutique	Rédacteur	F	TIT				
	Congé Maternité - TP	Adjoint administratif ppal 1	F	TIT				
	DORS - retraite invalidité	Adjoint administratif	F	TIT	Remplacement	Adjoint administratif	F	NIT
	Citis	Adjoint technique ppal 1er cl	H	TIT	Remplacement	Adjoint technique ppal 1er cl	H	NTIT
	DORS	Educateur JE	F	TIT	Remplacement	Educateur JE	F	NTIT
	Congé grave maladie	adjoint technique	F	TIT-TNC				
	APPRENTI	BPJEPS		APP	Renouvellement	APPRENTI BPJEPS		APP
	Statut	Adjoint administratif	F	STAG	Titularisation	adjoint administratif	F	TIT
	Statut	Adjoint technique	H	NT	Stagiaire	Adjoint Technique	H	STAG
	Retraite	Adjoint technique	F	NTIT	Remplacement	Adjoint technique		NTIT
	DHS	Adjoint technique	H	NTIT	Réduction DHS	-	H	NTIT-TNC
	Fin de CDD	Educateur des APS	H	NTIT	Remplacement	Educateur des APS	H	NTIT
	Disponibilité	Educateur des APS ppal 2ème cl	H	TIT	Remplacement	Educateur des APS	H	NTIT
	Carrière	Ingénieur	H	TIT	Avancement de grade	Ingénieur principal	H	TIT
	Carrière	Adjoint technique			Avancement de grade	Adjoint technique ppal 2	F	TIT
	Statut	Educateur des APS	H	STAG	Titularisation	Educateur des APS	H	TIT
	Statut	Educateur des APS	H	STAG	Titularisation	Educateur des APS	H	TIT
	Mutation	Adjoint administratif ppal	H	TIT	Remplacement	Marché public	F	TIT-MAD
Mutation	Adjoint technique	F	TIT	Remplacement	Adjoint Technique	F	NIT	
Mutation	Ingénieur	F	TIT	Remplacement	Ingénieur	F	TIT	
2024	Carrière	Adjoint administratif ppal 1	F	TIT	Promotion interne	Rédacteur	F	TIT
	Retraite pour invalidité	Educateur JE	F	TIT				
	Retraite pour invalidité	Adjoint administratif	F	TIT				
	Retraite	Adjoint administratif ppal 1	F	TIT				
	Radiation	Adjoint technique	F	TIT-TNC				
	Statut	Adjoint technique	H	STAG	Titularisation	Adjoint Technique	H	TIT
Statut	Ingénieur	F	NTIT	Statut	Ingénieur	H	TIT	

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

c. La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Sur la période 2020-2023, les dépenses de personnel ont augmenté et s'expliquent par :

- le glissement « vieillissement-technicité » (GVT) annuel,
- la mise en œuvre du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les trois catégories d'agents (C, B et A), dont l'application a été gelée en 2018,
- l'instauration progressive du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,
- Le passage en catégorie A de certains agents relevant de la catégorie B (les éducateurs de Jeunes enfants et assistants socioéducatifs). Pour la CCRMM cela concerne 2 agents,
- les besoins nouveaux engendrés par les politiques nouvelles : SIG - Mutualisation et Développement Durable, Eaux pluviales,
- les besoins liés à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de la BMI.
- la revalorisation des salaires des agents de catégorie C en 2022,
- les revalorisations du point d'indice depuis 2022.

En 2023 :

☞ Revalorisation du point d'indice

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a relevé la valeur du point d'indice de **1,5%** au pour tous les agents publics. À compter du 1er juillet 2023, la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est portée de 5 820,04 euros à **5 907,34 €**. Ce décret attribue des **points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418** au 1er juillet 2023. Il attribue également **5 points d'indice majoré** pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024.

☞ Revalorisation du SMIC

- Revalorisation du SMIC de 1,81% au 1er janvier 2023
- Revalorisation du SMIC de 2,22% au 1er mai 2023

☞ Relèvement de l'indice minimum de traitement

Afin d'éviter que le salaire minimum dans la fonction publique ne soit inférieur au SMIC - ce qui obligerait les employeurs publics à appliquer une indemnité différentielle pour combler l'écart de traitement - l'augmentation du SMIC a été suivie d'un **relèvement de l'indice minimum de traitement** pour les agents de la fonction publique.

A compter du **1er janvier 2023**, le minimum de traitement correspond à l'**indice majoré 353 (indice brut 385)**, soit 1 712,06 € brut par mois. Auparavant, il était fixé à l'indice majoré 352 (indice brut 382).

☞ Relèvement de l'indice minimum de traitement au 1er mai 2023

Le **1er mai 2023**, l'indice minimum de traitement des agents publics a de nouveau été relevé au niveau du Smic. Le minimum de traitement dans la fonction publique correspond à l'**indice majoré 361** (indice brut 397), soit 1 750,86 € bruts par mois.

☞ Revalorisation salariale des agents de catégorie B

Annoncés par le gouvernement en complément du point d'indice, six décrets modifient la **carrière et la rémunération des agents de catégorie B** des trois versants de la fonction publique à compter du 1er septembre 2022. Deux d'entre eux s'appliquent aux agents de la fonction publique territoriale.

Le décret 2022-1200 du 31 août 2022 modifie l'organisation des carrières de différents cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B, en **réduisant la durée de certains échelons et grades**. Pour accompagner ces évolutions, le décret adapte notamment **les modalités d'avancement et de classement lors de la nomination dans un cadre d'emplois de fonctionnaires de la catégorie A de la FPT**.

Le deuxième grade a été modifié et comporte désormais douze échelons au lieu de treize (suppression du 1er échelon).

Chaque cadre d'emplois comprend donc trois grades ou assimilés avec la composition ci-dessous :

- treize échelons pour le premier grade ;
- douze échelons pour le deuxième grade ;
- onze échelons pour le troisième grade.

La durée passée dans chacun des échelons des grades des cadres d'emplois a évolué :

- Premier grade (B1) : Réduction de la durée de deux ans à un an des quatre premiers échelons
- Deuxième grade (B2) : La durée des 1er et 2e échelons est réduite d'un 1 an (passage de 2 ans à 1 an) et celle des échelons 7 et 11 augmente d'un an (passage de 2 à 3 ans et de 3 à 4 ans)

La durée de carrière passe de 30 à 26 ans sur ces deux grades.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Le décret n° 2022-1201 du 31 août 2022 revalorise la grille indiciaire de la catégorie B de la FPT en modifiant l'échelonnement indiciaire applicable aux premiers et deuxièmes grades des cadres d'emplois de cette catégorie : Premier grade (B1) : Les quatre premiers échelons bénéficient d'une augmentation de 4 à 17 points d'indice (soit 1 % à 4,6 %) :

- 1er échelon : 372 → 389 (soit +17 points ou 4,6 %)
- 2° échelon : 379 → 395 (soit +16 points ou 4,2 %)
- 3° échelon : 388 → 397 (soit +9 points ou 2,3 %)
- 4° échelon : 397 → 401 (soit +4 points ou 1 %)

Deuxième grade (B2) : Le traitement indiciaire des deux premiers échelons augmente :

- 1er échelon : 389 → 401 (soit +12 points ou 3,1 %)
- 2° échelon : 399 → 415 (soit +16 points ou 4 %)

☞ Relèvement à 75% de la participation des employeurs aux titres de transport

Afin d'augmenter le pouvoir d'achat des agents publics, le calcul de la prise en charge par l'employeur des abonnements de transports en commun pour les agents publics a été modifié par le décret n° 2023-812 du 21 août 2023. La prise en charge passera à 75 % contre 50 % auparavant à partir du 1^{er} septembre 2023.

Pour 2024 il est envisagé une progression de la masse salariale en raison notamment des éléments suivants :

- Les grilles indiciaires de tous les agents publics sont revalorisées sur chaque échelon de 5 points au 1er janvier 2024, ce qui représente une hausse de 24,61 € brut par mois.
- Le montant du SMIC brut horaire passe à 11,65 euros (augmentation de 1,13 %), soit 1 766,92 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.
- Le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) passe à 46 368 € (contre 43 992 € en 2023) et le plafond mensuel à 3 864 € (contre 3 666 € en 2023), soit une hausse de 5,4%.
- Les tarifs des contrats de protection sociale complémentaire portés par le centre de gestion évoluent
- Versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

d. Les avantages en nature :

- Participation de la Communauté de Communes pour le risque Santé et Prévoyance
- Adhésion au CNAS pour l'ensemble du personnel

e. Le temps de travail

- Administration générale : 39h compensées par des jours ARTT
- Piscines : 35 h
- AAGV : 35 h augmentées des temps d'astreintes
- BMI : 35 h

Le recours aux heures supplémentaires payées concerne essentiellement le personnel des piscines. Elles répondent à des besoins liés à l'absence d'un agent (maladie, formation, congé) ou à un surcroît d'activité pendant la période estivale.

En 2020, cela représentait 393 h pour le personnel permanent et 261 h pour le personnel saisonnier.

En 2021 : les heures supplémentaires payées s'établissent à 468 h pour le personnel permanent et 157 h pour le personnel saisonnier.

En 2022 : les heures supplémentaires payées s'établissent à 748,88 h pour le personnel permanent et 427,50 h pour le personnel saisonnier.

En 2023 : les heures supplémentaires payées s'établissent à 656,67 h pour le personnel permanent et 265,30 h pour le personnel saisonnier.

f. Absentéisme

Après avoir culminé à 2258 jours au total en 2022, l'absentéisme reste-très élevé en 2023. On compte 2 agents placés en « disponibilité d'office pour raison de santé » dans l'attente de la mise à la retraite pour invalidité, 1 agent placé en « congé de grave maladie » et 1 agent en CITIS.

Agents CNRACL			
Type de risque	Absence 2021 en nb de jours	Absence 2022 en nb de jours	Absence 2023 en nb de jours
Congé de maladie ordinaire	426	988	246
Congé de maladie de longue durée	364	364	237
Congé pour invalidité imputable au Service	0	292	364
Congé de maternité	58	53	112
Congé de paternité	11	4	21
Disponibilité d'office pour raison de santé	0		335
Disponibilité d'office en attente retraite pour invalidité			127
Total	859	1701	1442

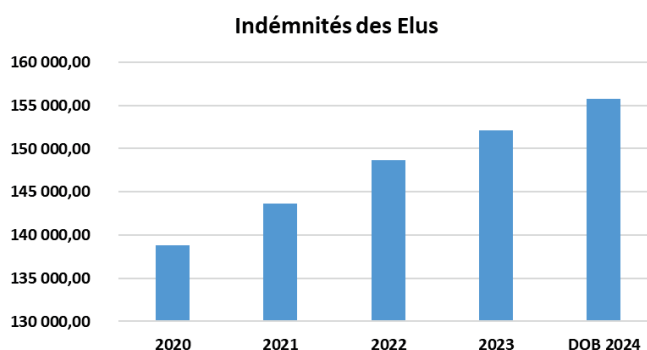
Agents IRCANTEC			
Type de risque	Absence 2021 en nb de jours	Absence 2022 en nb de jours	Absence 2023 en nb de jours
Congé de maladie ordinaire	225	557	122
Congé de grave maladie			364
Total	225	557	486

g. Egalité Femmes / Hommes

Le rapport informant de la situation en matière d'égalité professionnelle Femmes / Hommes au sein des services de la Communauté de Communes est joint en annexe du présent rapport d'orientation budgétaire.

2.2. LES ELUS

INDEMNITES	2020	2021	2022	2023	DOB 2024
Elus	138 808,81	143 633,07	148 661,55	152 102,79	155 700,00
Nombres	7	8	8	8	8



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

2.3. SUBVENTIONS VERSEES

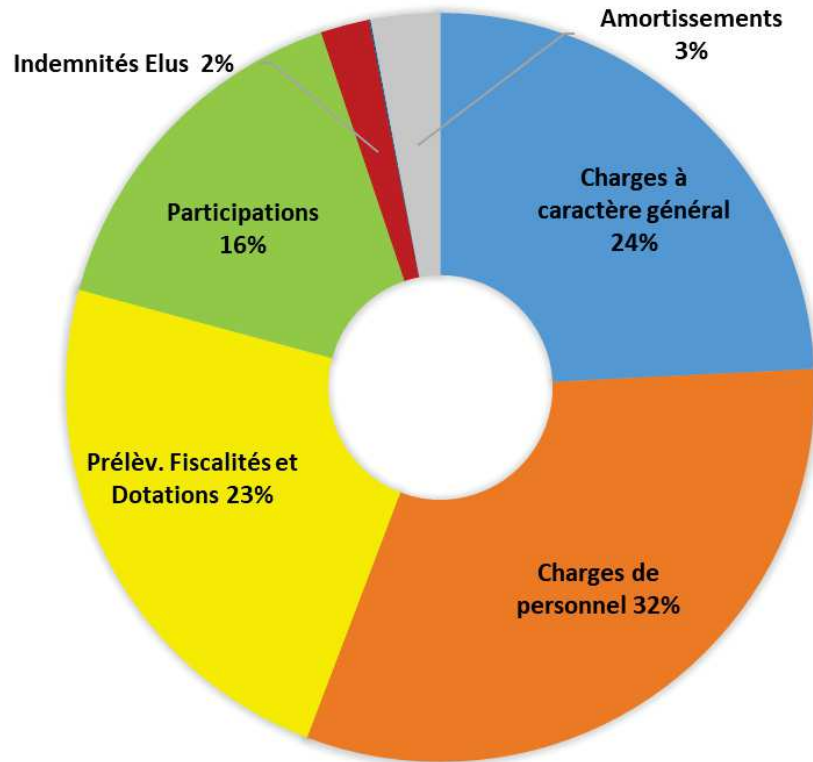
OBJET	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Participations annuelles					
ANIMATION PEPINIERE-TREMPIN	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
MISSION LOCALE	40 823,00	40 935,00	45 150,60	45 316,70	45 600,00
EPICERIE SOCIALE	40 823,00	40 935,00	41 046,00	41 197,00	41 400,00
EPICERIE SOCIALE - Exceptionnelle déménagement	-	-	6 790,00	-	-
OFFICE DE TOURISME	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
OFFICE DE TOURISME - compensation Taxe de séjour	-	55 000,00	-	-	-
PETR	233 010,96	233 010,96	233 010,96	233 010,96	235 000,00
SM BASSIN BRUCHE MOSSIG (GEMAPI)	50 000,00	60 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
TOUR-VELO (divers associations)	2 400,00	3 600,00	3 600,00	4 200,00	3 600,00
CARTE CULTURE	500,00	-	1 000,00	500,00	500,00
VELO PAR NATURE	7 876,00	4 180,00	-	-	-
APRONA	-	-	540,00	540,00	540,00
CLUB VOSGIEN	-	-	-	1 950,00	-
NATURA 2000	2 447,00	9 597,00	-	-	5 000,00
INITIATIVE BRUCHE MOSSIG PIEMONT	3 000,00	-	3 000,00	3 000,00	3 000,00
INITIATIVE BRUCHE MOSSIG PIEMONT - Dotations	20 025,00	-	4 500,00	-	-
Cotisation ADIRA	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
Participations exceptionnelles					
UKRAINE	-	-	41 046,00	-	-
TURQUIE - SYRIE	-	-	-	41 197,00	-
Participations sentiers touristiques					
Réalisation d'un sentier sensoriel à OBERHASLACH	8 965,00	-	-	-	-
Création du sentier des croix à SOULTZ LES BAINS botanique MUTZIG et WOLXHEIM	1 161,00	-	-	-	-
Création du sentier Wurmweg à Gresswiller	-	1 450,00	-	-	-
Subventions aux particuliers					
Subvention VAE	30 700,00	90 800,00	86 700,00	75 000,00	80 000,00
Autres participations					
Reversement taxe de séjour	98 597,07	51 934,82	89 706,45	125 579,00	130 000,00
TOTAL	815 398,03	837 318,78	941 160,01	956 560,66	929 710,00

2.4. LES DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

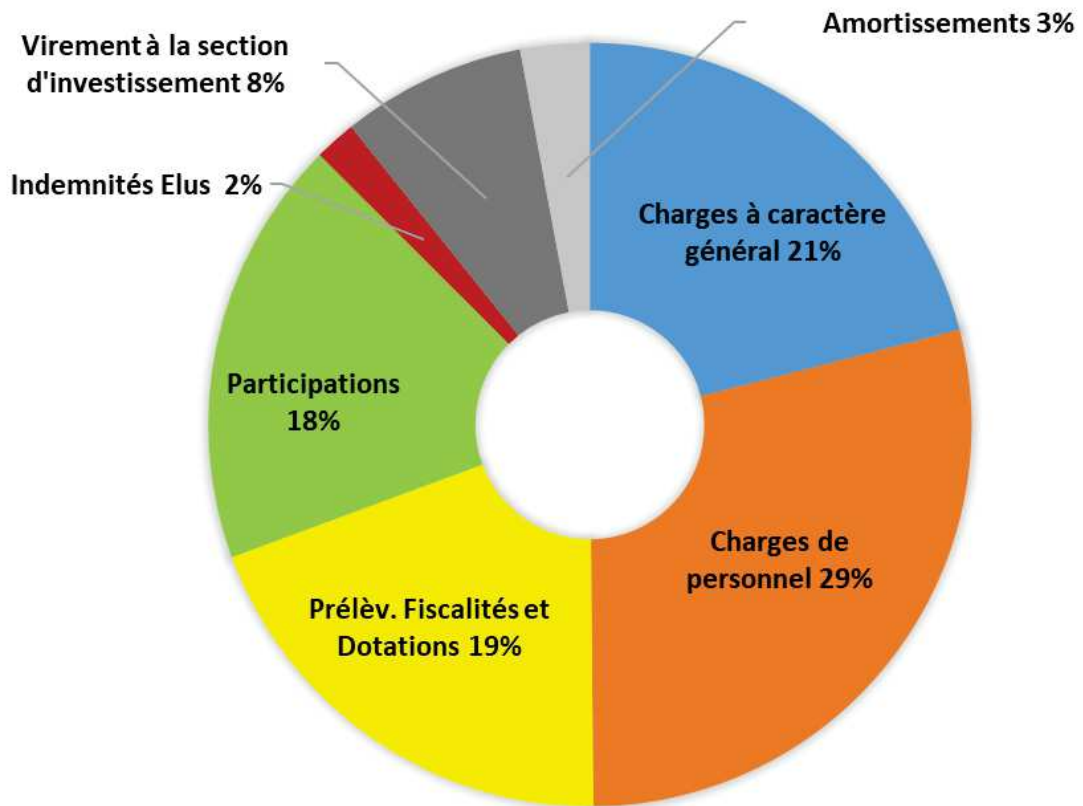
Chap	Libellé	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	Evolution n/n-1
011	Charges à caractère général	1 261 537,56	1 428 641,48	1 690 736,06	1 749 470,22	1 862 110	6%
012	Charges de personnel	1 951 619,64	1 995 790,30	2 192 694,98	2 282 459,13	2 559 400	12%
014	Atténuation de produits	1 058 789,17	1 248 685,28	1 708 150,11	1 691 378,89	1 730 000	2%
65	Autres charges de gestion courante	919 650,03	903 185,28	1 095 354,48	1 278 671,76	1 751 800	37%
	Total des dépenses de gestion	5 191 596,40	5 576 302,34	6 686 935,63	7 001 980,00	7 903 310	13%
66	Charges financières	-	-	-	-	-	0%
67	Charges exceptionnelles	87 125,50	94 416,78	-	2 880,00	6 200	115%
68	Dotations aux amort. et aux dépréciations	-	-	-	1 684,00	50 000	2869%
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 278 721,90	5 670 719,12	6 686 935,63	7 006 544,00	7 959 510	14%
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	694 550	0%
042	Opération d'ordre de transfert	244 551,31	1 418 916,36	243 419,24	216 191,29	260 000	20%
043	Opération d'ordre à l'intérieur	-	-	-	-	-	0%
	Total des dépenses d'ordres de transfert	244 551,31	1 418 916,36	243 419,24	216 191,29	954 550	342%
	TOTAL DEPENSES	5 523 273,21	7 089 635,48	6 930 354,87	7 222 735,29	8 914 060	23%
	Pour inf D002 Déficit de fonctionnement	-	-	-	-	-	

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

REPARTITION DES DEPENSES POUR 100 € DE RECETTES – Compte Financier Unique 2023



REPARTITION DES DEPENSES POUR 100 € DE RECETTES – Orientations Budgétaires 2024



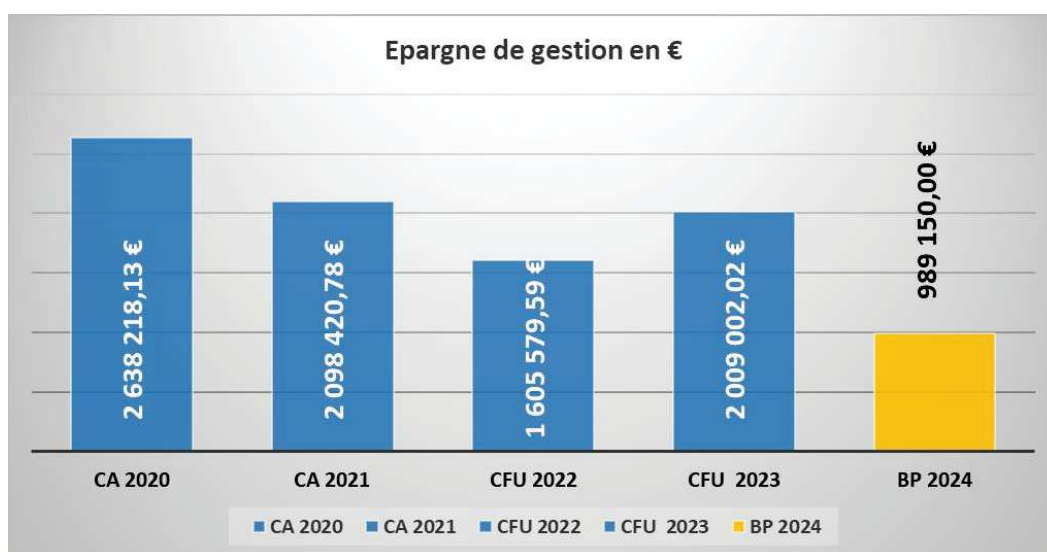
Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

3. Bilan

3.1. L'ÉPARGNE DE LA CCRMM (BUDGET PRINCIPAL)

EVOLUTION DE LA GESTION COURANTE DE FONCTIONNEMENT

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	Evolution n/n-1
Dépenses courantes en €	5 191 596,40	5 576 302,34	6 686 935,63	7 001 980,00	7 903 310	13%
Recettes courantes en €	7 829 814,53	7 674 723,12	8 292 515,22	9 010 982,02	8 892 460	-1%
Epargne de gestion en €	2 638 218,13	2 098 420,78	1 605 579,59	2 009 002,02	989 150	-51%



ROB 2024 : Des prévisions budgétaires qui tiennent compte :

- de l'inscription de crédits pour charges exceptionnelles (*crédits que l'on ne retrouve pas sur les résultats des années précédentes*)
- des charges de personnel supplémentaires,
- des coûts de fonctionnement en augmentation en tenant compte de l'inflation nationale,
- des coûts de fonctionnement en augmentation : énergie, assurances et matières premières
- des recettes estimées prudemment
- du produit lié l'instauration de la Taxe GEMAPI (+80 000 €)

COMMENTAIRES :

2020 :

- Bornes de recharges : installation (suite), maintenance et charge de fonctionnement
- Maintien de la piscine de MUTZIG
- Fort de MUTZIG - Etudes
- Mutualisation : Electricité nouveau contrat
- Participations SMOB et PETR
- Subvention Vélo à Assistance Electrique
- Déploiement Très Haut Débit
- Charges Covid-19 : achat de masques
- Participation au Fonds de Résistance Grand Est

2021 :

- Bornes de recharges : installation (fin), maintenance et charge de fonctionnement
- Mutualisation : Electricité- Gaz nouveau Marché 2022-2025
- Subvention Vélo à Assistance Electrique prolongation
- Déploiement Très Haut Débit - suite
- Subvention complémentaire compensation perte taxe de séjour
- Prélèvement complémentaire Eaux pluviales
- Création poste SIG

2022 :

- Bornes de recharges : maintenance et charge de fonctionnement
- Mutualisation : Marché Ascenseur
- Participation SMOB (en hausse)
- Subvention Vélo à Assistance Electrique - prolongation
- Mutualisation : informatique, sauvegarde...
- Achats casques vélo enfants opération sécurité enfants
- Subvention Ukraine,
- Hausse des coûts d'énergie, assurances,...
- Revalorisation du point d'indice
- Frais location matériels informatiques
- Création poste : Marché Publics - Mutualisation
- Solidarité FPIC

2023 :

- Bornes de recharges : installation siège, maintenance et charge de fonctionnement
- Subvention Vélo à Assistance Electrique - prolongation
- Achats casques vélo enfants opération sécurité enfants - fin
- Subvention Turquie - Syrie,
- Hausse des coûts d'énergie, assurances,...
- Revalorisation du point d'indice
- Frais location matériels informatiques
- Subvention d'équilibre AAGV
- Création poste Energie 18

2024 : Gestion récurrente

- Gestion du Siège et du RPE
- Gestion des piscines : entretien et réparation
- Gestion de la BMI
- Gestion des Bornes
- Entretien des pistes cyclables : fauchage, balayage, signalisation
- Entretien ZA : Espaces verts, bassin d'assainissement
- Entretien des cours d'eau : fauchage, marché d'entretien
- Tourisme : sentiers touristiques, participation annuelle OTI
- Gestion du parc informatique et de la téléphonie
- Développement et maintenance du SIG
- Transport à la demande
- Participations SMOB, PETR
- Epicerie Sociale, Mission locale
- Solidarité FPIC

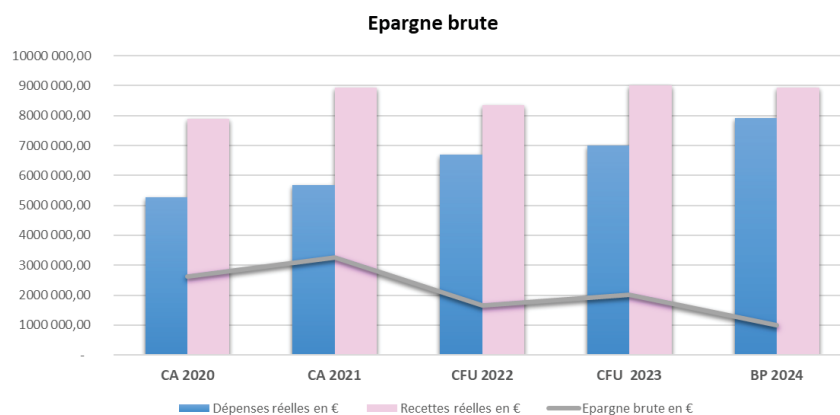
2024 : charges nouvelles

- Maintien en état de la piscine de MUTZIG
- Poursuite de la Mutualisation
- Subvention Vélo Electrique - suite
- Hausse des prix : Energie- Assurances
- Fort de Mutzig
- Charges salariales : Attribution + 5pts d'indices
- Contribution au SDEA - Gestion des Diges
- Prime pouvoir d'achat
- Hausse assurance statutaire
- Bornes de recharges : installation nouvelles bornes
- Subvention d'équilibre AAGV (hausse)

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement) RRF-DRF

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024	Evolution n/n-1
Dépenses réelles en €	5 278 721,90	5 670 719,12	6 686 935,63	7 004 860,00	7 909 510	12,91%
Recettes réelles en €	7 890 630,09	8 931 575,34	8 344 502,02	9 015 687,13	8 909 060	-1,18%
Epargne brute en €	2 611 908,19	3 260 856,22	1 657 566,39	2 010 827,13	999 550	-50,29%



RELATION AVEC LES COMMUNES

BILAN DES MUTUALISATIONS :

- Hébergement du site internet
- Banque de Matériel Intercommunale
- Système d'Information Géographique intercommunal
- Numérisation du réseau d'éclairage public
- Participation au schéma directeur territorial d'aménagement numérique
- Participation financière à la Mission Locale
- Participation financière à une Epicerie Solidaire
- Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires
- Mutualisation de l'abonnement « coffre-fort électronique » pour l'archivage des documents associés au service « FAST -ACTES »
- Soutien et accompagnement des Communes dans la dématérialisation des actes soumis au Contrôle de Légalité (avenant pour les marchés publics)

Mutualisation des Marchés :

Mutualisation des Marchés de fournitures d'électricité (+ 36 kVA)

2020 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures d'électricité (2020-2023)

2023 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures d'électricité (2024-2027)

Mutualisation des Marchés de fournitures d'électricité (- 36 kVA)

2020 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures d'électricité (2021-2024)

2024 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures d'électricité (2025-2028)

Mutualisation des Marchés de fournitures de gaz

2021 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures de gaz (2022-2025)

2024 : Renouvellement Accord-cadre : Marché de fournitures de gaz (2026-2028)

Mutualisation des systèmes d'impression

2021 : Renouvellement des systèmes d'impression (2022-2026)

Mutualisation de la maintenance des ascenseurs

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

2022 : Mutualisation de la maintenance des ascenseurs (2023-2026)

Mutualisation de l'Entretien des Terrains Sports

2024 : Lancement procédure : Modification des Statuts

3.2. LA STRUCTURE GENERALE DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	ROB 2024
EXCEDENT DE FONCT.REPORTE	6 662 068	-	-	-	
FISCALITE	6 193 184	5 867 431	6 091 247	6 591 968	6 545 390
TAXE GEMAPI	-	-	-	120 000	200 000
D.G.F.	339 701	191 778	390 043	421 143	421 000
C.R.F.P.	- 85 957	- 85 957	- 85 957	- 85 957	- 86 000
F.P.I.C.	- 398 990	- 407 480	- 863 219	- 822 779	- 850 000
F.C.T.V.A.	1 077	8 916	18 914	32 327	20 000
TOTAL	12 711 083	5 574 689	5 551 028	6 256 702	6 250 390

DEPENSES CONTRACTEES *	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	ROB 2024
1. POLITIQUES	2 023 272	2 254 996	2 318 975	2 516 960	3 194 430
PISCINES	1 484 569	1 515 956	1 474 189	1 644 674	1 962 600
TOURISME dont subvention 250.000 €	256 588	309 618	254 548	256 400	265 100
AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE	72 927	124 549	126 728	150 000	274 000
DEVELOPPEMENT DURABLE				25 389	108 000
ENTRETIEN PISTES CYCLABLES	17 243	29 663	116 228	16 815	100 000
TRANSPORT A LA DEMANDE	- 17 055	14 979	97 329	92 016	96 700
RELAIS PETITE ENFANCE	41 824	57 975	24 591	62 424	92 400
CONTRIBUTION SDEA PREVENTION INONDATIONS ET COULEES DE BOUES			-	-	80 000
GESTION BANQUE DE MATERIEL	45 788	46 760	53 093	59 792	72 600
FRAIS DE GESTION DES Z.A.	31 229	44 757	36 161	60 910	56 400
ENTRETIEN COURS D'EAU	77 284	88 637	119 758	124 694	50 000
BORNES DE RECHARGES	13 321	22 560	16 819	23 415	37 100
LOGEMENT	- 445	- 458	- 469	430	- 470
2. PARTICIPATIONS SUBVENTIONS	463 725	478 934	596 954	580 982	559 710
PARTICIPATION PETR	233 011	233 011	233 011	233 011	235 000
PARTICIPATION SMOBBM	50 000	60 000	120 000	120 000	120 000
SUBVENTION VAE	30 600	90 800	86 700	75 000	80 000
MISSION LOCALE	40 823	40 935	45 151	45 317	45 600
EPICERIE SOCIALE	40 823	40 935	47 836	41 197	41 400
SUBVENTIONS	68 468	13 253	64 256	66 457	37 710
3. COÛTS DE GESTION	1 000 573	985 497	977 532	1 149 578	1 541 700
ADMINISTRATION GENERALE & ASSEMBLE	1 000 573	985 497	1 024 557	1 147 894	1 241 700
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	-	-	- 47 025	-	260 000
PROVISION POUR RISQUE et CHARGES	-	-	-	1 684	40 000
AMORTISSEMENTS	166 769	180 783	243 419	216 191	260 000
TOTAL	3 654 338	3 900 211	4 136 880	4 463 711	5 555 840

SOLDE	9 056 745	1 674 478	1 414 147	1 792 992	694 550
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------

CONCLUSION :

Le résultat de fonctionnement 2023 est cette année encore excédentaire.

Cependant, nous avons pris beaucoup de décisions depuis le début du mandat qui engagent nos finances et impactent nos marges de manœuvre.

Le lancement de nouvelles politiques va nécessiter des moyens supplémentaires et accroître l'érosion de la capacité d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Les objectifs pour 2024 :

- ☞ maintenir les taux de fiscalité
- ☞ ajuster le produit de la Taxe GEMAPI
- ☞ maintenir les tarifs des services
- ☞ poursuivre la solidarité envers les communes et avec les communes
- ☞ poursuivre une politique de relance :
 - des crédits importants restent ouverts pour la politique du vélo
- ☞ agir en faveur de la transition écologique :
 - Energie 18
 - Gestion des Eaux pluviales urbaines
 - Trame verte et bleue
 - Prévention contre les inondations et coulées de boues

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

3.3. PRESENTATION PAR FONCTION : DEPENSES ET RECETTES DE GESTION

PISCINE LE TRIANGLE A DACHSTEIN

La Piscine a ouvert ses portes au public le 26 février 2017. 2018 est la première année d'exploitation complète.

2020 la fermeture de la piscine imposée par les confinements successifs et restrictions dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 a engendré une baisse des produits d'environ 110 000 €.

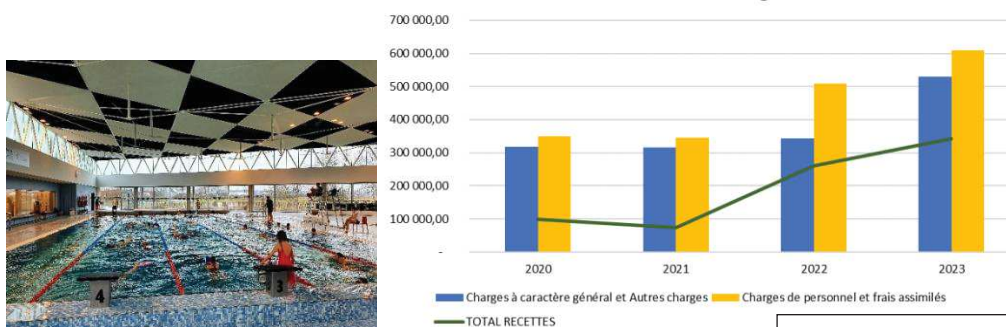
2021 baisse de fréquentation et des recettes toujours liée aux restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire, à la mise en place du pass-sanitaire et au report des abonnements souscrits.

2022 des charges liées à des réparations, hausse des charges de personnels et une reprise de la fréquentation.

2023 des travaux de réfection complète des bacs d'étanchéité pris en charge par l'assurance D.O (125 000 €).

PISCINE DACHSTEIN - TRIANGLE	2020	2021	2022	2023	% 2020/2023
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	28 353,62	27 228,88	28 042,50	25 131,38	-11,36%
Electricité	103 503,07	99 580,53	88 938,94	135 135,48	30,56%
Gaz - Chauffage urbain	10 690,56	26 871,37	25 789,46	70 032,41	555,09%
Carburants	698,55	1 283,61	1 151,47	452,30	-35,25%
Produits de traitement	8 238,10	6 321,24	4 763,37	13 543,13	64,40%
Pellets	49 443,67	57 759,44	38 349,56	47 923,94	-3,07%
Fournitures d'entretien	5 660,82	1 254,69	11 694,11	10 544,49	86,27%
Petit équipement	11 119,39	17 702,35	12 602,43	10 591,26	-4,75%
Habillement et vêtements de travail	2 033,01	1 814,22	1 547,19	906,29	-55,42%
Fournitures administratives	349,33	856,38	4 875,35	1 506,14	331,15%
Location copieur / location bouteille oxygène	1 063,31	1 734,00	342,12	988,54	-7,03%
Entretien Espaces Vert	9 225,60	8 841,60	10 017,60	5 117,64	-44,53%
Entretien et réparations bâtiment	13 790,85	14 650,27	39 964,34	125 430,37	809,52%
Entretien et réparations autres	5 364,18	751,83	2 097,60	3 850,72	-28,21%
Maintenance	37 087,18	22 389,18	30 415,65	32 972,15	-11,10%
Frais Assurances	2 510,66	2 518,80	2 299,07	1 968,29	-21,60%
Formations	7 359,01	6 592,69	8 351,74	4 421,89	-39,91%
Frais Analyses des Eaux	5 234,32	2 197,28	3 868,73	4 030,14	-23,01%
Transports des Eleves	4 060,00	3 338,00	10 812,00	21 810,00	437,19%
Frais de télécommunications	5 651,13	5 800,66	5 966,42	6 234,94	10,33%
Frais de nettoyage des locaux	819,90	1 248,69	4 647,76	2 138,77	160,86%
Redevanes Ordures Ménagères	1 936,62	368,76	1 365,00	1 068,50	-44,83%
Divers	1 682,28	1 899,27	5 489,41	3 541,84	110,54%
Total 011 - Charges à caractère général	315 875,16	313 003,74	343 391,82	529 340,61	67,58%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	350 094,44	346 247,43	508 828,68	610 306,35	74,33%
65 - Autres charges de gestion courante	1 752,14	1 935,90	576,00	252,43	-85,59%
Total DEPENSES	667 721,74	661 187,07	852 796,50	1 139 899,39	70,71%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	13 819,01	4 565,65	42 273,69	19 289,68	39,59%
70 - Produits des services et ventes diverses	81 486,18	62 734,20	194 759,95	217 826,75	167,32%
74 - Dotations et participations	-	6 000,00	-	-	
75 - Autres produits de gestion courante	4 522,11	298,18	24 159,59	105 871,49	2241,20%
Total RECETTES	99 827,30	73 598,03	261 193,23	342 987,92	243,58%

Piscine du Triangle

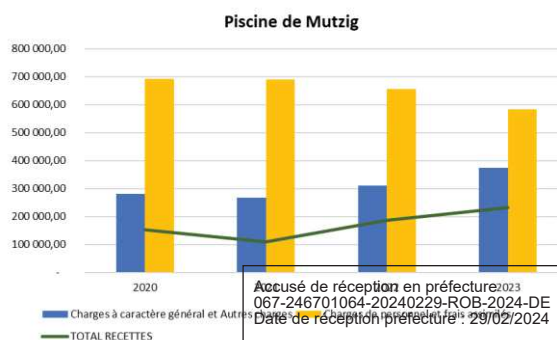


Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

La Piscine de MUTZIG voit ses installations vieillir. Les travaux d'entretien et de réparation se multiplient. Les charges à caractère général augmentent sensiblement.

- 2020** la fermeture de la piscine imposée par les confinements successifs et restrictions dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 a engendré une baisse des produits d'environ 150 000 €.
- 2021** baisse de fréquentation et des recettes toujours liée aux restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire, à la mise en place du pass-sanitaire et au report des abonnements souscrits, mais également à la vétusté des installations
- 2022** reprise de la fréquentation suite aux assouplissements des restrictions liées à la crise sanitaire : levé du pass-sanitaire, mais toujours des recettes inférieures à 2019 dues à la vétusté des installations.
- 2023** des frais d'entretien et de réparation en hausse
- 2024** des fuites d'eau repérées fin 2023, qui impacteront les charges 2024

PISCINE MUTZIG	2020	2021	2022	2023	% 2020/2023
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	34 807,09	42 893,48	36 047,22	45 035,38	29,39%
Electricité	66 173,37	63 015,36	63 683,88	105 773,17	59,84%
Gaz - Chauffage urbain	51 919,93	65 006,82	89 889,24	97 493,82	87,78%
Carburants	1 245,79	1 920,04	2 318,21	593,82	-52,33%
Produits de traitement	6 827,83	10 147,54	6 358,62	10 014,96	46,68%
Fournitures d'entretien	8 277,10	870,50	6 689,35	11 863,58	43,33%
Petit équipement	22 560,62	20 340,50	20 062,98	16 697,73	-25,99%
Habillement et vêtements de travail	2 216,67	2 168,16	1 584,65	1 080,28	-51,27%
Fournitures administratives	903,14	1 115,66	3 724,93	2 045,05	126,44%
Location copieur / location bouteille oxygène	751,11	463,80	342,12	1 194,53	59,04%
Entretien Espaces Vert	-	2 314,80	2 445,60	2 925,00	26,36%
Entretien et réparations bâtiment	23 148,58	765,00	10 732,70	16 287,88	-29,64%
Entretien et réparations autres	679,81	3 307,34	2 709,06	2 003,93	194,78%
Maintenance	14 199,19	13 358,65	14 563,64	12 136,14	-14,53%
Frais Assurances	2 682,07	2 698,45	2 028,17	1 769,07	-34,04%
Formations	8 242,74	7 108,43	9 170,81	2 712,27	-67,10%
Frais Analyses des Eaux	1 882,80	4 198,04	1 142,28	2 692,79	43,02%
Transports des Eleves	7 204,00	5 197,00	11 088,00	16 400,00	127,65%
Frais de télécommunications	5 301,04	5 412,39	4 350,48	3 371,78	-36,39%
Frais de nettoyage des locaux	8 154,42	4 387,26	9 696,53	11 457,49	40,51%
Redevances Ordures Ménagères	4 587,30	897,98	2 677,20	1 922,40	-58,09%
Taxes foncières	5 677,00	6 582,00	6 962,00	7 418,00	30,67%
Divers	1 077,47	881,20	2 555,08	743,09	-31,03%
Total 011 - Charges à caractère général	278 519,07	265 050,40	310 822,75	373 632,16	34,15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	691 860,63	689 380,29	656 159,87	583 407,49	-15,68%
Total DEPENSES	970 379,70	954 430,69	966 982,62	957 039,65	-1,37%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	40 945,76	19 425,48	22 038,83	20 399,42	-50,18%
70 - Produits des services, du domaine et vente	110 416,03	83 570,20	162 706,43	204 900,57	85,57%
74 - Dotations et participations	-	6 000,00	-	-	0,00%
75 - Autres recettes de gestion courante	1 477,94	543,17	1 085,27	7 211,65	387,95%
Total RECETTES	152 839,73	109 538,85	185 830,53	232 511,64	52,13%



PISCINE DE PLEIN AIR

La piscine de plein air a fait l'objet d'une réhabilitation en 2016. Les charges affichent une certaine stabilité, hormis une fuite d'eau constatée pendant le confinement qui a généré des frais supplémentaires.

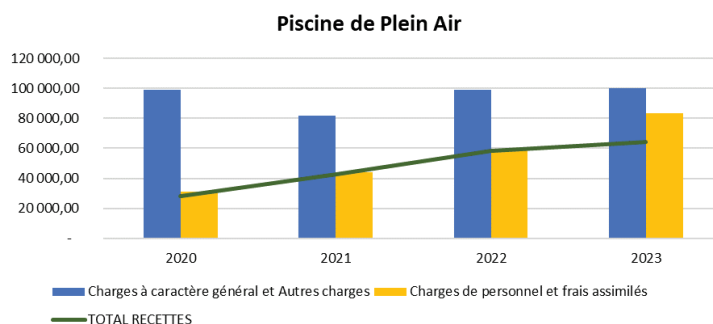
La fréquentation est dépendante de la météo. En 2020, la piscine a pu ouvrir tardivement au public avec un protocole sanitaire strict et une FMI réduite. On note une baisse des produits d'environ 50 000 €.

2021 une météo peu clémente

2022 une météo favorable

2023 Une météo clémente.

PISCINE DE PLEIN AIR	2020	2021	2022	2023	2020 / 2023 %
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	49 693,80	20 325,96	20 887,14	28 570,20	-42,51%
Electricité	13 641,57	16 000,67	19 818,61	23 021,78	68,76%
Gaz - Chauffage urbain	8 073,01	13 033,03	11 396,04	11 098,86	37,48%
Produits de traitement	3 071,09	3 475,18	6 740,97	3 466,80	12,89%
Fournitures d'entretien	844,12	384,13	1 192,10	406,27	-51,87%
Petit équipement	3 909,18	5 633,34	7 533,00	5 194,95	32,89%
Habillement et vêtements de travail	451,28	464,16	371,94	1 414,80	213,51%
Fournitures administratives	140,16	243,40	135,62	95,69	-31,73%
Location bouteille oxygène	163,43	508,20	313,47	-	-100,00%
Entretien Espaces Vert	6 103,20	3 892,80	13 192,80	9 727,86	59,39%
Entretien et réparations bâtiment	636,00	4 406,06	4 512,95	3 409,35	436,06%
Entretien et réparations autres	1 272,50	4 429,20	-	141,42	-88,89%
Maintenance	4 129,87	3 519,69	4 027,37	4 006,38	-2,99%
Frais Assurances	221,80	221,80	159,46	176,91	-20,24%
Frais Analyses des Eaux	668,52	1 259,90	1 109,73	968,50	44,87%
Frais de gardiennage	5 188,32	2 432,64	5 906,88	7 401,54	42,66%
Frais de télécommunications	260,70	325,21	770,59	954,45	266,11%
Divers	333,50	828,13	701,32	253,44	-24,01%
Total 011 - Charges à caractère général	98 802,05	81 383,50	98 769,99	100 309,20	1,53%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	30 900,43	44 147,54	59 677,22	83 297,00	169,57%
Total DEPENSES	129 702,48	125 531,04	158 447,21	183 606,20	41,56%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	382,73	242,96	-	-	-100,00%
70 - Produits des services et ventes diverses	27 771,00	41 544,00	57 410,40	63 312,83	127,98%
75 - Location Buvette	-	1 042,90	114,40	1 212,49	16,26%
Total RECETTES	28 153,73	42 829,86	57 524,80	64 525,32	129,19%

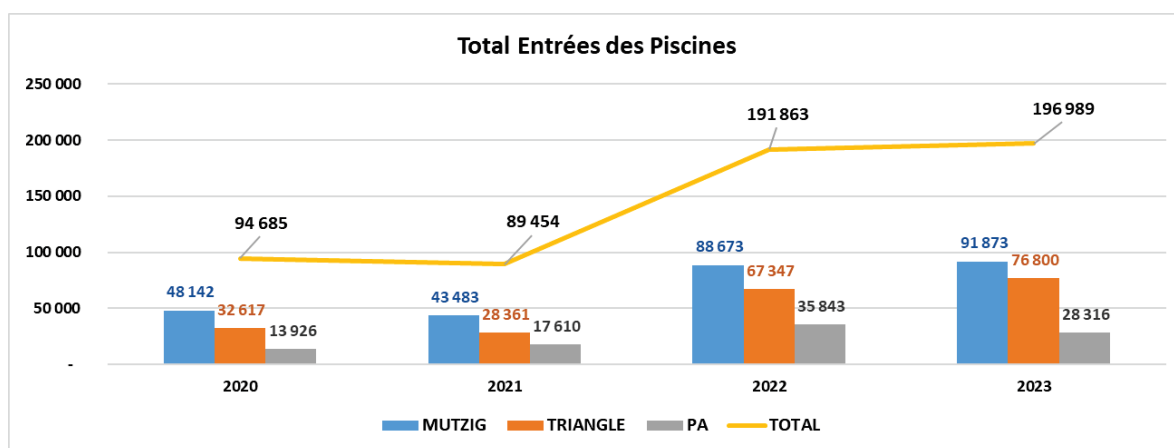


Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

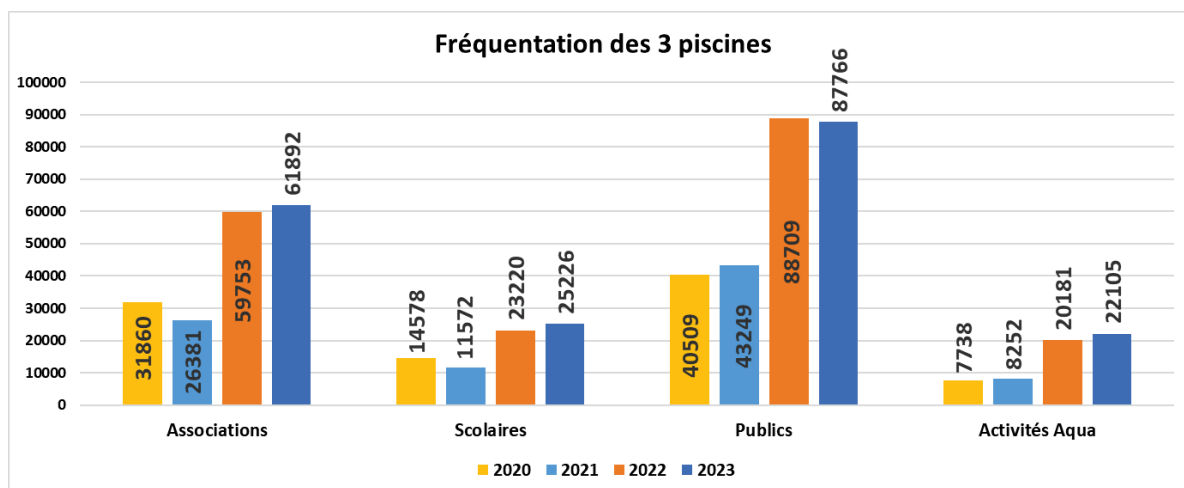
➔ BILAN DES 3 PISCINES

3 PISCINES	2020	2021	2022	2023
Dépenses	1 770 874,98	1 743 270,83	1 979 937,43	2 289 351,58
Recettes	280 820,76	225 971,74	505 748,56	644 716,88
RESULTAT	- 1 490 054,22	- 1 517 299,09	- 1 474 188,87	- 1 644 634,70

Présentation par Piscine :



Présentation par Utilisateur :



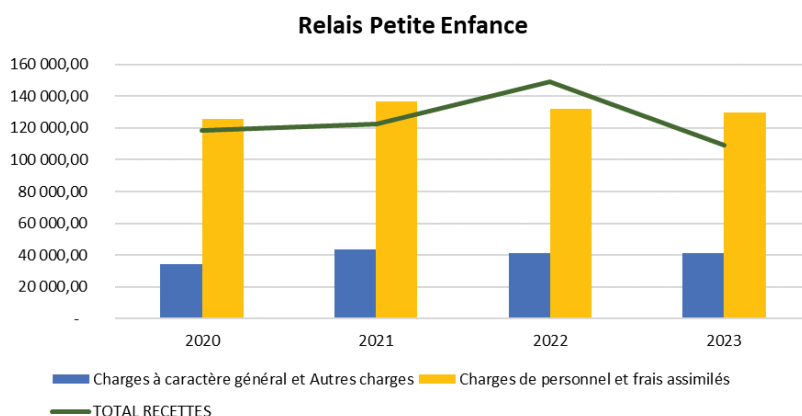
Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

➔ RELAIS PETITE ENFANCE – RPE

Les Relais Assistants Maternels (RAM), aujourd’hui renommés Relais Petite Enfance (RPE) suite à l’application au 1^{er} septembre 2021 du décret du 25 août 2021, sont les interlocuteurs privilégiés dans la relation entre le parent employeur et l’assistant maternel salarié. Ils jouent un rôle essentiel dans la bonne diffusion de l’information et pour répondre aux attentes des parents employeurs et de leurs salariés.

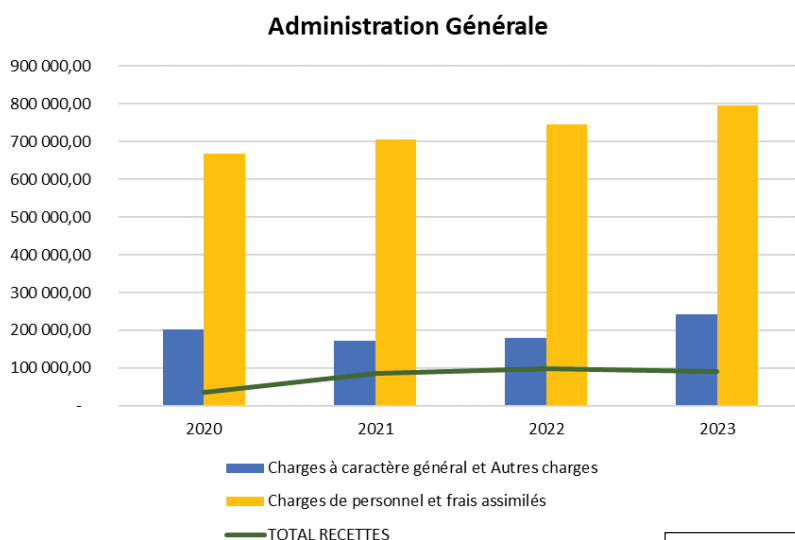
Le Relais Petite Enfance a été créé en **2009**.

RELAIS PETITE ENFANCE	2020	2021	2022	2023	% 2020/2023
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	149,32	160,62	142,35	176,14	17,96%
Electricité	2 090,15	2 301,40	2 119,05	2 920,91	39,75%
Gaz - Chauffage urbain	2 850,62	3 816,36	4 437,93	2 518,47	-11,65%
Fournitures d'entretien	1 409,95	1 674,43	563,68	590,42	-58,12%
Petit équipement	765,92	986,28	768,62	676,56	-11,67%
Fournitures administratives	144,38	341,25	32,92	32,96	-77,17%
Fournitures bricolage / Livres ..	1 046,85	1 534,66	866,70	1 638,35	56,50%
Location copieur	-	-	266,40	266,40	0,00%
Maintenance	1 435,28	2 424,60	1 071,87	732,28	-48,98%
Frais Assurances	184,83	184,83	132,88	147,42	-20,24%
Formations	1 396,91	269,10	65,00	-	-100,00%
Soutien Parentalité	9 908,13	12 689,01	8 713,64	8 063,47	-18,62%
Réceptions	916,79	1 822,36	1 551,50	1 679,78	83,22%
Frais d'affranchissement	2 601,98	2 927,20	1 378,00	1 695,60	-34,83%
Frais de télécommunications	3 453,86	2 053,90	1 717,11	2 073,57	-39,96%
Frais de nettoyage des locaux	690,17	643,97	4 676,42	5 055,96	632,57%
Animations	4 860,00	9 294,90	11 072,00	13 133,50	170,24%
Divers	657,04	543,00	1 684,13	110,23	-83,22%
Total 011 - Charges à caractère général	34 562,18	43 667,87	41 260,20	41 512,02	20,11%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 906,92	136 856,02	132 213,71	129 940,15	3,20%
Total DEPENSES	160 469,10	180 523,89	173 473,91	173 473,91	8,10%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	31,00	-	22 054,69	10 536,06	33887,29%
70 - Produits des services et ventes diverses	40 976,66	75 809,39	77 596,63	61 467,55	50,01%
74 - Dotations et participations	77 672,38	46 739,37	49 335,17	37 303,39	-51,97%
Total RECETTES	118 680,04	122 548,76	148 986,49	109 307,00	-7,90%



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

ADMINISTRATION GENERALE	2020	2021	2022	2023	% 2020/2023
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	716,68	770,97	683,28	845,47	17,97%
Electricité	10 032,67	11 046,69	9 946,26	15 520,34	54,70%
Gaz - Chauffage urbain	6 685,24	8 632,62	9 735,04	9 412,82	40,80%
Carburants	681,58	1 081,82	1 526,29	1 304,24	91,36%
Fournitures d'entretien	3 773,04	3 597,45	2 143,88	2 003,89	-46,89%
Petit équipement	974,78	1 442,59	636,31	1 551,21	59,13%
Habillement et vêtements de travail	11 679,63	463,98	16,27	-	-100,00%
Fournitures administratives	4 574,01	3 309,96	5 701,10	4 606,33	0,71%
Location copieur	-	-	1 414,44	1 804,32	-
Location Voiture	4 195,44	4 195,44	3 845,82	4 545,06	8,33%
Entretien Espaces Verts	2 909,88	2 919,88	3 068,00	3 048,00	4,75%
Entretien et réparations	784,99	10 471,12	1 245,10	3 896,47	396,37%
Entretien Siège	6 386,95	6 370,99	570,00	13 771,31	115,62%
Maintenance	44 704,44	38 637,23	33 302,33	36 577,20	-18,18%
Frais Assurances	10 106,83	9 975,76	33 818,61	38 673,39	282,65%
Formations	2 580,74	564,79	1 687,03	5 593,18	116,73%
Honoraires	-	9 000,00	-	8 520,00	-
Fête et Cérémonie	1 404,78	5 018,96	5 804,25	7 647,64	444,40%
Réceptions	8 827,19	9 450,76	7 964,02	16 337,51	85,08%
Frais d'affranchissement	3 958,76	6 084,57	4 720,85	6 063,78	53,17%
Frais de télécommunications	19 877,19	17 209,42	12 685,81	16 616,83	-16,40%
Frais de nettoyage des locaux	3 312,79	3 091,03	20 467,26	23 768,50	617,48%
Redevances Ordures Ménagères	1 458,67	609,93	862,50	1 155,10	-20,81%
Taxes foncières	485,00	483,00	475,00	474,00	-2,27%
Frais Insertions Presse - AAPC	2 700,00	5 400,00	1 728,00	1 512,00	-44,00%
Plate-Forme AMP	1 000,00	1 000,00	2 000,00	2 611,52	161,15%
Divers	4 932,75	5 085,40	5 253,15	5 021,30	1,80%
Total 011 - Charges à caractère général	158 744,03	165 914,36	171 300,60	232 881,41	65,55%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	668 668,53	705 006,39	745 280,66	795 933,20	24,59%
65 - Autres charges de gestion courante	42 635,09	5 684,20	8 217,12	9 830,92	1865,95%
Total DEPENSES	870 047,65	876 604,95	924 798,38	1 038 645,53	33,16%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	16 155,57	25 406,61	31 407,99	15 344,99	74,27%
70 - Produits des services et ventes diverses	6 593,45	54 672,56	60 438,54	65 324,88	1242,87%
74 - Dotations et participations	5 100,00	-	-	-	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	6 884,29	6 970,94	7 392,06	10 891,01	2,70%
Total RECETTES	34 733,31	87 050,11	99 238,59	91 560,88	277,19%

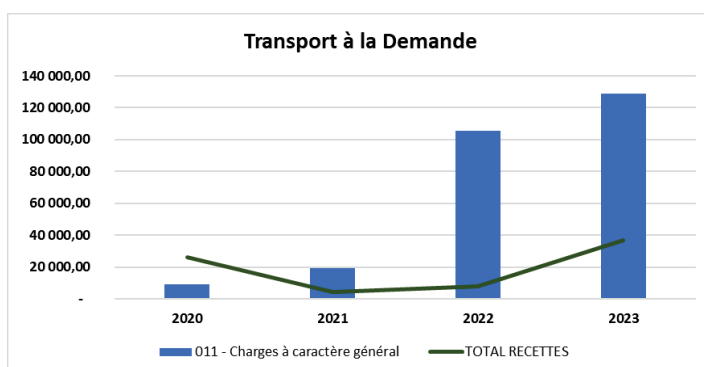


Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

TRANSPORT A LA DEMANDE

- 2020** Le service a fortement été impacté par l'épidémie de Covid-19 : cessation du service à partir du 17 mars et confinement total pendant 2 mois ; puis défaillance du nouveau délégataire PRESTA BRUCHE ; reprise minimale à partir du mois de juillet et service uniquement le matin.
- 2021** Jusqu'à la fin du contrat le 31 août 2021, avec le prestataire PRESTA BRUCHE, le service était toujours en service uniquement le matin de façon irrégulière.
- 2021** Nouveau prestataire : SYNERGYHP à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2023. Le service reprend son cours après de long mois de service minimal et la crise sanitaire.
- 2022** Reprise de l'activité.
- 2023** Mise en concurrence pour la passation d'un nouveau marché à compter du 1^{er} septembre 2023 : le prestataire retenu reste SYNERGYHP avec un tarif désormais au « km » et plus à la course.
- 2024** L'augmentation du coût du carburant a impacté le prix du marché.

TRANSPORT A LA DEMANDE	2020	2021	2022	2023	% 2020/2023
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Frais de télécommunications	495,57	486,31	825,43	895,56	80,71%
Frais de Transports	8 406,29	18 170,58	102 703,97	125 700,23	1395,31%
Tickets / Flyers	-	-	1 290,00	2 046,00	
Divers	-	482,74	456,00	381,30	
Total 011 - Charges à caractère général	8 901,86	19 139,63	105 275,40	129 023,09	1349,39%
Total DEPENSES	8 901,86	19 139,63	105 275,40	129 023,09	1349,39%
RECETTES					
70 - Produits des services et ventes diverses	472,01	61,06	91,14	768,18	62,75%
74 - Dotations et participations	25 485,21	4 100,06	7 855,08	36 239,17	42,20%
Total RECETTES	25 957,22	4 161,12	7 946,22	37 007,35	42,57%



COMMUNICATION

COMMUNICATION	2020	2021	2022	2023	2020 / 2023 %
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Avenir Ensemble - Cartes de Vœux	6 070,62	16 858,52	7 507,20	19 420,41	219,91%
Maintenance et Hébergement sites Internet	4 464,00	13 200,00	15 936,00	11 712,00	162,37%
Opération Sécurité à Vélo	-	10 562,40	2 674,20	11 961,90	
Tour-Vélo	12 124,93	11 095,70	23 020,50	25 379,79	109,32%
Divers	4 274,58	905,29	2 268,00	590,30	-86,19%
Total 011 - Charges à caractère général	26 934,13	52 621,91	51 405,90	69 064,40	156,42%
Subventions (Tour-vélo,VAE..)	33 000,00	94 400,00	90 300,00	79 200,00	140,00%
Total DEPENSES	59 934,13	147 021,91	141 705,90	148 264,40	147,38%
RECETTES					
Vente ouvrages	25,00	-	-	25,00	0,00%
Total RECETTES	25,00	-	-	25,00	0,00%

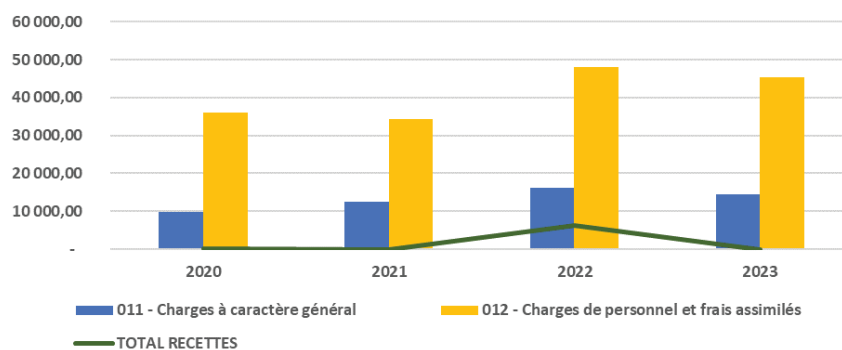
Approuvé de réception par la préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

➔ BANQUE DE MATÉRIELS

La banque de matériels est en service depuis 2017.

BANQUE DE MATÉRIELS	2020	2021	2022	2023	% 2020/2023
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général					
Eau	150,41	184,74	154,39	168,10	11,76%
Electricité	1 118,98	1 165,99	1 328,07	2 401,49	114,61%
Carburants	692,68	587,73	534,21	446,98	-35,47%
Fournitures d'entretien	211,61	-	287,81	127,64	-39,68%
Petit équipement	1 303,29	5 082,62	8 073,12	5 544,20	325,40%
Habillement et vêtements de travail	207,95	142,20	587,75	-	-100,00%
Fournitures administratives	226,07	52,12	606,39	699,60	209,46%
Entretien et réparations	-	1 444,36	142,80	495,82	0,00%
Entretien et réparations sur matériel roulant	2 757,68	1 283,73	1 760,95	306,00	-88,90%
Maintenance	520,33	829,34	897,30	1 884,76	262,22%
Frais Assurances	1 412,65	1 368,70	1 424,94	1 702,16	20,49%
Formations	1 094,40	-	-	395,00	-63,91%
Frais de télécommunications	162,00	198,00	216,00	218,45	34,85%
Total 011 - Charges à caractère général	9 858,05	12 339,53	16 013,73	14 390,20	45,97%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 998,73	34 370,33	47 958,86	45 351,13	25,98%
Total DEPENSES	45 856,78	46 709,86	63 972,59	59 741,33	30,28%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	78,75	-	2 269,55	-	-100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	-	-	4 048,36	-	-
Total RECETTES	78,75	-	6 317,91	-	-100,00%

Banque de Matériels

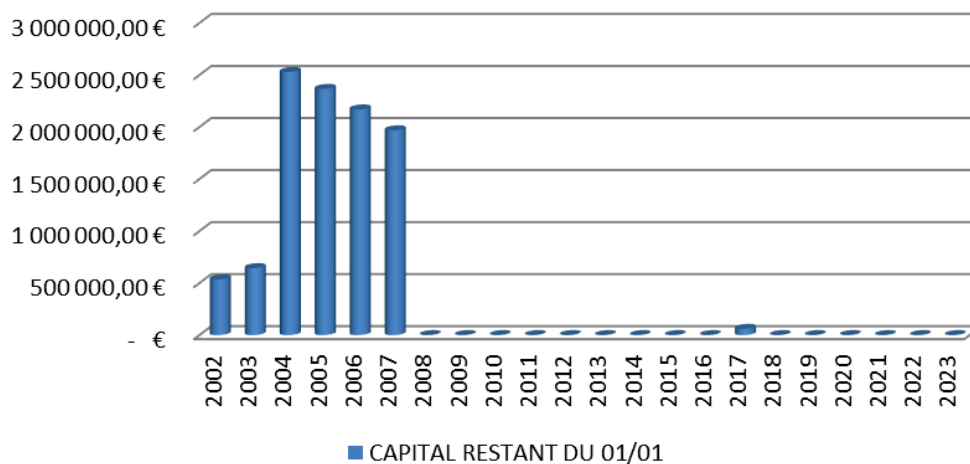


Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dette

ETAT DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL



Pas de dette.

2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024
13	Subventions d'investissement	472 556,54	190 626,48	25 800,00	21 789,00	862 940,00
	Total des recettes d'équipement	472 556,54	190 626,48	25 800,00	21 789,00	862 940,00
21	Immobilisations corporelles	44 261,39	-	99 167,59	-	-
23	Immobilisations en cours	42 779,94	-	-	-	-
27	Autres Immobilisations financières	-	-	41 521,00	-	109 156,00
10	FCTVA	350 018,44	26 191,87	133 849,80	83 617,73	1 229 011,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 503 505,56	9 056 745,31	1 846 391,87	1 414 147,15	1 792 991,37
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	1 700,00	-	-
024	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	514 800,00
	Total des recettes financières	1 940 565,33	9 082 937,18	2 122 630,26	1 497 764,88	3 645 958,37
45	Total des opé. Pour compte de tiers	-	154 717,68	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	2 413 121,87	9 428 281,34	2 148 430,26	1 519 553,88	4 508 898,37
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	694 550,00
040	Amortissement des immobilisation	244 551,31	1 418 916,36	243 419,24	216 191,29	260 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	168 093,04	-	-	40 000,00
	Total des recettes d'ordres d'investissement	244 551,31	1 587 009,40	243 419,24	216 191,29	994 550,00
	TOTAL RECETTES	2 657 673,18	11 015 290,74	2 391 849,50	1 735 745,17	5 503 448,37

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

- 604 655,37 10 547 060,11 12 150 996,04 12 460 731,15

3. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	BP 2024
20	immobilisations incorporelles	53 960,40	104 315,71	119 085,60	158 810,04	502 900,00
204	Subventions d'équipement versées	-	332 675,00	-	-	110 950,00
21	Immobilisations corporelles	160 755,06	420 073,77	611 596,14	898 469,24	4 314 140,00
23	Immobilisations en cours	725 419,73	-	5 406,83	349 825,16	12 964 189,52
Total des dépenses d'équipement		940 135,19	857 064,48	736 088,57	1 407 104,44	17 892 179,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	29 901,11	-	-	-
16	Emprunts	-	-	300,00	1 400,00	-
27	Autres Immobilisations financières	81 646,00	-	51 525,00	17 505,62	27 000,00
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
Total des dépenses financières		81 646,00	29 901,11	51 825,00	18 905,62	27 000,00
45 Total des opé. Pour compte de tiers		-	13 375,36	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		1 021 781,19	900 340,95	787 913,57	1 426 010,06	17 919 179,52
040	Opé.d'ordre Travaux en régie	27 320,24	4 452,01	-	-	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	168 093,04	-	-	40 000,00
Total des dépenses d'ordres d'investissement		27 320,24	172 545,05	-	-	45 000,00
TOTAL DEPENSES		1 049 101,43	1 072 886,00	787 913,57	1 426 010,06	17 964 179,52

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté 1 003 916,38 - - -

Bilan 2014-2023 : ☞ 23 284 098 € de travaux réalisés TTC.

☞ 3 784 442 € de subventions perçues.

Les principaux travaux financés :

☞ 2014-2022

- Construction du bâtiment du RAM
- Construction d'une nouvelle piscine à DACHSTEIN
- Réhabilitation de la piscine de plein air
- Construction et Equipement d'une Banque de Matériel Intercommunale,
- Réalisation de pistes cyclables
- Aménagement numérique

☞ 2023 :

- Réhabilitation de la Pataugeoire de la piscine de plein air
- Equipement de la Banque de Matériel Intercommunale : Acquisitions de 14 nouvelles tonnelles
- Réalisation de nouvelles pistes cyclables
- Numérisation des réseaux
- Acquisitions de 2 véhicules
- Acquisition d'un vélo à assistance électrique
- Acquisition d'une structure gonflable pour la Piscine du Triangle

4. Les prévisions 2024 : Une situation budgétaire qui permet de financer en 2024 l'ensemble des projets inscrits

OPERATIONS	DEPENSES 2024 MONTANT T.T.C.	RECETTES	SOLDE A FINANCER
		TOTALES	
ADMINISTRATION GENERALE	194 300	31 873	162 427
Travaux	20 000	3 281	16 719
Parc Informatique	46 000	7 546	38 454
Equipement traceur + vidéosurveillance + ascenseur	26 800	4 396	22 404
Renouvellement WIFI public	6 500	1 066	5 434
Solution GED + Ressources Humaines + Marchés Publics	70 000	11 483	58 517
Aménagement siège	2 000	328	1 672
Véhicule	20 000	3 281	16 719
Mobilier	3 000	492	2 508
AMENAGEMENT NUMERIQUE (Solde Rosace)	110 950	-	110 950
S.I.G.	12 000	1 968	10 032
RELAIS PETITE ENFANCE	5 000	820	4 180
BORNES ELECTRIQUES	50 000	21 702	28 298
PISCINES (dont informatique et réseaux)	181 000	29 691	151 309
PISCINE PLEIN AIR	24 000	3 937	20 063
NOUVELLE PISCINE (études, AMO, concours)	3 106 000	509 508	2 596 492
Etude faisabilité - 2031	900		
AMO ISE IPK	130 000		
MOE	2 907 000		
CT + SPS	68 100		
BANQUE DE MATERIEL	70 000	11 483	58 517
Equipement	70 000	11 483	58 517
PISTES CYCLABLES	2 914 340	1 129 087	1 785 253
Travaux en cours			
DACHSTEIN "GRAF"	76 675	255 878	179 203
MUTZIG Avenue du Général de Gaulle	33 500	5 495	28 005
OBERHASLACH Groupe Scolaire - solde	35	6	29
MOLSHEIM	1 122 738	284 174	838 564
DUPPIGHEIM-ENTZHEIM MO	315 000	264 313	50 687
DUPPIGHEIM-ENTZHEIM tranche 2	618 000	201 377	416 623
DINSHEIM STILL HEILIGENBERG -2121 Mesures zone	378	62	316
Acquisitions foncières	30 000	-	30 000
Nouvelles Opérations			
MUTZIG Rue du Docteur Schweitzer	258 000	42 322	215 678
MOLSHEIM : Chemin de Dorlisheim	84 000	13 779	70 221
DUTTLENHEIN : Rue du stade	132 000	21 653	110 347
SOULTZ-LES BAINS : Rue neuve	42 000	6 890	35 110
ERNOLSHEIM : Rue Principale	14 400	2 362	12 038
Etudes de faisabilité	18 000	2 953	15 047
Etudes Diagnostic - PC ALTORF		-	-
Diverses jonctions & réhabilitations	169 614	27 823	141 791
AMENAGEMENT DES COURS D'EAU - DIGUES	395 000	193 500	201 500
Etudes Diagnostic	40 000	20 000	
Aménagement hydraulique	42 000	28 000	
Expertise et études Défense contre les inondations	313 000	145 500	
Transfert terrains ZA		514 800	- 514 800
FONDS RESISTANCE (50 %)		40 125	- 40 125
FORT DE MUTZIG	446 000	73 162	372 838
ENERGIE 18	500 000	82 020	417 980
TOURISME	19 500	3 199	16 301
IBMP - Fonds Prêts	27 000	69 031	- 42 031
DEPENSES EXCEPTIONNELES	400 000	-	400 000
TOTAL	8 455 090	2 715 907	5 739 183

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception en préfecture : 29/02/2024

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. BUDGET AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGE

En vertu de la Loi NOTRE, la compétence aménagement, entretien et gestion des gens du voyage entre de plein droit dans le champ de compétence des Communauté de Communes.

La Communauté de Commune de la Région de Molsheim Mutzig est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en lieu et place des communes membres pour les Aires d'Accueils des Gens du Voyage de Molsheim et Mutzig.

Au 1^{er} janvier 2023, un budget annexe assujetti à la TVA est créé.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		MOLSHEIM	MUTZIG	TOTAL
70	Produits des services	22 300	21 300	43 600
74	Dotations, subventions	70 000	47 100	117 100
75	Autres produits de gestion courante	2 500	-	2 500
758	Subvention CC	132 000	142 000	274 000
Total des recettes de gestion courante		226 800	210 400	437 200
77	Produits exceptionnels	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		226 800	210 400	437 200
042	Opération d'ordre de transfert entre section	5 000	-	5 000
Total des recettes d'ordres de fonctionnement		5 000	-	5 000
TOTAL RECETTES		231 800	210 400	442 200

1.1 LES TARIFS

➤ AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGE

➤ MOLSHEIM

- * Forfait journalier
 - Emplacement standard 3,00 € T.T.C. / jour
 - Emplacement confort 3,50 € T.T.C. / jour

- * Forfait journalier (fluides)
 - Eau 3,34 € T.T.C. /m³
 - Electricité 0,26 € T.T.C. /kwh

* Délibération N° 16-102 du 15 décembre 2016

* Délibération N° 23-54 du 29 juin 2023 (nouveaux tarifs en vigueur au 1^{er} août 2023)

➤ MUTZIG location mensuelle

Emplacement 1 à 11 :

- * Part droits de place 37,50 € / mois
- * Part fluides 112,50 € / mois
- Total : 150,00 € / mois**

Emplacement 12 à 17 :

- * Part droits de place et fluides **50,00 € / mois**

* Délibération N° 16-105 du 15 décembre 2016

* Délibération N° 19-50 du 27 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

1.2 LES PRODUITS DE RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024 prévision
PRODUITS DES SERVICES	53 941,65	56 868,47	53 883,16	47 087,15	46 100,00
MOLSHEIM	31 379,15	30 118,47	27 133,16	22 859,51	22 300,00
Location Bungalow ARSEA	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
MUTZIG	20 062,50	24 250,00	24 250,00	21 727,64	21 300,00
PARTICIPATIONS	104 838,17	117 595,16	104 509,25	140 926,14	117 100,00
CEA	35 899,91	36 878,16	35 805,31	54 315,60	38 300,00
MOLSHEIM	20 410,53	20 626,56	20 445,31	30 195,60	23 000,00
MUTZIG	15 489,38	16 251,60	15 360,00	24 120,00	15 300,00
CAF	68 938,26	80 717,00	68 703,94	86 610,54	78 800,00
MOLSHEIM	39 799,26	46 280,00	29 139,00	49 524,54	47 000,00
MUTZIG	29 139,00	34 437,00	39 564,94	37 086,00	31 800,00

Les produits des services sont exprimés en H.T. depuis 2023.

2. Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	MOLSHEIM	MUTZIG	TOTAL
011 Charges à caractère général	135 800,00	131 800,00	267 600,00
012 Charges de personnel	20 000,00	20 000,00	40 000,00
65 Autres charges de gestion courante	2 100,00	1 000,00	3 100,00
Total des dépenses de gestion courante	157 900,00	152 800,00	310 700,00
67 Charges exceptionnelle	200,00	100,00	300,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	158 100,00	152 900,00	311 000,00
023 Virement à la section d'investissement	49 140,00	55 500,00	104 640,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 560,00	2 000,00	26 560,00
Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	73 700,00	57 500,00	131 200,00
TOTAL DEPENSES	231 800,00	210 400,00	442 200,00

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes prévisionnelles d'investissement 2024

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	MOLSHEIM	MUTZIG	TOTAL
13 Subventions d'investissement	-	71 260,00	71 260,00
16 Emprunts	2 319,48	56 696,69	59 016,17
Total des recettes d'équipement	2 319,48	127 956,69	130 276,17
1068 Affectation du Résultat	17 812,52	932,50	18 745,02
165 Emprunts et dettes assimilées (caution)	2 000,00		2 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	49 140,00	55 500,00	104 640,00
040 Amortissement des immobilisations	24 560,00	2 000,00	26 560,00
Total des recettes d'ordres d'investissement	73 700,00	57 500,00	131 200,00
TOTAL RECETTES	95 832,00	186 389,19	282 221,19
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	-	-	

2. Dépenses prévisionnelles d'investissement 2024

20 immobilisations incorporelles	-	3 000,00	3 000,00
21 Immobilisations corporelles	29 500,00	181 000,00	210 500,00
Total des dépenses d'équipement	29 500,00	184 000,00	213 500,00
165 Emprunts et dettes assimilées (caution)	2 000,00		2 000,00
040 Opé. d'ordre Travaux en régie	5 000,00	-	5 000,00
Total des dépenses d'ordres d'investissement	5 000,00	-	5 000,00
TOTAL DEPENSES	36 500,00	184 000,00	220 500,00
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté	59 332,00	2 389,19	
TOTAL DEPENSES	95 832,00	186 389,19	282 221,19

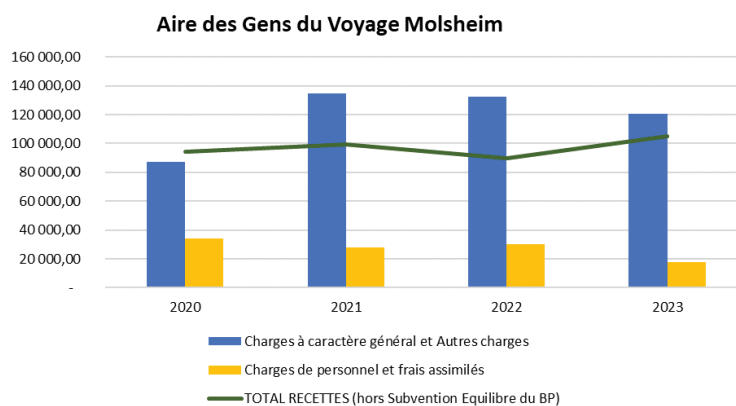
Agence de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

PRESENTATION : DEPENSES ET RECETTES DE GESTION

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM	2020	2021	2022	2023	% 2019/2022
DEPENSES	T.T.C.	T.T.C.	T.T.C.	Montant H.T	
011 - Charges à caractère général *					
Eau	10 787,89	13 324,87	14 211,66	9 568,09	-11,31%
Electricité	44 759,88	69 091,13	68 900,41	65 537,40	46,42%
Carburants	652,64	898,73	1 199,76	387,55	-40,62%
Produits de traitement	75,67	57,80	1 268,30	-	-100,00%
Fournitures d'entretien	1 080,00	247,39	316,59	630,72	-41,60%
Petit équipement	1 894,81	5 185,30	5 281,38	7 704,45	306,61%
Habillement et vêtements de travail	430,11	425,00	298,21	309,63	-28,01%
Coordination sociale	10 300,00	10 300,00	10 300,00	10 300,00	0,00%
Entretien Espaces Verts	3 204,84	3 462,00	2 100,00	1 840,00	-42,59%
Entretien et réparations	3 137,70	7 968,98	13 928,36	3 649,50	16,31%
Entretien et réparations sur matériel roulant	388,19	924,36	661,65	321,33	-17,22%
Entretien et réparations sur réseaux	5 184,96	14 880,42	6 552,00	10 675,85	105,90%
Maintenance	2 848,86	3 685,04	4 043,00	5 980,58	109,93%
Frais Assurances	387,73	256,49	165,14	171,65	-55,73%
Frais de télécommunications	1 280,26	1 309,98	2 227,94	1 926,00	50,44%
Redevances Ordures Ménagères	253,29	2 336,82	0,02	1 358,69	436,42%
Divers	495,79	409,39	869,90	257,68	-48,03%
Total 011 - Charges à caractère général	87 162,62	134 763,70	132 324,32	120 619,12	38,38%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	34 118,48	27 969,66	30 399,71	17 673,86	-48,20%
65 - Autres charges de gestion courante *	10,89	50,40	2 642,40	1 522,00	13876,12%
Total DEPENSES	121 291,99	162 783,76	165 366,43	139 814,98	15,27%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	6,00	-	219,57	-	-100,00%
70 - Produits des services et ventes diverses *	31 379,15	30 118,47	27 133,16	22 859,51	-27,15%
74 - Dotations et participations	60 209,79	66 906,56	60 010,25	79 720,14	32,40%
75 - Location Bungalow Coordination sociales	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00%
75 - Subvention Equilibre du BP				72 000,00	
Total RECETTES	94 094,94	99 525,03	89 862,98	177 079,65	88,19%

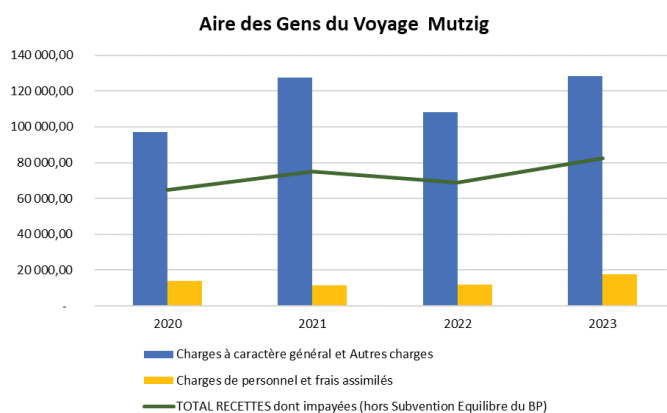
* dépenses et recettes H.T. à partir de 2023



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MUTZIG

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MUTZIG	2020	2021	2022	2023	% 2019/2022
DEPENSES	T.T.C.	T.T.C.	T.T.C.	Montant H.T	
011 - Charges à caractère général					
Eau	8 788,27	9 470,13	12 769,67	12 054,07	37,16%
Electricité	49 787,20	66 995,35	67 943,43	76 108,40	52,87%
Carburants	321,61	424,82	514,35	265,20	-17,54%
Produits de traitement	131,26	3 420,00	3 993,85	3 631,72	2666,81%
Fournitures d'entretien	448,04	387,95	69,11	117,17	-73,85%
Petit équipement	4 029,78	14 238,58	2 938,10	10 909,30	170,72%
Habillement et vêtements de travail	323,95	252,96	183,94	163,22	-49,62%
Coordination sociale	7 200,00	-	-	-	-100,00%
Entretien Espaces Verts	3 072,00	3 168,00	3 360,00	10 488,00	241,41%
Entretien et réparations	8 425,90	15 934,20	5 873,15	7 035,50	-16,50%
Entretien et réparations sur matériel roulant	166,37	396,17	419,34	321,33	93,14%
Entretien et réparations sur réseaux	10 580,46	9 263,40	7 818,50	5 548,00	-47,56%
Maintenance	2 560,80	804,00	450,00	125,00	-95,12%
Frais Assurances	250,13	172,51	117,55	402,35	60,86%
Frais de télécommunications	162,00	2 862,70	1 473,40	1 218,63	652,24%
Redevances Ordures Ménagères	873,20	-	322,70	-	-100,00%
Divers	15,88	87,46	169,69	75,40	374,81%
Total 011 - Charges à caractère général	97 136,85	127 555,53	108 094,08	128 463,29	32,25%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 071,48	11 569,88	11 929,31	17 673,85	25,60%
Total DEPENSES	111 208,33	139 125,41	120 023,39	146 137,14	31,41%
RECETTES					
013 - Atténuations de charges	-	-	50,00	-	
70 - Produits des services et ventes diverses	20 062,50	24 250,00	24 250,00	21 272,64	6,03%
74 - Dotations et participations	44 628,38	50 688,60	44 499,00	61 206,00	37,15%
75 - Subvention Equilibre du BP				78 000,00	
Total RECETTES	64 690,88	74 938,60	68 799,00	160 478,64	148,07%



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

SYNTHESE

La participation financière au fonctionnement de la C.C. passe de 150 000 € (en 2023) à 180 000 € en raison de l'augmentation des coûts de gestion.

Le budget 2023 laisse apparaître un besoin de financement de 43 000 € pour les travaux réalisés sur l'aire de Molsheim.

Les travaux d'isolation des blocs sanitaire et création de 3 blocs supplémentaires sur l'aire de Mutzig prévus en 2024, sont estimés à 106 000 € subventions déduites.

La contribution complémentaire de la C.C. sera répartie sur les budgets 2024 et 2025.

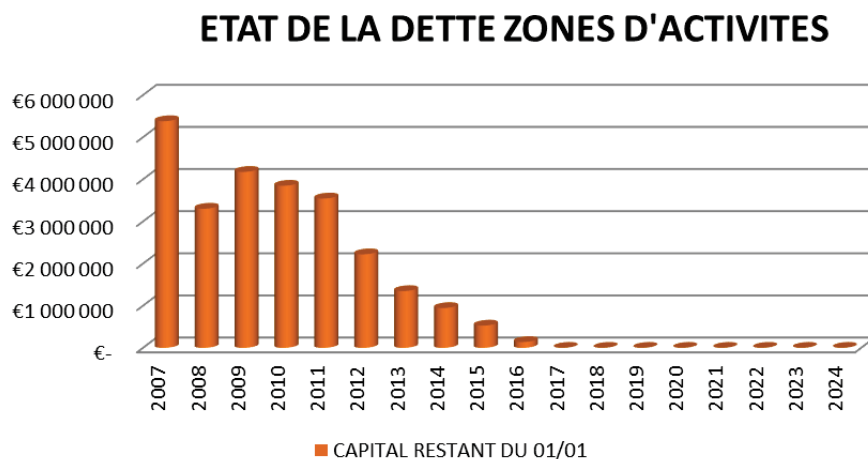
Pour 2024 : le coût total supporté par le budget principal s'élève à 274 000 € :

- Fonctionnement : 180 000 €
- Investissement : 94 000 €

B. BUDGET ZONES D'ACTIVITES

1. Situation Budgétaire

1.1. LA DETTE :



1.2. LE RESULTAT PREVISIONNEL PAR ZONE 2023

ACTIVEUM	: + 279 482,78 €	⇨ TRAVAUX AMENAGEMENT EN COURS – Prolongement de la voirie
BUGATTI	: - 28 029,61 €	⇨ OPERATION SOLDEE MAIS DES ACQUISITIONS/CESSIONS
ATRIUM	: - 373 392,91 €	⇨ DUP EN COURS
ECOPARC	: + 488 796,35 €	⇨ OPERATION SOLDEE
VILLAGE DE LOISIRS	: + 293 422,99 €	⇨ OPERATION SOLDEE

Total prévisionnel 2023 : + 660 279,60 €

2. La structure Générale du Budget annexe « Zones d'Activités » 2024

DETTE AU 1ER JANVIER 2024	-
EXCEDENT REPORTE	660 280
FRAIS FINANCIER	-
TRAVAUX A REALISER	- 2 870 500
CESSION D'ACTIF	540 912
TOTAL	- 2 329 588
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2024	- 1 669 309

3. Projection Prévisionnelle du Budget annexe « Zones d'Activités » 2024

DEPENSES		RECETTES			SOLDE	
OPERATIONS	BUDGET 2024	Intitulé	Surface (are)	coût/a		Vente
ACTIVEUM	2 404 050,00	ACTIVEUM			521 760,00	- 1 882 290,00
ZA ACTIVEUM - Acquisitions Terrains	546 550,00	TERRAIN	25,00	6 000,00	150 000,00	
Acquisition terrains 0,30a -Délib 23-120	2 000,00					
Reprise Terrains BP	514 780,00					
Reprise Terrains INTERCARAT 8,42 ares	29 470,00					
OTE - POUR EXTENSION - sur le ban de DACHSTEIN	300,00					
ZA ACTIVEUM - Mesures compensatoire Environnementale	12 250,00	TERRAIN LPM	61,96	6 000,00	371 760,00	
Etude Mesures compensatoires						
OTE - Suivi des Mesures Comp.	12 150,00					
OTE - zone Inondable (solde)	100,00					
ZA ACTIVEUM - enfouissement ligne HTB 63kv - Tranche 4	900 000,00					
enfouissement ligne HTB pylone 4	900 000,00					
ZA ACTIVEUM Rue GUYNEMER	150,00					
OTE	150,00					
ZA ACTIVEUM prolongement 4ème Tranche	870 100,00					
OTE - Etude Environnementale "phase chantier Tr 4"	20 000,00					
OTE - MOE Extension Tr 4 et 5	12 000,00					
Mission SPS	100,00					
Travaux Tranche 4 / LOT 2 SOGECA	188 000,00					
Travaux Tranche 4 / LOT 1 Eurovia	650 000,00					
ZA ACTIVEUM prolongement (11ha74)	75 000,00					
Redevance archéologie	75 000,00					
ATRIUM	327 810,00	ATRIUM			-	- 327 810,00
Acquisition terrain 2ha85a65	242 810,00					
Autres acquisitions	50 000,00					
D.U.P.	30 000,00					
Etude Impact Dossier DUP - OTA	5 000,00					
ECOPARC	7 640,00	ECOPARC			19 151,75	11 511,75
Acquisition terrains 1,91a sci TRIDENT délib 23-88	7 640,00	Compensation soustraction - TRANSPORT FUCHS			19 151,75	
BUGATTI	124 000,00	BUGATTI			-	- 124 000,00
Acquisition terrains section26 parcelle 7 -75a45	84 000,00					
Divers	40 000,00					
VILLAGE LOISIRS		VILLAGE LOISIRS			-	-
		Régularisation foncière	13,03		1,00	
AUTRES ZA	7 000,00	AUTRES ZA			-	- 7 000,00
TOTAL	2 870 500,00				540 912	- 2 329 588

CONCLUSION

Le résultat 2023 du budget ZA présente un solde positif, mais d'importants travaux restent à réaliser en 2024.

Les projets :

- Extension de la ZA Activeum : les travaux de prolongement de la 4^e et 5^e tranche sont en cours et cessions de terrains,
- Développement de la ZA Atrium : des avancées avec l'achat de terrains,
- ZA BUGATTI : des acquisitions de terrains pour des cessions futures,

Une situation prévisionnelle fin 2024 déficitaire :

Mais des recettes sont attendues en 2025, par la vente de terrains soit

Soit un nouveau résultat positif en 2025 (hors nouvelles opérations 2025)

- 1 669 309 €

+ 5 100 000 €

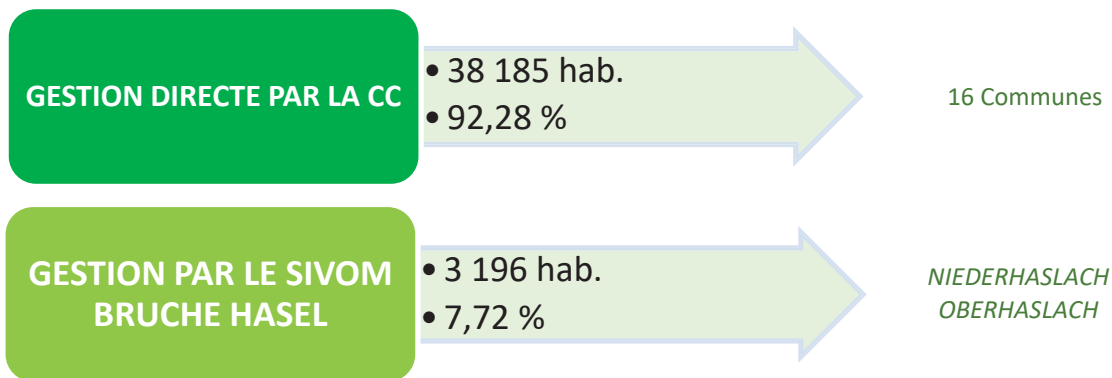
+ 3 430 691 €

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

C. BUDGET ASSAINISSEMENT

SITUATION DES COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

POPULATION CONCERNEE

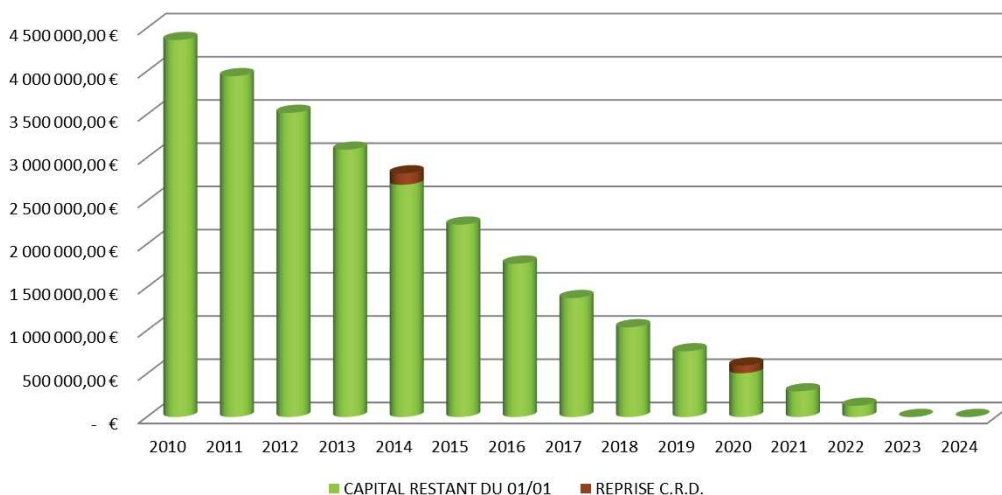


1. Situation Budgétaire

1.1. LA DETTE

Etat de la dette :

ETAT DE LA DETTE ASSAINISSEMENT



Annuité de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024
1. Remboursement du capital	209 839,67	167 019,97	129 521,06	0,00	0,00
2. Intérêts de la dette	16 001,87	8 436,40	2 056,70	0,00	0,00
Annuité de la dette (1+2)	225 841,54	175 456,37	131 577,76	-	-

2022 : Extinction de la dette le 31/08/2022

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

1.2. L'ÉPARGNE

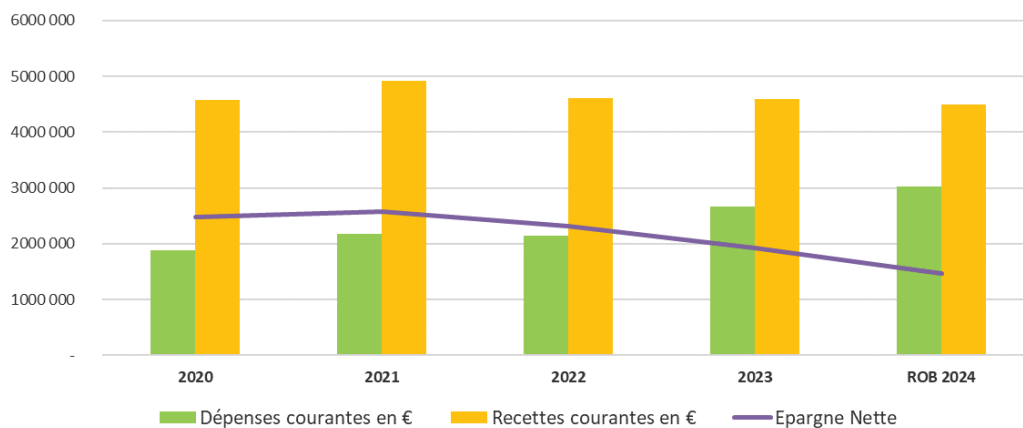
Durée d'extinction de la dette

	2020	2021	2022	2023	ROB 2024
1. En cours de la dette au 31/12/N	386 020,44	219 000,47	89 479,44	89 479,44	89 479,44
2. Epargne brute	2 682 319,86	2 743 378,52	2 452 752,67	1 931 116,39	1 464 150,00
Recettes réelles de fonctionnement	4 573 526,76	4 922 300,04	4 603 826,00	4 594 574,39	4 496 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	1 891 206,90	2 178 921,52	2 151 073,33	2 663 458,00	3 031 850,00
Durée d'extinction (1/2)	0,14	0,08	0,04	0,05	0,06

Epargne nette moyenne par mètre cube sur 3 ans

	2020	2021	2022	2023	ROB 2024
1. Epargne nette	2 472 480,19	2 576 358,55	2 323 231,41	1 931 116,39	1 464 150,00
Epargne brute	2 682 319,86	2 743 378,52	2 452 752,67	1 931 116	1 464 150
Remboursement du capital	209 839,67	167 019,97	129 521,26	-	-
2. Volume facturé (1)	2 431 731	2 245 461	2 211 125	2 300 000	2 300 000
3. Epargne nette /m3 (1/2)	1,02	1,15	1,05	0,84	0,64
Moyenne sur 3 ans (3/3 années)	0,98	1,06	1,07	0,85	0,71

Epargne Nette en €



L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion (épargne brute) après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette moyenne s'élève à **2.153.460 €**

1.3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	ROB 2024
- Etude	9 804,75	2 942,52	297 884,40	63 855,24	284 000,00
- Ouvrage	3 139,55	408,00			975 000,00
- Réseaux	1 104 192,40	1 915 982,35	1 703 682,83	1 437 688,99	1 996 000,00
- Autres	6 530,00	-			5 556 597,73
- TOTAL	1 123 666,70	1 919 332,87	2 001 567,23	1 501 544,23	8 811 597,73

1.4. LES RESULTATS

Le Résultat prévisionnel 2023 présente un excédent global de : **+ 7 994 560,05 €**

Section de Fonctionnement	: + 656 921,16 €
Section d'investissement	: + 7 337 638,89 €

2. La Structure Générale du Budget annexe Assainissement 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES ET DEPENSES

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	ROB 2024
EXCEDENT PREV.REPORTE	4 562 081	-	-	-	
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	3 089 585	3 022 593	3 037 392	3 069 854	3 061 000
CONTRIB EAUX PLUVIALES	550 000	750 000	750 000	750 000	750 000
TRAVAUX (Branchement)	244 506	263 844	313 699	432 082	400 000
PARTICIPATIONS INDUSTRIELS	456 140	466 182	358 457	187 867	190 000
PRIME POUR EPURATION	123 161	96 238	68 156	54 828	-
KOLBSHEIM (TRANSPORT ET TRAITEMENT EAUX USEES)	62 487	66 178	64 011	69 189	70 000
REPRISE PROVISION	-	160 000	-	18 331	10 000
PARTICIPATION AERM - GEPU			11 750	10 226	9 500
PRODUITS DIVERS	47 647	3 444	359	2 198	5 500
QUOTE-PART SUBVENTION	134 832	134 832	148 237	188 886	195 000
TOTAL	9 270 439	4 963 309	4 752 063	4 783 461	4 691 000

DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	ROB 2024
CHARGES DE GESTION (SDEA)	1 686 223	1 803 458	1 752 997	2 255 653	2 490 750
FRAIS D'INSPECTION ET ENTRETIEN DES RESEAUX			102 830	99 886	167 000
FRAIS DE PERSONNEL	106 823	72 421	110 709	115 030	123 800
DEPENSES IMPREVUES			-	-	70 000
CONTRIB. ASST PLUV. (SIVOM BRUCHE HASEL)	58 449	58 458	58 533	58 511	60 000
FRAIS DE GESTION GENERALE	17 000	30 898	124 714	27 821	31 800
ADMISSION EN NON VALEUR		165 297	-	82 495	10 000
REDEVANCE AERM (Régul*)	-		-	-	20 000
TITRES ANNULES	7 241	39 954	13 139	8 989	10 000
SUBVENTIONS AIDES GEPU				15 065	30 000
PROVISION			18 331	-	10 000
AUTRES CHARGES			4 412	8	8 500
FRAIS FINANCIERS	15 472	8 436	2 057	-	-
AMORTISSEMENTS	1 356 731	1 382 624	1 426 117	1 463 080	1 569 910
TOTAL	3 247 938	3 561 546	3 613 840	4 126 540	4 601 760

RESULTAT / SOLDE	6 022 501	1 401 764	1 138 223	656 921	89 240
-------------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

SOLDE HORS RESULTAT REPORTE	1 460 420	1 401 764	1 138 223	656 921	89 240
------------------------------------	------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

Accusé de réception en préfecture
067 246704064 20240220 ROB 2024 DE
Date de réception en préfecture : 29/02/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES ET DEPENSES

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	ROB 2024
TRANSFERT DU FONCTIONN.	-	6 022 501	1 401 764	656 921	89 240
AFFECTATION RESULTATS	343 990	282 573	5 520 135	7 425 064	7 994 560
AMORTISSEMENTS	1 356 731	1 382 624	1 426 117	1 463 080	1 569 910
TOTAL	1 700 722	7 687 699	8 348 016	9 545 066	9 653 710
DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	ROB 2024
CAPITAL DE LA DETTE	209 840	167 020	129 521	-	-
OPERATION D'ORDRE	134 832	134 832	148 237	188 886	195 000
TOTAL	344 671	301 852	277 758	188 886	195 000
SOLDE avant emprunt et hors subventions	1 356 050	7 385 847	8 070 258	9 356 180	9 458 710
CREDITS DISPONIBLES	1 356 050	7 385 847	8 070 258	9 356 180	9 458 710
TRAVAUX A REALISER - assainissement	- 1 123 667	- 1 919 333	- 2 001 567	- 1 416 086	- 2 865 000
TRAVAUX A REALISER - GEPU				- 85 458	- 350 000
RESTE A REALISER				-	- 651 512
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	- 100 000
SUBVENTION GEPU					64 400
PARTICIPATIONS ATTENDUES	50 190	53 621	87 680	139 925	
TOTAL	- 1 073 477	- 1 865 712	- 1 913 888	- 1 361 619	- 3 902 112
soit					
BESOIN DE FINANCEMENT	- 282 573	- 5 520 135	- 6 156 370	- 7 994 560	- 5 556 597,73
ou					
TAUX D'EXECUTION ALEATOIRE					242,40%

3. Projection prévisionnelle 2024-2034

3.1. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2024 – 2034 : PLUS DE 29.000.000 €

TOTAL TRAVAUX 2024	:	3 966 512,32 €
Restes à réaliser	:	651 512,32 €
Frais d'études	:	284 000,00 €
Nouvelles Opérations 2024	:	1 406 000,00 €
Travaux SDEA –branchement/réseaux/STEP	:	1 175 000,00 €
Travaux GEPU	:	350 000,00 €
Divers et Imprévus	:	100 000,00 €

Programme pluriannuel 2025-2027 : 9 466 000,00 €

Dorlisheim Adaptation et création Bassin Pollution
Molsheim création bassin pollution (1500m3)
Heiligenberg raccordement réseaux assainissement
Divers travaux liés schémas directeurs

AUTRES TRAVAUX A PREVOIR 2028-2034 : 16 000 000,00 €

Mutzig création bassin pollution (750m3)
Divers travaux liés aux schémas directeurs

3.2. LES TARIFS

Les tarifs assainissement n'ont pas augmenté depuis 2020 et ont vocation à rester stables en 2024.

Part variable
1,23 € HT / m³

Part fixe
63 € HT / m³

Prix au m³ : 1,76 € HT
pour une consommation moyenne de 120 m³

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Ces tarifs ne concernent pas les Communes de Niederhaslach et Oberhaslach.

Un tarif transitoire s'applique pour la Commune de Heiligenberg : 0,55 € H.T. le m³.

au titre des rejets d'assainissement collectés, non transportés, ni traités en station d'épuration, en attendant l'interconnexion des réseaux au droit de la Mairie de HEILIGENBERG.

CONCLUSION

La situation du Budget Assainissement reste saine :

- L'endettement, après avoir culminé à 4 362 153 € en 2009 s'est éteint courant de l'année 2022,
- Hors résultat reporté, la capacité d'investissement prévisionnel s'élève à **1.464.150 €**,
- Un résultat reporté de près de **7.994.560,05 €**,
- Cette situation a justifié une non augmentation des tarifs validée le 21 décembre 2023 par le Conseil Communautaire,

Mais :

- Les charges de gestion s'alourdissent en raison de la crise actuelle,
- Les contributions au SDEA ont augmenté en 2023 et devraient être maintenues pour 2024,
- Le maintien en état et le renouvellement de nos réseaux supposent d'importants travaux à prévoir,

Les objectifs :

- Augmenter le volume d'investissement,
- Mettre en œuvre les études et travaux des schémas directeurs de nos stations d'épuration,
Secteur de Molsheim : programme d'investissement validé (10 millions de travaux),
Secteur d'Ernolsheim-Bruche : Etudes en cours,
Secteur de Duppigheim : Etudes programmées début 2025,
- Renforcer la politique d'infiltration des eaux pluviales,
- Réussir l'intégration d'Oberhaslach et Niederhaslach au 1^{er} janvier 2025,
- mener une politique responsable qui vise à bien équiper notre territoire et à laisser une situation financière saine à la génération future.

D. BUDGET EAU

Situation des Communes au 1^{er} janvier 2024 pour la gestion de l'Eau

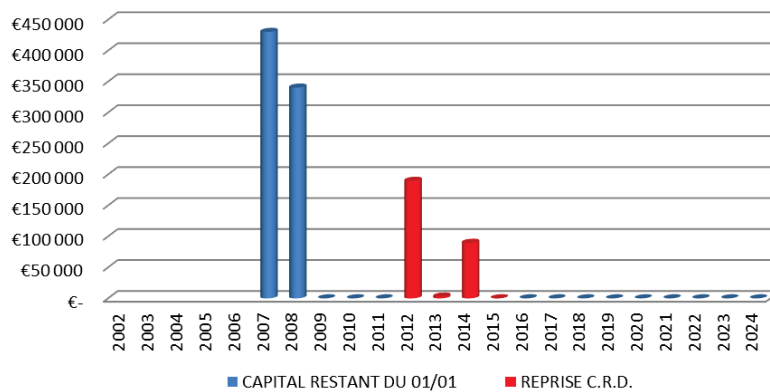
POPULATION CONCERNEE



1. Situation budgétaire

1.1. LA DETTE

ETAT DE LA DETTE EAU



Extinction de la Dette depuis 2015

1.2. L'EPARGNE

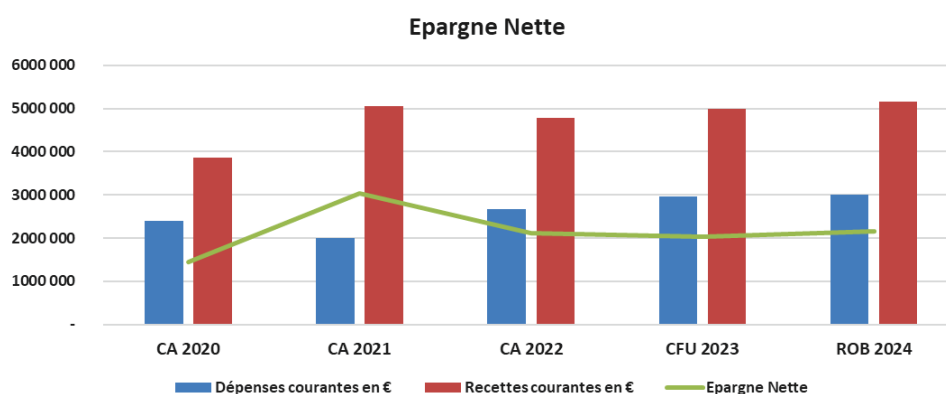
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE : NEANT

	2020	2021	2022	2023	DOB 2024
1 .En-cours de la dette au 31/12/N			-	-	-
2. Epargne brute	1 449 420,19	3 045 017,04	2 108 624,64	2 031 360,95	2 148 330,00
Recettes réelles de fonctionnement	3 856 109,29	5 050 243,22	4 773 599,83	4 992 251,48	5 158 800,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 406 689,10	2 005 226,18	2 664 975,19	2 960 890,53	3 010 470,00
Durée d'extinction (1/2)	-	-	-	-	-

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

ÉPARGNE NETTE MOYENNE PAR METRE CUBE SUR 3 ANS

	2020	2021	2022	2023	DOB 2024
1. Epargne nette	1 449 420	3 045 017	2 108 625	2 031 360,95	2 148 330,00
Epargne brute	1 449 420	3 045 017	2 108 625	2 031 361	2 148 330
Remboursement du capital	-	-	-	-	-
2. Volume facturé (m³)	1 954 831	2 656 614	2 589 580	2 600 000	2 600 000
3. Epargne nette /m³ (1/2)	0,74	1,15	0,81	0,78	0,83
Moyenne sur 3 ans (3/3 années)	0,67	0,86	0,75	0,88	0,77



L'**épargne nette** correspond à l'épargne de gestion (épargne brute) après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette moyenne s'élève à **2.156.550 €**.

La situation du Budget Eau s'améliore.

Les communes d'Ernolsheim-Bruche, Duppigheim, Duttlenheim – ex périmètre Bruche-Scheer, ont été intégrées avec effet au 1^{er} janvier 2021. Les opérations comptables de transfert et les charges d'exploitation ont pu être régularisées en 2022.

1.3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	ROB 2024
Etude	1 820,00	-	17 266,35	3 000,00	171 000,00
Ouvrage	4 377,00	67 105,83			3 278 000,00
Réseaux	1 429 263,88	1 478 207,35	1 644 482,68	2 491 978,50	908 500,00
Total	1 435 460,88	1 545 313,18	1 661 749,03	2 494 978,50	4 357 500,00

1.4. LES RESULTATS

Le Résultat prévisionnel 2023 présente un excédent global de : **+ 1.566.378,92 €**

Section de Fonctionnement : **+ 732.340,29 €**

Section d'investissement : **+ 834.038,63 €**

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

2. La structure du budget annexe eau 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES ET RECETTES

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	DOB 2024
VENTE D'EAU AUX ABONNES	2 430 411	3 267 784	3 109 501	3 327 380	3 450 000
VENTE D'EAU AUTRES TERRITOIRES (GRIESHEIM)	53 488	25 438	82 432	49 978	53 400
REDEVANCES AGENCE EAU	1 167 254	1 467 324	1 363 544	1 364 784	1 417 000
REPRISE PROVISION	-	60 000	-	29 021	10 000
TRAVAUX (branchement)	156 896	201 177	179 461	198 615	205 000
PRODUIT DIVERS	46 745	12 935	8 694	8 590	9 700
AUTRES VENTES D'EAU (prise d'eau temporaire)	1 279	9 084	8 109	7 121	7 000
SUBVENTION	-	-	-	-	-
PARTICIPATION	-	6 501	21 859	6 763	6 700
QUOTE-PART SUBVENTION	55 040	49 030	59 895	52 318	35 000
TOTAL	3 911 114	5 099 273	4 833 495	5 044 570	5 193 800

DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	DOB 2024
REDEVANCES AGENCE EAU	1 462 963	968 525	1 429 758	1 352 459	1 428 000
CHARGES DE GESTION (SDEA)	769 035	857 523	946 569	1 225 849	1 165 570
PROVISION	-	-	29 021	-	10 000
FRAIS DE PERSONNEL	62 997	73 408	68 365	63 005	73 800
FRAIS DE GESTION GENERALE	13 964	19 577	30 467	28 819	46 800
ADMISSION EN NON VALEUR	-	47 575	-	118 431	15 000
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	70 000
CHARGE EXCEPT. (TITRE ANNUL)	96 396	38 618	11 246	10 487	21 300
ACHAT D'EAU AUTRES TERRITOIRES (KRONTHAL)	1 334	-	149 548	161 840	180 000
AMORTISSEMENTS	942 967	982 578	1 306 634	1 350 979	1 450 000
TOTAL	3 349 656	2 987 804	3 971 609	4 311 869	4 460 470

SOLDE	561 458	2 111 469	861 886	732 700	733 330
--------------	----------------	------------------	----------------	----------------	----------------

SECTION DE D'INVESTISSEMENT : DEPENSES ET RECETTES

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	DOB 2024
TRANSFERT DU FONCTIONN.				1 103 698	733 330
AFFECTATION RESULTATS	517 865	561 458	2 111 469	861 886	1 566 379
AMORTISSEMENTS	942 967	982 578	1 306 634	1 350 979	1 450 000
TOTAL	1 460 832	1 544 036	3 418 103	3 316 563	3 749 709

DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	DOB 2024
BESOIN DE FINANCEMENT REPORTE	720 594	689 800	592 760	-	
CAPITAL DE LA DETTE (régul)	-	-	-	-	
OPERATION D'ORDRE	55 040	49 030	59 895	52 318	35 000
TOTAL	775 634	738 829	652 655	52 318	35 000

SOLDE avant emprunt et hors subventions	685 198	805 207	2 765 447	3 264 245	3 714 709
--	----------------	----------------	------------------	------------------	------------------

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	DOB 2024
CREDITS DISPONIBLES	685 198	805 207	2 765 447	3 264 245	3 714 709
TRAVAUX	- 1 435 461	- 1 545 313	- 1 661 749	- 2 499 760	- 4 307 500
RESTE A REALISER	-	-	-	-	- 234 912
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	- 50 000
PARTICIPATIONS ATTENDUES	17 553	147 346	-	69 554	323 880
TOTAL	- 1 417 908	- 1 397 967	- 1 661 749	- 2 430 206	- 4 268 532
soit					
BESOIN DE FINANCEMENT	732 710	592 760	- 1 103 698	- 834 038	553 823,24
ou					
TAUX D'EXECUTION ALEATOIRE					87,03%

3. Projection prévisionnelle 2024-2034

3.1. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2024-2034 : PLUS DE 25 000 000 €

TOTAL TRAVAUX 2024	:	4 487 337,38 €
Restes à réaliser 2023	:	234 912,16 €
Frais d'études	:	171 000,00 €
Nouvelles Opérations 2024	:	3 228 000,00 €
Travaux SDEA - branchement/réseaux	:	908 500,00 €
Travaux Imprévus	:	50 000,00 €

PROGRAMME PLURIANNUEL 2025-2027	:	5 750 000,00 €
Oberhaslach Nouveau réservoir avec station de traitement		
Heiligenberg renouvellement conduites sources (3 000ml)		

AUTRES TRAVAUX A PREVOIR 2028-2034	:	14 900 000,00 €
Mutzig conduite de mélange Stierkopf		
Niederhalsach renouvellement conduites sources (9 000ml)		
Maintien et renouvellement de 1% des réseaux par an, soit 3 500ml de tuyau neuf par an (1 M€/an)		
Divers travaux liés schémas directeurs		

3.2. LES TARIFS

Les tarifs de l'eau ont fait l'objet d'un réajustement en 2020 : augmentation des tarifs en compensation de la diminution de la part assainissement.

Pour 2021	: poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors des orientations 2020. : lissage sur 10 ans des tarifs pour les communes intégrées au 1 ^{er} janvier 2021
Pour 2022	: poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors des orientations 2020. : 2 ^{ème} année d'uniformisation des Tarifs.
Pour 2023	: poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors des orientations 2020. : 3 ^{ème} année d'uniformisation des Tarifs.
Pour 2024	: poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors des orientations 2020. : 4 ^{ème} année d'uniformisation des Tarifs.
Pour 2025	: Pas de hausse envisagée

Tarifs CC

- Part variable : 1,31 € HT/m³
- Part fixe : 56,28 € HT
- Prix au m³ de la part eau : 1,77 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m³)
- **soit Prix au m³ : 3,53 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m³) pour la facture globale**

Tarifs Intégration Bruche Scheer : Ernolsheim-Bruche, Duppigheim et Duttlenheim

- Part variable : 0,88 € HT/m³
- Part fixe : 44,23 € HT
- Prix au m³ de la part eau : 1,25 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m³)
- **soit Prix au m³ : 3,01 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m³) pour la facture globale**

CONCLUSION

Le Budget Eau présente une situation saine, qui structurellement progresse :

- Hors résultat reporté, la capacité d'investissement s'élève à **2.148.330 €**,
- Grace à une gestion volontaire, nous avons zéro dette,
- Nos réseaux sont dans un état globalement correct et nos installations de traitement et pompage sont de bonne qualité,

Mais :

- Les charges de gestion s'alourdissent en raison de la crise actuelle,
- Les contributions au SDEA ont augmenté en 2023 et devraient être maintenues pour 2024,
- Les besoins d'investissement sont supérieurs à nos capacités, ce qui nécessite chaque année des arbitrages,
- En augmentant les tarifs annuellement et modérément, nous arriverons à maintenir une gestion équilibrée sans pénaliser nos concitoyens.

Dans ce contexte, il a été décidé pour 2024 et probablement pour la dernière année, d'augmenter les tarifs de l'eau de l'ordre de 6,00 % pondérés par le maintien des tarifs de l'assainissement ; soit une augmentation de 3,50 % sur la facture globale.

Les objectifs :

- Augmenter le volume d'investissement
- Mettre en œuvre les études et travaux des schémas directeurs des réseaux
- Porter une attention particulière à la qualité de la ressource en eau dans les années à venir

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

E. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE DU SELECT'OM

Le taux est voté par le Select'om. Le budget est constitué d'une « entrée – sortie » en termes de dépenses et recettes.

MONTANT DE LA TEOM ENCAISSEE ET REVERSEE :

2015 : 2 730 678 € TAUX : 7,69 VOTE

2016 : 2 682 572 € TAUX : 7,54 VOTE

2017 : 2 643 540 € TAUX : 7,54 VOTE

2018 : 2 425 293 € TAUX : 7,54 VOTE

2019 : 2 499 995 € TAUX : 7,00 VOTE

2020 : 2 474 698 € TAUX : 6,80 VOTE

2021 : 2 527 377 € TAUX : 6,80 VOTE

2022 : 2 651 407 € ENCAISSEES / 2 426 663 REVERSESE TAUX : 6,80 VOTE

↳ SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNEL DE 224 744 € AU TITRE AU SOLDE A REVERSER EN 2023

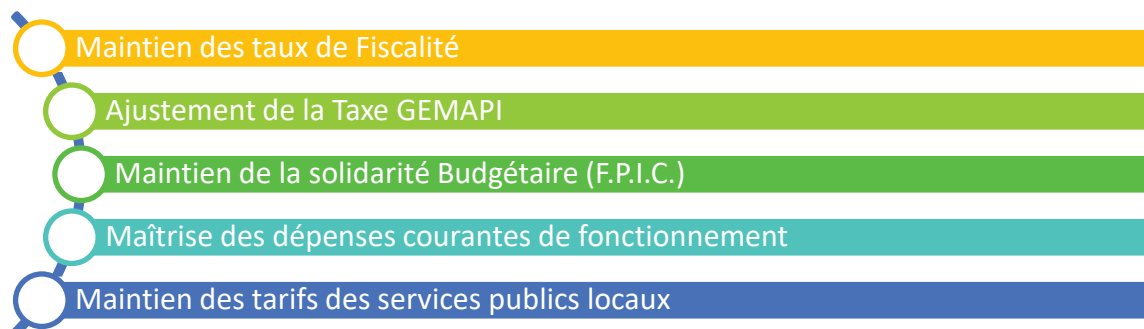
2023 : 3 095 676 € - TAUX : 6,80 VOTE

2024 : 3 113 000 € ESTIMEES - TAUX : 6,80

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

III. PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE

A. LES ORIENTATIONS 2024



- Piscines
- Taxe de séjour
- Transport à la demande
- Aires d'Accueil des Gens du Voyage
- Bornes de Recharge pour véhicules électriques

B. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS 2024-2026

Projets récurrents

- Piscines : travaux d'entretien courant
- Aires d'Accueil des Gens du Voyage : travaux d'entretien et de remise en état
- Installation des bornes de recharge électrique
- Développement du réseau de pistes cyclables
- Aménagement des cours d'eau
- Développement du SIG
- Informatique Téléphonie Réseaux : Acquisition nouveaux équipements
- Maintien des équipements de la Banque de Matériel Intercommunale
- Equipement du Relais Petite Enfance
- Administration générale : Equipement et travaux d'entretien courant

Projets Majeurs 2024 – 2026 :

- Construction de la nouvelle piscine de MUTZIG : 23 000 000 € TTC
- Création de nouvelles pistes cyclables : 9 500 000 € TTC
- Fort de MUTZIG : Achat et travaux : 2 500 000 € TTC
- Défense contre les Inondations : 400 000 € TTC
- Actions Plan Climat – Energie 18 : 500 000 € TTC / par an
- Etudes- Actions Trame verte et bleue : estimations en cours
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement : actions prioritaires à définir

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

C. PROJECTION PLURIANNUELLE 2024 – 2026

Le Solde Prévisionnel de l'exercice 2023 est estimé à +7.625.800 €

1. Depuis le début du mandat nous avons pris des décisions fortes qui pèsent sur notre équilibre budgétaire;

- Politique Eaux Pluviales (de 550 000 € à 750 000 €)	+ 200 000 €
- F P I C (de 398 990 € à 850 000 €)	+ 451 000 €
- Création de poste – Mutualisation-Développement durable	+ 41 000 €
- Création de poste – Energie 18	+ 58 000 €
- Volonté de mettre 500 000 € / an : Energie 18	+ 500 000 €
- Subvention VAE	+ 80 000 €
- TOTAL	1 330 000 €

En 4 ans, les coûts de l'énergie ont augmenté de 311 000 €

Accroître les dépenses de fonctionnement, c'est réduire notre capacité d'investissement.

2. Cette année le **FORT DE MUTZIG** après 10 ans d'effort sera acheté ;

- la 1^{ère} opération sera de déconnecter la partie historique acquise du site militaire (eau - assainissement - électricité - fibre)
- la réflexion sur l'aménagement du fort (bâtiment d'accueil et zone technique) pourra dès lors démarrer

3. Le dossier de la **NOUVELLE PISCINE** avance :

- Validation de l'APD
- Dépôt du permis de construire
- Lancement des Appels d'offres

4. La politique des **PISTES CYCLABLES** progresse ;

- Il n'y a aucune réticence à faire des pistes, mais il appartient aux municipalités de faire le travail pour avancer sur la disponibilité foncière.
- Notre cible est de construire un réseau complet qui desservira toutes les communes

Pour 2024 :

- il reste beaucoup d'opérations à solder
- d'autres travaux vont démarrer

5. **ENERGIE 18**

- Porter un 1^{er} projet photovoltaïque
- Mettre en œuvre le décret tertiaire
- Définir de nouvelles pistes d'action

6. **TRAME VERTE ET BLEUE**

- Définir les conditions d'intervention au titre des actions à mettre en œuvre
- Poser les 1^{er} axes d'intervention

7. **PREVENTION CONTRE LES INONDATION ET LES COULEES DE BOUES**

- Mise en place de la commission Locale (SDEA/CC)
- Prévention contre les inondations et gestion des digues
 - Finaliser les études de dangers
 - Préparer les travaux induits
 - Réhabiliter la digue du Holtzplatz
 - Mettre en place les modalités de gestion de crise
- Maitrise des eaux pluviales et de ruissellement (Coulées d'eau boueuse) :
 - Définir les actions prioritaires
 - Définir une politique pluriannuelle d'études et travaux
 - Lancer les études et travaux

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

8. MUTUALISATION :

BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNALE : renforcer les équipements

ACTIONS DE MUTUALISATION : renforcer graduellement la mutualisation des achats

9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

ZA ATRIUM : Achat de terrain / lancement de la DUP

ZA ACTIVEUM : 4^{ème} tranche - Extension de 10 hectares, création de la voirie et installation de nouvelles entreprises

10. EAU

- Rénovation des réseaux dont les taux de renouvellement restent insuffisants
- Engagement d'un programme d'investissement avec recherche d'un meilleur taux d'exécution
- Mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement : travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable issus des schémas directeurs et travaux de renouvellement des réseaux
- Garder à l'esprit la question de la qualité de la ressource

11. ASSAINISSEMENT

- Rattachement des communes d'Oberhaslach et Niederhaslach
- Entretien et modernisation de nos équipements et renouvellement des réseaux
- Poursuite et renforcement de la politique d'infiltration des eaux pluviales urbaines
- Engagement d'un programme d'investissement avec recherche d'un meilleur taux d'exécution
- Mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement : études et travaux de mise en conformité du réseau issus des schémas directeurs d'assainissement et travaux de renouvellement des réseaux
- Préparer l'avenir

12. GENS DU VOYAGE

- Réalisation de travaux d'isolation des blocs sanitaires de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de MUTZIG

CONCLUSION

Il faut aussi et en permanence s'adapter à un contexte juridique et financier mouvant et qui constitue une contrainte significative.

La part du budget sur laquelle les élus ont la liberté de taux se réduit, mais nous maintenons notre politique de non augmentation des taux de fiscalité pour le 19^{ème} budget d'affilé.

Cependant, au regard des charges nouvelles liées à la prévention des inondations, il paraît opportun de faire évoluer le produit de la taxe GEMAPI, levée pour la première fois en 2023, prenant notamment en compte les contributions financières tant au SMOB qu'au SDEA à ce titre.

La trésorerie de la CCRMM est encore liée à une épargne pour porter de gros dossiers que nous cherchons à autofinancer.

Si des besoins devaient s'en faire sentir, pour le financement des projets structurels, le recours à l'emprunt est naturellement possible.

Parallèlement, nous orientons une part significative de notre travail vers les questions environnementales :

- Nous avons construit de nombreuses pistes cyclables. Ce travail s'accélère là où les conditions sont réunies ;
- Pour recharger les sols en eau, nous travaillons sur l'infiltration des eaux pluviales ;

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

- En suivant le décret tertiaire, nous allons contribuer à réduire la consommation énergétique de nos bâtiments et nous nous inscrivons dans la perspective des accords de Paris pour chacune de nos communes ;
- Nous avons aussi choisi d'agir dans le cadre du dispositif « Trame Verte & Bleue ». Cela dit, l'expérience acquise nous permet de souligner que seul le temps long et la constance dans l'action permettent d'obtenir des objectifs sérieux.

Faire aboutir des dossiers anciens mais utiles à l'ensemble de notre territoire et préparer de nouveaux champs d'action caractérisent l'engagement du personnel et des élus de notre intercommunalité

D. PERSPECTIVES

PERSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL

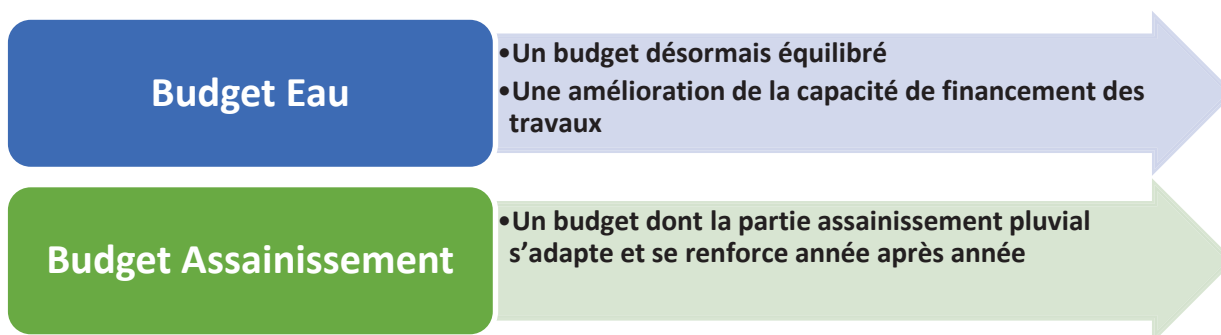
Un Budget de consolidation des dossiers majeurs



PERSPECTIVE BUDGET : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Un objectif de réduction des charges de fonctionnement

PERSPECTIVE BUDGETS : EAU ET ASSAINISSEMENT



La gestion de l'eau et de l'assainissement se caractérise par :

Une volonté d'assurer un service de qualité à l'ensemble de nos concitoyens

Un programme porté vers la modernisation de nos installations

Un objectif d'unification complète de l'eau et de l'assainissement sur le territoire

Une politique d'infiltration des eaux pluviales sur notre territoire

Une gestion visant à conserver une situation financière exemplaire.

Date de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Un prix de l'eau raisonnable

Mais, une attention particulière doit être portée dans les années à venir sur la qualité de la ressource en eau.

Si l'enjeu du rééquilibrage tarifaire de l'eau et de l'assainissement est aujourd'hui atteint, le maintien de la dégressivité actuelle de nos tarifs devra être débattu.

PERSPECTIVE ZONES D'ACTIVITES



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

IV. Annexe au Débat d'Orientation Budgétaire

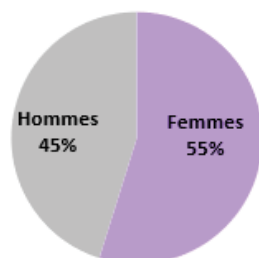
A. RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES

Le plan d'action 2021-2023 en matière d'égalité Femmes / Hommes a été adopté par délibération n°21-76 du 7 octobre 2021.

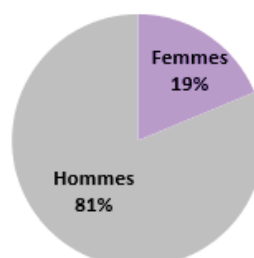
L'article 611 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

1. Répartition femmes hommes sur emploi permanent 2023

Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires)

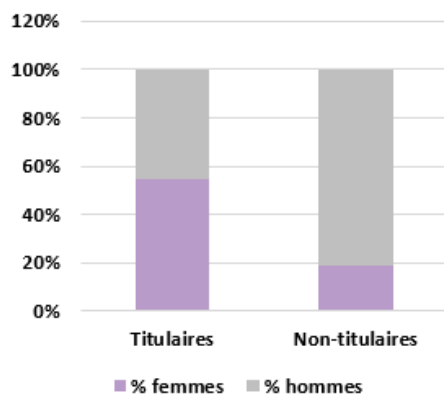


Répartition femmes-hommes des effectifs (contractuels)

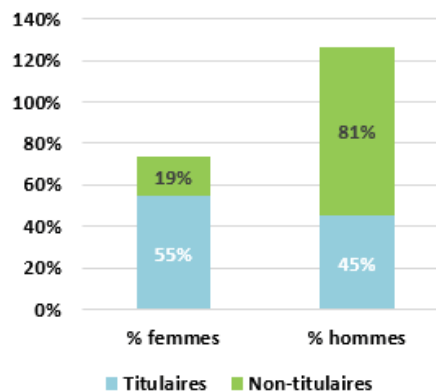


2. Part des titulaires et non titulaires 2023

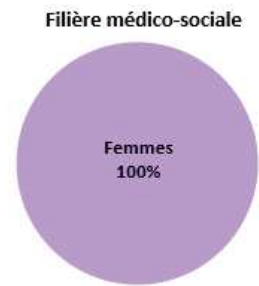
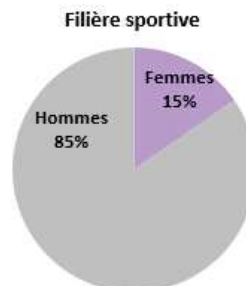
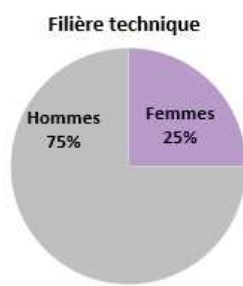
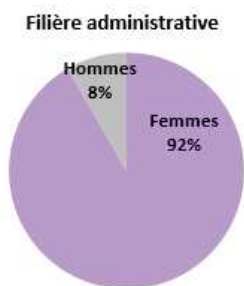
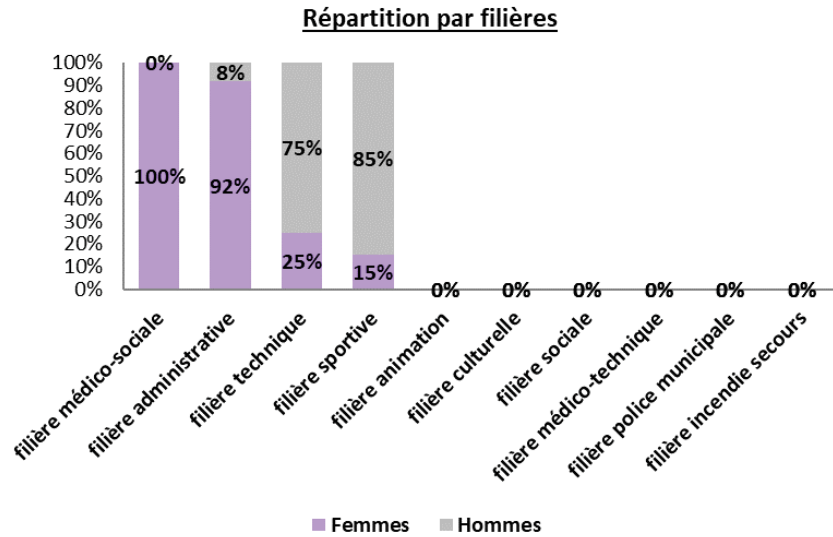
Part des Titulaires et Non Titulaires



Part des Titulaires et Non Titulaires

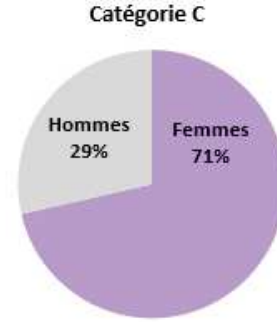
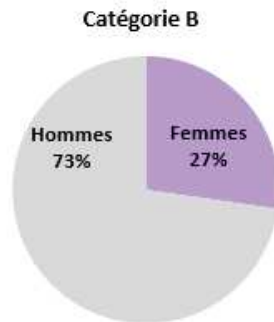
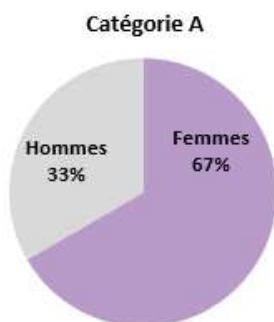


3. Répartition par filières



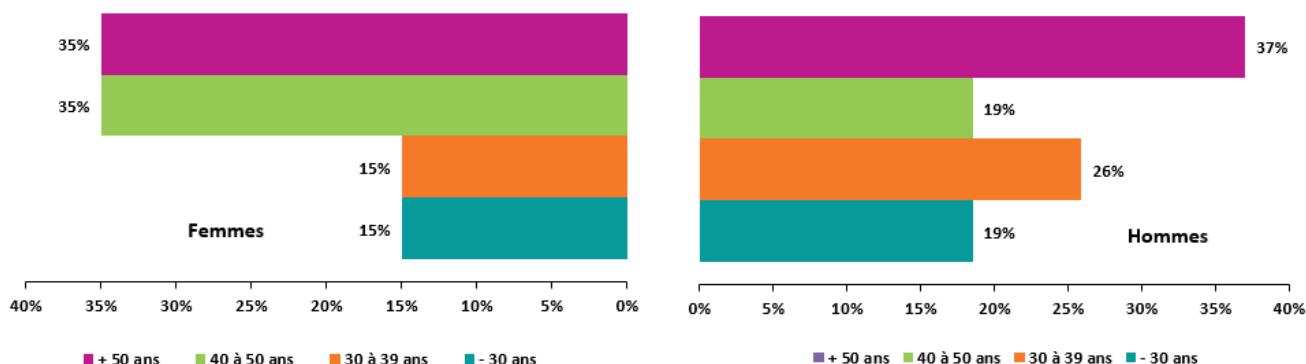
4. Répartition par catégorie hiérarchique

Catégorie	Femmes	Hommes
cat A	4	2
cat B	3	8
cat C	10	4



Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

5. Pyramide des âges (emploi permanent)



6. Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	1	1	2
postes de direction			0
emplois d'encadrement sup et de direction (ESD)*			0
postes de chef-fe de service / direction d'équipement	2	1	3
Total	3	2	5

* DGS + DGA + dir + DGST + dir ST

7. Répartition des femmes et des hommes dans certains cadres d'emplois

Titulaire

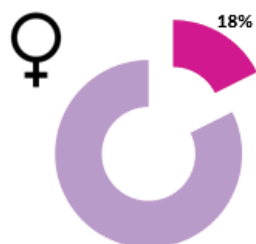
	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	2	1	3
cadres A filière technique	1	1	2
cadres A filière culturelle			0
cadres A filière sociale	1		1
cadres A filière sportive			0
cadres A filière police			0
cadres A filière médico-technique			0
Total	4	2	5

Contractuels sur emploi permanent

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	0		0
cadres A filière technique	0	2	2
cadres A filière culturelle			0
cadres A filière sociale	1		1
cadres A filière sportive			0
cadres A filière police			0
cadres A filière médico-technique			0
Total	1	2	2

8. Répartition femmes-hommes sur le temps partiel

Part des femmes travaillant à temps partiel



Part des hommes travaillant à temps partiel



9. Congé parental

Néant

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20240229-ROB-2024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

10. Rémunérations

Salaires net mensuels moyens (agents titulaires) :

	cat A	cat B	cat C	ensemble
Femmes	3 397 €	2 485 €	2 034 €	2 639 €
Hommes	5 428 €	2 610 €	2 004 €	3 347 €

Relevant de la Fonction Publique Territoriale, la rémunération des agents comprend :

- le traitement de base, déterminé par rapport à une grille indiciaire, en fonction du grade et de l'échelon, fixée par décret ;
- le régime indemnitaire, complément de traitement défini par la collectivité et comprenant des primes et indemnités afférentes aux différents cadres d'emplois territoriaux. Les primes sont déterminées en lien avec les fonctions exercées, que le poste soit occupé par un homme ou une femme.

Depuis 1^{er} janvier 2021, l'ensemble du personnel est désormais éligible au RIFSEEP.

Sur ces bases, la rémunération de fonctionnaires territoriaux obéit aux principes de parité et d'égalité de traitement, garantissant un égal salaire entre les femmes et les hommes relevant d'un même cadre d'emploi, justifiant d'une même ancienneté et exerçant les mêmes fonctions.

11. Déroulement de carrière 2023

AVANCEMENT DE GRADE 2023

	Femmes		Hommes	
	Nbre d'avanceme	%	Nbre d'avanceme	%
cat A	0	0%	1	50%
cat B	0	0%	0	0%
cat C	1	10%	0	0%
Ensemble	1	6%	1	7%

PROMOTIONS INTERNES 2023

	Femmes		Hommes	
	Nbre de promotion	%	Nbre de promotion	%
cat A	0	0%	0	0%
cat B	0	0%	0	0%
cat C	0	0%	0	0%
Ensemble	0	0%	0	0%

CONCLUSION

La dominance des hommes reste élevée dans la filière sportive et technique.

Les femmes sont majoritaires dans le domaine de la petite enfance et la filière administrative.

On ne constate pas de distorsion structurelle entre les femmes et les hommes dans les conditions de travail et progression au sein de la collectivité.

Acte à classer

ROB-2024

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-29T11-15-07.00 (MI251314372)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20240229-ROB-2024-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Rapport d'orientations budgétaires 2024

Date de décision : 29/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte :	RAPPORT OB CC 2024.PDF	Multicanal : Non
--------	--	------------------

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/02/24 à 11:15

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 29/02/24 à 11:15

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 29/02/24 à 11:20